-COPIE-

Service de la gestion des documents et archives – VTR

Le 9 janvier 1995

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 9 janvier 1995, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire suppléant monsieur Fernand Bouchard; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Nicole Laroche, Marthe Rousseau et Louise Gélinas et messieurs les conseillers Jacques Carle, André Carle, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

Monsieur le maire Jean-Charles Charest motive son absence pour raisons personnelles.

95-01-01

Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 19 décembre 1994

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 19 décembre 1994.

ADOPTÉE

95-01-02

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 19 décembre 1994

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 19 décembre 1994.

ADOPTÉE

Le 9 janvier 1995

95-01-03 **Adoption de la liste de comptes C-49-94**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël-Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la liste de comptes C-49-94 concernant les chèques 51531 à 51636 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 2 548 614,97 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-01-04 **Adoption de la liste de comptes C-50-94**

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la liste de comptes C-50-94 concernant les chèques 51637 à 51769 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 310 613,92 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-01-05 **Adoption du règlement # 852**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le règlement # 852 intitulé "Règlement adoptant et approuvant le budget 1995 de la C.I.T.F. au montant de 6 402 377 $ pour le transport régulier et de 712 015 $ pour le transport adapté" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

95-01-06 **Adoption du règlement # 577-J**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 577-J intitulé "Règlement concernant les développements domiciliaires 1995, la taxation et la participation monétaire des promoteurs et la politique générale effective jusqu'au 31 décembre 1995" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

95-01-07

Adoption du règlement # 736-C

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le règlement intitulé "Règlement amendant le règlement # 736 de façon à modifier les articles 2, 3, 4, 5, 14 et 15 ainsi que les annexes I, II, III et IV et portant sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Sabourin ainsi que sur le remplacement d'aqueduc sur le boulevard Royal et sur côte Richelieu et autorisant une dépense n'excédant pas 115 385 $ et un emprunt de 67 636 $" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

95-01-08

Adoption du règlement # 95-PI-03

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le règlement # 95-PI-03 intitulé "Règlement ajoutant l'article 9.3, portant sur le combat d'un incendie de véhicule, au chapitre 9 du règlement # 92-PI-01 concernant la prévention et le combat des incendies" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Le 9 janvier 1995

95-01-09

Soumission, Travaux municipaux, rues Ledoux, Saint-Aubin et Sabourin (Règlement # 744)

Considérant que les soumissions suivantes pour des travaux municipaux sur les rues Ledoux, Saint-Aubin et Sabourin (Règlement # 744) ont été ouvertes le 16 décembre 1994 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M. Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Les constructions et pavage Continental Division du Groupe Devesco ltée	533 546,96 $
André Cyrenne inc.	443 817,22 $
J. P. Doyon ltée	468 095,11 $
Aménagements Pluri-Services inc.	498 410,00 $
Gaston Paillé ltée	519 784,04 $
La Cie de construction Dollard ltée	591 760,13 $
Construction Yvan Boisvert inc.	468 787,31 $
A. Plamondon et fils inc.	457 351,17 $
André Bouvet ltée	488 404,11 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «André Cyrenne inc.» au montant de 443 817,22 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget du règlement # 744.

ADOPTÉE

Le 9 janvier 1995

95-01-10 **Adoption du rapport du C.L.A.P. du 30 novembre 1994**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le rapport de la réunion du comité de liaison adolescents-parents (C.L.A.P.) tenue le 30 novembre 1994 soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE

95-01-11 **Adoption du rapport du comité de circulation R-06-94**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le rapport de la réunion du comité de circulation R-06-94, tenue le 14 décembre 1994, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE

95-01-12 **Adoption du rapport du comité de la sécurité publique et des incendies du 29 novembre 1994**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le rapport de la réunion du comité de la sécurité publique et des incendies, tenue le 29 novembre 1994, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE

95-01-13 **Adoption du rapport du comité du bruit du 13 décembre 1994**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le rapport de la réunion du comité du bruit tenue le 13 décembre 1994 soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE

95-01-14 **Adoption du rapport du comité de relations de travail des employés cadres du 23 décembre 1994**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le rapport de la réunion du comité de relations de travail des employés cadres, tenue le 23 décembre 1994, soit adopté tel que présenté par M. Jacques Carle, président.

ADOPTÉE

95-01-15 **Modification de la résolution 94-08-344**

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

de modifier la résolution 94-08-344 relative à la vente d'un terrain situé sur le lot P.27 à Jean Fréchette de façon que le montant de 5 052,64 $ soit changé pour un montant de 4 433,89 $, étant donné que les taxes provinciale et fédérale ne s'appliquent pas à ce cas.

ADOPTÉE

95-01-16 **Adoption des rapports du comité municipal de la famille T.R.O. du 30 novembre et du 20 décembre 1994**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que les rapports des réunions du comité municipal de la famille T.R.O. tenues le 30 novembre et le 20 décembre 1994 soient adoptés tels que présentés par Mme Marthe Rousseau, présidente.

ADOPTÉE

Le 9 janvier 1995

Avis de motion

M. Jacques Carle, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement # 3000 de la façon suivante :

A) pour définir ce que l'on entend par commerce érotique et établissement à caractère érotique;

B) pour prévoir que de tels commerces ou établissements peuvent être implantés uniquement dans la zone 378 IC et modifier en conséquence les articles 4.2.2.2 et 4.2.2.3 et les définitions s'y rapportant;

et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

95-01-17

Nomination de M. René Gagnon au titre d'agent de liaison

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que M. René Gagnon, sergent au service de la Sécurité publique, soit nommé agent de liaison à compter du 10 janvier 1995 selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

95-01-18

Adoption du projet 95-03

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le conseil votre des crédits de 15 500 $ au projet 95-03 (Préliminaires - Boulevard Royal) afin de permettre des travaux d'arpentage sur le boulevard Royal et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE

95-01-19

Mandat , Hamel, Roy, Pinard

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le conseil octroie à la firme Hamel Roy Pinard, arpenteurs-géomètres, le mandat d'arpentage du boulevard Royal pour toute la section comprise entre la limite Est de la municipalité et l'autoroute 55, au montant de 15 500 $, le tout tel que décrit dans l'offre de service de ladite firme en date du 12 octobre 1994.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Yves Lévesque, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement # 1000.19 à l'article 394-10 portant sur le stationnement de véhicule dans les secteurs résidentiels;

et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

95-01-20

Vente de terrain dans le parc industriel à Bélanger métal inc.

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest vende à Bélanger métal inc. ayant sa place d'affaires au 2850, rue Sidbec à Trois-Rivières-Ouest, le lot 10-46 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par Jean Pinard, arpenteur-géomètre, d'une superficie d'environ 3 796,7 $m^{2,}$ au prix global suivant, établi selon l'année de construction de l'édifice :

Construction de l'édifice	Prix payé comptant
Première année	58 033,52 $
Deuxième année	64 033,52 $
Troisième année	70 033,52 $

le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par Me Michel Leblanc, annexé à la présente pour en faire partie intégrante;

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient aurotisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

Le 9 janvier 1995

CORRESPONDANCE

M. Jacques Roy, Les Pauvres de Saint-François : Demande d'aide financière

M. Régis Robin, Centre le Havre de Trois-Rivières inc. : Demande d'aide financière

Mme Rita Dionne-Marsolais, Ministère de la Culture et des Communications : Aide financière de 16 411 $ pour l'amélioration des services de bibliothèque publique offerts aux citoyens

M. Pierre-Jacques Lefaivre, le Groupe Trans-Avenue : Félicitations aux nouveaux élus et offre de service

PÉTITION : Rue Notre-Dame (Boulevard Royal)

Sur ce, la séance est levée.

Fernand Bouchard, maire suppléant

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 23 janvier 1995

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 23 janvier 1995, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire suppléant monsieur Fernand Bouchard; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Nicole Laroche, Marthe Rousseau et Louise Gélinas et messieurs les conseillers Jacques Carle, André Carle, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

Monsieur le maire Jean-Charles Charest motive son absence pour raisons personnelles.

95-01-21 **Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 9 janvier 1995**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 9 janvier 1995.

ADOPTÉE

95-01-22 **Adoption de la liste de comptes C-51-94**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de comptes C-51-94 concernant les chèques 51770 à 51907 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 350 523,39 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Le 23 janvier 1995

95-01-23 **Adoption de la liste de comptes C-52-94**

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la liste de comptes C-52-94 concernant les chèques 51908 à 51983 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 92 663,88 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-01-24 **Adoption du règlement # 1000.37**

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le règlement # 1000.37, intitulé "Règlement modifiant le règlement # 1000.19 à l'article 394-10 portant sur le stationnement de véhicule dans les secteurs résidentiels" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur Jacques Carle, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement abrogeant le règlement 1000.19 et numérotant de 1 à 105 les articles conservés; et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

Monsieur Jean-Noël Groleau, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement amendant le règlement # 1000 de façon que certains articles soient modifiés en fonction de permettre l'application des poursuites visant la sanction pénale des infractions à ce règlement; et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

Madame Marthe Rousseau, conseillère, donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement amendant le règlement # 92-PI-01 de façon que certains articles soient modifiés en fonction de permettre l'application des poursuites visant la sanction pénale des infractions à ce règlement et de façon que l'article 8.1.3 portant sur le ramonage soit également modifié; et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Le 23 janvier 1995

Avis de motion

M. Jacques Carle, conseiller, réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement # 3000 de la façon suivante :

A) pour définir ce que l'on entend par commerce érotique et établissement à caractère érotique;

B) pour prévoir que de tels commerces ou établissements peuvent être implantés uniquement dans la zone 378 IC et modifier en conséquence les articles 4.2.2.2 et 4.2.2.3 et les définitions s'y rapportant.

et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

95-01-25

Adoption de rapports du comité de la nouvelle glace

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que les rapports des réunions du comité de la nouvelle glace, tenues le 29 novembre et le 20 décembre 1994 soient adoptés tels que présentés par M. André Carle, président.

ADOPTÉE

95-01-26

Adoption du rapport de la réunion du comité des loisirs du 20 décembre 1994

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le rapport de la réunion du comité des loisirs, tenue le 20 décembre 1994, soit adopté tel que présenté par M. Fernand Bouchard, président.

ADOPTÉE

95-01-27

Adoption du rapport du comité de concertation scolaire du 11 janvier 1995

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le rapport de la réunion du comité de concertation scolaire, tenue le 11 janvier 1995, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE

95-01-28

Crédits supplémentaires au projet 94-02

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 20 000 $ au projet 94-02 (Réseau - micro-ordinateurs) pour permettre l'achat d'équipements complémentaires pour les services du la Sécurité publique, du Greffe, la cour municipale, le Service technique et le service des Travaux publics et que ce montant soit pris à même le surplus réservé.

ADOPTÉE

95-01-29

Engagement de monsieur Sylvain Manseau

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que monsieur Sylvain Manseau soit engagé à titre de pompier volontaire à compter du 1er février 1995 et ce, conditionnellement à la recommandation du médecin qui aura procédé à l'examen requis par la Ville.

ADOPTÉE

95-01-30

Permanence de madame Marie-Josée Després

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que madame Marie-Josée Després soit nommée en permanence au poste de préposée aux télécommunications I à compter du 27 août 1994, selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

Le 23 janvier 1995

95-01-31 **Engagement de monsieur Luc Giguère à titre régulier**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que monsieur Luc Giguère, actuellement policier-pompier suppléant, soit engagé à titre régulier à compter du 24 janvier 1995, selon la convention collective en vigueur. La date d'ancienneté de M. Giguère est le 18 juillet 1992.

ADOPTÉE

95-01-32 **Session de formation pour les élus**

PROPOSÉ par M.Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que mesdames Nicole Laroche et Louise Gélinas, conseillères, messieurs André et Jacques Carle ainsi que Yves Lévesque, conseillers, soient autorisés à s'inscrire à la session de formation "L'Élu(e), gestionnaire des fonds publics", qu'un montant de 300 $ soit alloué à chacun à cette fin et que cette dépense soit prise à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE

95-01-33 **Entente avec la Société protectrice des animaux de la Mauricie**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer avec la Société protectrice des animaux de la Mauricie, une entente relative à la cueillette des animaux errants.

ADOPTÉE

Le 23 janvier 1995

95-01-34

Proclamation du "Mois du coeur"

CONSIDÉRANT que, depuis maintenant 40 ans, la Fondation des maladies du coeur du Québec contribue à diminuer le pourcentage de décès attribuable à la première cause de décès au pays, les maladies cardio-vasculaires et les accidents cérébrovasculaires et que ses efforts ont permis de réduire ce taux de 54 % en 1960 à 38 aujourd'hui;

CONSIDÉRANT que, grâce à la générosité du grand public, la Fondation des maladies du coeur du Québec a pu investir 45 000 000 $ dans la recherche et 14 000 000 $ dans ses programmes de promotion de la santé cardiaque et qu'elle a ainsi contribué à améliorer les chances de survie de tous nos concitoyens et concitoyennes;

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion de son 40^{e} anniversaire, la Fondation des maladies du coeur vise un objectif beaucoup plus vaste, soit l'adoption de saines habitudes de vie par la population en général et que pour y arriver, elle compte sur l'apport des bénévoles et sur l'appui du grand public;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le mois de février soit proclamé "Mois du coeur" et que le conseil municipal encourage la population à être au coeur de la solution aux problèmes des maladies cardio-vasculaires et des accidents cérébrovasculaires.

ADOPTÉE

95-01-35

Entente de location avec "Le Magasin Leblanc Sports"

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer avec "Le Magasin Leblanc

Le 23 janvier 1995

Sports" une entente de location de la boutique du Centre sportif, pour la période du 1er septembre 1995 au 31 août 1996.

ADOPTÉE

95-01-36

Affichage relatif au boulevard Royal

CONSIDÉRANT que le boulevard Royal constitue l'une des artères principales de la ville et sur laquelle sont regroupés une grande quantité de commerces et d'entreprises;

CONSIDÉRANT que cette situation actuelle a été reconnue par le ministère des Transports, par l'octroi d'importantes subventions pour relier l'autoroute 40 audit boulevard par le biais du boulevard des Récollets;

CONSIDÉRANT que notre Ville a maintes fois manifesté son appui à différentes démarches entreprises par les commerçants dudit boulevard Royal, sur les panneaux situés sur l'autoroute 55, par l'ajout de la mention du boulevard Royal sur lesdits panneaux, tel qu'en fait foi, entre autres, sa résolution # 60-92;

CONSIDÉRANT l'importance vitale d'une signalisation adéquate et efficace et la sécurité qui en découle;

CONSIDÉRANT que la Ville est disposée à défrayer, si besoin était, le coût que pourraient entraîner tels ajouts sur les panneaux existants, ce qui réglerait un problème réel;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la Ville exige du ministère des Transports du Québec qu'il ajoute aux panneaux situés sur l'autoroute 55 et annonçant la rue Notre-Dame, les mots "Boulevard Royal", de façon à régler un problème d'identification qui perdure depuis trop longtemps et qui serait en conséquence réglé par ce simple changement;

que la Ville défraie, si besoin était, les coûts entraînés par tels ajouts;

que copie de la présente résolution ainsi qu'une demande d'appui à ce sujet soient adressées à M. Rémi Désilets, député du comté de Maskinongé.

ADOPTÉE

95-01-37 **Permis de ramonage pour l'année**

PROPOSÉ par M.Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que les firmes "Ramonage Marc Robert" et "Ramonage Michel enr." soient mandatées pour effectuer les travaux de ramonage dans la ville de Trois-Rivières-Ouest pour l'année 1995 et que la répartition des secteurs soit établie par monsieur Michel Parent, Capitaine au service de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur Jacques Carle, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement établissant les pénalités et amendes à imposer dans les cas d'infraction aux règlements d'urbanisme; et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

95-01-38 **Appui à M. Réal St-Louis - Demande d'aliénation**

CONSIDÉRANT que les services d'aqueduc existent déjà depuis 1953 sur la rue Alexandre;

CONSIDÉRANT que deux constructions sont déjà érigées sur cette rue;

CONSIDÉRANT que le propriétaire des lots 46-17 et 46-16 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières désire vendre à son voisin une partie du lot vacant 46-16, de façon que ce dernier puisse agrandir son bâtiment;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la Ville appuie la demande que monsieur Réal St-Louis adresse à la Commission de protection du territoire agricole à l'effet d'aliéner, de morceler et d'utiliser à des fins autres qu'agricoles une partie du lot 46-16 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTÉE

95-01-39

Congrès de l'U.M.Q.

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que les membres du conseil municipal et le directeur général soient autorisés à s'inscrire au congrès de l'U.M.Q. prévu les 20-21-22 avril 1995, qu'un montant de 800 $ soit alloué à chacun à cette fin et que cette dépense soit prise à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE

95-01-40

Nomination d'un représentant à la Société protectrice des animaux de la Mauricie

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que monsieur Jean-Noël Groleau soit nommé représentant à la Société protectrice des animaux de la Mauricie à compter du 23 janvier 1995, pour une période se terminant le 21 novembre 1995.

ADOPTÉE

95-01-41

Suppléance à la mairie

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que madame Marthe Rousseau soit nommée mairesse suppléante pour une période de trois mois à compter du 1er février 1995.

ADOPTÉE

95-01-42 **Ajournement**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la séance du 23 janvier 1995 soit ajournée à 22 h 30 pour les points 12, 13 et 14 de l'ordre du jour.

ADOPTÉE

À 22 h 30, le conseil municipal se réunit et les sujets suivants sont pris en considération :

1. Adoption du projet 95-00 (Immobilisations 95)
2 Adoption du projet 95-01 (Fonds de roulement)
3 Adoption du projet 95-02 (Surplus réservé)

95-01-43 **Adoption du projet 95-00 (Immobilisations 1995)**

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil approuve le projet 95-00 (Immobilisations 1995), au montant de 281 371 $, permettant la dépense suivante : Diverses immobilisations. Ce montant est déjà prévu au fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE

95-01-44 **Adoption du projet 95-01 (Fonds de roulement)**

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

Le 23 janvier 1995

que le conseil vote des crédits de 200 000 $ au projet 95-01 (Fonds de roulement) pour permettre l'achat de divers véhicules, d'un système d'enregistrement vocal et d'une pancarte de bienvenue et que ce montant soit pris à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE

95-01-45 **Adoption du projet 95-02 (Surplus réservé)**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le conseil vote des crédits de 109 800 $ au projet 95-02 (Surplus réservé) pour permettre les dépenses suivantes : achat d'équipement informatique, logiciels et produits connexes et que ce montant soit pris à même le surplus réservé.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE **Union des municipalités du Québec** : Frais de gestion du 611

Sur ce, la séance est levée.

Fernand Bouchard, maire suppléant

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 24 janvier 1995

Règlement # 736-C

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement **# 736-C** intitulé "Règlement amendant le règlement # 736-B de façon à modifier les articles 2, 3, 4, 5, 14 et 15 ainsi que les annexes I, II, III et IV, et portant sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Sabourin ainsi que sur le remplacement d'aqueduc sur le boulevard Royal et sur côte Richelieu et autorisant une dépense n'excédant pas 115 385 $ et un emprunt de 67 636 $.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 24 janvier 1995, je déclare que ledit règlement # 736-C, est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil en présence de monsieur Jean-Noël Groleau, conseiller.

Jean-Noël Groleau, conseiller

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 6 février 1995

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 6 février 1995, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Nicole Laroche, Marthe Rousseau et Louise Gélinas et messieurs les conseillers Jacques Carle, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

95-02-46 **Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 21 novembre 1994**

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 23 janvier 1995.

ADOPTÉE

95-02-47 **Adoption de la liste de comptes C-01-95**

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Louise Gélinas, conseillère

que la liste de comptes C-01-95 concernant les chèques 51984 à 52088 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 723 517,61 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-02-48 **Adoption de la liste de comptes C-02-95**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que la liste de comptes C-02-95 concernant les chèques 52089 à 52180 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 1 744 249,73 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-02-49 **Adoption de la liste de mutations du 1er au 15 décembre 1994**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la liste de mutations du 1er au 15 décembre 1994, pour un montant total de 11 712,67 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-02-50 **Adoption de la liste de mutations du 16 au 31 décembre 1994**

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la liste de mutations du 16 au 31 décembre 1994, pour un montant total de 5 674,34 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-02-51 **Adoption du règlement # 1000.38**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 1000.38 intitulé "Règlement amendant le règlement # 1000 de façon que certains articles soient modifiés en fonction de permettre l'application des poursuites visant la sanction pénale des infractions à ce règlement " soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Le 6 février 1995

95-02-52

Adoption du règlement # 1004

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le règlement # 1004 intitulé "Règlement abrogeant le règlement # 1000.19 et numérotant de 1 à 105 les articles conservés " soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

95-02-53

Adoption du règlement # 1005

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 1005 intitulé "Règlement amendant le règlement # 92-PI-01 de façon que certains articles soient modifiés en fonction de permettre l'application des poursuites visant la sanction pénale des infractions à ce règlement et de façon que l'article 8.1.3 portant sur le ramonage soit également modifié" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Jacques Carle, conseiller, réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement # 3000 de la façon suivante :

A) pour définir ce que l'on entend par commerce érotique et établissement à caractère érotique;
B) pour prévoir que de tels commerces ou établissements peuvent être implantés uniquement dans la zone 378 IC et modifier en conséquence les articles 4.2.2.2 et 4.2.2.3 et les définitions s'y rapportant.

et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

Monsieur Jacques Carle, conseiller, réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement établissant les pénalités et amendes à imposer dans les cas d'infraction aux règlements d'urbanisme. et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Le20février 1£9 5

Avis de motion

95-02-54

Brodeur, entre la rue Dagenais et le
annulée et remplacée par une aire d'
moyenne densité qui permettra l'
construction d'une résidence pour
1).

<u>District Mauricien</u>

Une amorce de rue située en bordure
Jean, face à la sortie de l'aut
(croquis # 2).

L'aire d'affectation résidentielle unifa
de la rue Notre-Dame, partie située
Quenneville, sera diminuée pour
d'affectation commerciale d'une
longeant la rue Notre-Dame qui autori
détail (croquis # 3).

L'aire d'affectation résidentielle de b
située au Sud de Sainte-Marguerite
Saint-Jean et la rue Michaud sera an
aire d'affectation commerciale per
contraignants pour le secteur résident

Le 6 février 1995

District Marion

L'aire d'affectation résidentielle multifamiliale de haute densité située en bordure de la rue Malo sera remplacée par une aire d'affectation résidentielle de basse densité permettant la construction de maisons unifamiliales de type jumelé (croquis # 5).

L'aire d'affectation résidentielle multifamiliale de moyenne densité située en bordure de la rue Ledoux, partie attenante au cours d'eau Lacerte, sera annulée et remplacée par une aire d'affectation résidentielle de basse densité permettant la construction de maisons unifamiliales de type jumelé (croquis # 5).

L'aire d'affectation résidentielle multifamiliale de moyenne densité située sur les parties Nord et Ouest de la rue Viau sera annulée et remplacée par une aire d'affectation résidentielle de basse densité permettant la construction de maisons unifamiliales de type jumelé (croquis # 5).

L'aire d'affectation commerciale située à l'angle du boulevard Marion et de côte Richelieu sera agrandie de façon à se retrouver en bordure du boulevard Marion, de la rue de Colombières et de côte Richelieu (croquis # 6).

L'aire d'affectation résidentielle de moyenne densité située dans la partie de territoire comprise entre les cours d'eau Milette et Bettez, la voie ferrée et côte Richelieu sera annulée et remplacée par une aire d'affectation résidentielle unifamiliale de basse densité afin de permettre la construction de résidences unifamiliales jumelées. Cependant, l'aire d'affectation résidentielle de moyenne densité en bordure de côte Richelieu qui autorise de la construction résidentielle multifamiliale de 4 logements sera conservée (croquis # 6).

Modifications aux règlements d'urbanisme :

Dans toutes les zones de la ville, une modification sera faite à notre règlement de zonage afin de défendre sur la façade principale de tout bâtiment la construction d'escalier extérieur donnant accès à des niveaux autres que le rez-de-chaussée. Toutefois, les escaliers extérieurs seront autorisés dans les cours avant secondaires pour le niveau supérieur au rez-de-chaussée en autant que cet escalier soit emmuré sur deux côtés.

Dans toutes les zones de la ville, pour des raisons de sécurité, les balises servant à délimiter les entrées charretières devront être arrondies dans le haut et n'avoir aucune partie pointue ou tranchante ni aucun angle droit pouvant causer des lésions corporelles. La superficie d'affichage de ces balises ne devra en aucun temps excéder 500 cm^2.

Dans toutes les zones de la ville, une modification sera faite à notre règlement de zonage de façon à majorer la tarification des amendes, qui sera établie comme suit :

- Pour une personne physique, elle sera de 100 $ à 1 000 $ pour une première infraction et de 200 $ à 2 000 $ pour une deuxième infraction.

- Pour une personne morale, elle sera de 200 $ à 2 000 $ pour une première infraction et de 400 $ à 4 000 $ pour une deuxième infraction.

Dans toutes les zones de la ville, une modification sera faite à notre règlement de lotissement de façon à majorer la tarification des amendes qui sera établie comme suit :

- Pour une personne physique, elle sera de 100 $ à 1 000 $ pour une première infraction et de 200 $ à 2 000 $ pour une deuxième infraction.

- Pour une personne morale, elle sera de 200 $ à 2 000 $ pour une première infraction et de 400 $ à 4 000 $ pour une deuxième infraction.

Dans toutes les zones de la ville, une modification sera faite à notre règlement de construction de façon à majorer la tarification des amendes qui sera établie comme suit :

- Pour une personne physique, elle sera de 100 $ à 1 000 $ pour une première infraction et de 200 $ à 2 000 $ pour une deuxième infraction.

- Pour une personne morale, elle sera de 200 $ à 2 000 $ pour une première infraction et de 400 $ à 4 000 $ pour une deuxième infraction.

Dans toutes les zones résidentielles bifamiliales et trifamiliales de la ville, une modification sera faite au règlement de zonage afin de permettre la construction de logements contigus plutôt que superposés. Dans ces cas, la marge de recul latérale sera modifiée de 2,5 mètres à 4 mètres.

Dans toutes les zones résidentielles bifamiliales, trifamiliales et multifamiliales de la ville, une modification sera faite au règlement de zonage afin de permettre la construction de garage attenant pour tout bâtiment ayant une hauteur maximale de deux étages.

Dans toutes les zones multifamiliales de la ville, une modification sera faite afin de permettre l'installation d'une enseigne d'une superficie maximale de 0,6 mètre, apposée à plat sur le bâtiment et qui servira à annoncer les besoins de ce bâtiment. L'installation d'enseigne sur poteau sera dorénavant défendue.

Dans toutes les zones multifamiliales de la ville, il sera autorisé durant la période hivernale, l'installation d'abris temporaires pour automobiles. Ces abris devront être installés à un minimum de 9,14 mètres de l'emprise de rue ainsi qu'à 7,6 mètres de tout bâtiment principal.

Dans toutes les zones commerciales où l'on sert des boissons alcooliques, à l'exception de la zone 378 I/C, il sera interdit d'installer des isoloirs et/ou loges ainsi que d'offrir des spectacles de danseurs et/ou danseuses nus.

District Richelieu

La zone commerciale 354 C située en bordure de la rue Brodeur sera annulée et remplacée par la zone 20 Rd afin de permettre l'agrandissement et/ou la construction d'une résidence pour personnes âgées (croquis # 1).

L'usage de la zone commerciale 419 C, située du côté Est de côte Richelieu, entre les rues Roland et Saint-Joseph, sera modifié afin de permettre la vente de mobiliers et d'équipements de maison. L'usage de vente de pièces et d'accessoires neufs pour automobiles sera enlevé (croquis # 2).

L'usage de la zone commerciale 419 C, située du côté Est de côte Richelieu, entre les rue Roland et Saint-Joseph, sera modifié afin de permettre l'implantation d'une garderie. (croquis # 2).

District Mauricien

La zone résidentielle 335 Ra située du côté Nord de la rue Notre-Dame, entre les rues Chavigny et Quenneville, sera diminuée par la création de la zone commerciale 178 C qui

contiendra le lot P.32 pour une étendue de ± 99 mètres longeant la rue Notre-Dame, où il sera autorisé l'usage de vente au détail (croquis # 3).

Une partie de la zone résidentielle 252 Ra située au Sud de la rue Sainte-Marguerite Ouest, entre le boulevard Saint-Jean et la rue Michaud, sera annulée et remplacée par l'agrandissement de la zone commerciale 417 C, permettant les immeubles à bureaux ainsi que les établissements de services pouvant desservir un ou plusieurs quartiers (croquis # 4).

À l'intérieur de la zone commerciale 255 C, une amorce de rue de ± 27 mètres d'emprise est projetée en bordure du boulevard Saint-Jean, face à la sortie de l'autoroute 55 (croquis # 5).

District Marion

La zone commerciale 168 C située à l'intersection du boulevard Marion et de côte Richelieu sera agrandie vers l'Est jusqu'à la rue de Colombières (croquis # 6).

Dans le secteur compris entre côte Richelieu, la voie ferrée et le cours d'eau Milette, les zones résidentielles 398 Rabcd, 399 Rabcd et 400 Rabcd seront annulées. Le tracé de rue à l'intérieur de la zone 400 Rabcd sera modifié. Les nouvelles zones créées seront la zone résidentielle 302 Ra, qui sera située en bordure de la rue de Colombières et du cours d'eau Milette, la zone résidentielle 303 Ra, qui sera située de part et d'autre du boulevard Marion et la zone résidentielle 304 Ra, qui sera située en bordure de la voie ferrée et du cours d'eau Bettez où il ne sera autorisé que de la construction unifamiliale jumelée (croquis # 6).

La zone résidentielle multifamiliale 298 Rd sera établie en bordure de côte Richelieu entre le cours d'eau Milette et la zone commerciale 168 C où il sera autorisé du résidentiel multifamilial de 4 logements (croquis # 6).

La zone résidentielle multifamiliale 116 Rde située en bordure de la rue Malo sera annulée et remplacée par la zone 116 Ra, qui permettra de la construction résidentielle unifamiliale jumelée (croquis # 7).

La zone résidentielle multifamiliale 103 Rd située en bordure de la rue Ledoux sera annulée et remplacée parla zone 103 Ra qui permettra de la construction résidentielle unifamiliale jumelée (croquis # 7).

La zone résidentielle 280 Rcd, située en bordure de la rue Viau sera annulée et remplacée par la zone résidentielle 280 Ra qui permettra de la construction résidentielle unifamiliale jumelée et l'étendue de la nouvelle zone 280 Ra sera agrandie et englobera la partie Nord de la zone 232 Rcd située en bordure de la voie ferrée (croquis # 7).

La zone résidentielle 408 Rcd[1] sera créée à même l'étendue de la zone 280 Ra et contiendra les terrains situés en bordure du boulevard Marion, soit la partie située entre le cours d'eau Lacerte et la rue Viau (croquis # 7).

La zone 408 Rcd présentement située en bordure du boulevard Marion sera renumérotée et deviendra la zone 408 Rcd[2] (croquis # 7).

District Cherbourg

L'étendue de la zone résidentielle multifamiliale 7 Rd[1] sera diminuée par la création de la zone 190 Rabcd, qui sera située du côté Est de la rue Montlieu pour une longueur de ± 329 mètres vers le Nord, à partir de la zone parc 8 Pb et autorisera de la construction résidentielle unifamiliale, bifamiliale et trifamiliale (croquis # 8).

ADOPTÉE

95-02-55 **Adoption du rapport du comité de la nouvelle glace du 17 janvier 1995**

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le rapport de la réunion du comité de la nouvelle glace, tenue le 17 janvier 1995 soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE

Le 6 février 1995

95-02-56 **Adoption du rapport du comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie du 4 octobre 1994**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère
que le rapport de la réunion du comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie, tenue le 4 octobre 1994, soit adopté tel que présenté par Mme Suzie Ayotte, présidente.

ADOPTÉE

95-02-57 **Adoption du rapport du comité de retraite du 24 janvier 1995**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le rapport de la réunion du comité de retraite, tenue le 24 janvier 1995, soit adopté tel que présenté par Mme Louise Gélinas, présidente.

ADOPTÉE

95-02-58 **Adoption du rapport du comité du bruit du 17 janvier 1995**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le rapport de la réunion du comité du bruit, tenue le 17 janvier 1995, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE

95-02-59 **Adoption du rapport R-01-95 du comité de circulation du 1er février 1995**

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le rapport R-01-95 de la réunion du comité de circulation, tenue le 1er février 1995, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE

95-02-60 **Adoption du rapport du comité de relations de travail (employés municipaux) du 17 janvier 1995**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le rapport de la réunion du comité de relations de travail (employés municipaux), tenue le 17 janvier 1995, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE

95-02-61 **Adoption de la soumission, Système de sonorisation (Bibliothèque municipale)**

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture d'un système de sonorisation pour la bibliothèque municipale ont été ouvertes le 27 janvier 1995 en présence de MM. Michel Lemieux., directeur du service des Loisirs et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Duoson inc.(prix sans option)	35 638,12 $
Siscom inc (prix sans option)	40 830,30 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Michel Lemieux;

IL EST

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Duoson inc.» pour un montant de

35 638,12 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie cette somme au budget du projet 94-11.

ADOPTÉE

95-02-62

Adoption de la soumission, Camionnette cabine allongée et boîte de service

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture d'une camionnette à cabine allongée avec boîte de service ont été ouvertes le 3 février 1995 en présence de M. Vincent Fortier, ing., M. Ing., ingénieur de projet et de madame Suzanne Chassé, secrétaire-greffe ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Formule Pontiac Buick GMC inc.	27 487,09 $
Maski Ford/Mercury inc.	25 897,41 $
Automobile Louiseville ltée	28 306,42 $
Mich-O-Tomobile ltée	25 064,40 $
Trois-Rivières Chevrolet (1992) inc.	28 626,64 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

IL EST

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Mich-O-Tomobile ltée» au montant de 25 064,40 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie cette somme au budget du projet 95-01.

ADOPTÉE

Le 6 février 1995

95-02-63

Adoption de la soumission, Télé-avertisseurs alphanumériques "Advisor"

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture de télé-avertisseurs alphnumériques "Advisor" ont été ouvertes le 6 février 1995 en présence de MM. Michel Parent, capitaine au service de la Sécurité publique, division Incendie et Claude Touzin, o.m.a. greffier de la Ville :

Firme	Montant
Bell Mobilité Pagette	10 937,96 $
Reynolds Radio inc.	10 937,96 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Michel Parent;

IL EST

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Reynolds Radio inc.» au montant de 10 937,96 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission offre une garantie supérieure. Le conseil approprie cette somme au budget du projet 95-00.

ADOPTÉE

95-02-64

Correction de l'annexe IV du règlement # 745

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas conseillère

d'adopter les corrections apportées à l'annexe IV du règlement # 745 (rues Amyot et Maheu).

ADOPTÉE

Le 6 février 1995

95-02-65

Correction de l'annexe IV du règlement # 746

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque conseiller

d'adopter les corrections apportées à l'annexe IV du règlement # 746 (rue Laflamme).

ADOPTÉE

95-02-66

Correction de la résolution 94-12-556 (Indices d'améliorations locales)

PROPOSÉ par M. Jean Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

de modifier la résolution 94-12-556 de façon que les indices d'améliorations locales relatifs au règlement # 737 (rues Montlieu, Blain, Chauveau et Savoie) soient retirés des indices adoptés par ladite résolution.

ADOPTÉE

95-02-67

Financement, emprunt temporaire, règlements # 744, 745 et 746

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le conseil ordonne au trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au trésorier d'adresser aux contribuables concernés, après le 1er janvier 1996, les comptes de taxes appropriés, payables trente (30) jours après leur envoi; et que le trésorier de la Ville soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer des dépenses effectuées en vertu des règlements suivants, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par lesdits règlements :

Le 6 février 1995

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire
# 744 Ledoux, Sabourin, Saint-Aubin	476 531 $	90 %	428 877 $
# 745 Amyot, Maheu	276 137 $	90 %	248 523 $
# 746 Laflamme	329 618 $	90 %	296 656 $

ADOPTÉE

95-02-68 **Subventions 1995**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le trésorier soit autorisé à préparer les chèques de subvention pour l'année 1995 aux organismes suivants :

Subventions au budget de l'administration générale	
Popote volante	100 $
Croix-Rouge	100 $
Âge d'or Jean-XXIII	600 $
Âge d'or Sainte-Catherine	600 $
Société canadienne du cancer	100 $
Loisirs pour handicapé mental	400 $
Légion canadienne	125 $
Aféas Jean-XXIII	100 $
Aféas Sainte-Catherine	100 $
Centraide	100 $
Sclérose en plaques	100 $
Cadets de l'air	100 $
Orchestre symphonique de Trois-Rivières	500 $
Matinées symphoniques	1 000 $
Artisans de paix	200 $
Moisson Mauricie	200 $
Association touristique du Coeur du Québec	1 470 $
Avenue Jeunesse	3 000 $
Centre Le Havre de Trois-Rivières	50 $

Subventions au budget du service des Loisirs	
Association du base-ball mineur	000 $
Club de soccer Albatros inc.	000 $
Club de patinage artistique	1 000 $
Conseil des loisirs de la Mauricie	500 $
Comité de mini-basket de Trois-Rivières-Ouest	1 500 $

Association de loisirs pour personnes handicapées	800	$
Âge d'or Jean-XXIII	100	$
Âge d'or Sainte-Catherine	100	$
Louveteau et Groupe Scout Jean-XXIII	300	$
Louveteau et Groupe Scout Sainte-Catherine	300	$
Club Mère-Enfant	250	$
Tir à l'arc Le Sagittaire	570	$
Tri-Excel Gymnastar	1 091	$
Maralga (nage synchronisée)	2 052	$
Mégophias Natation	7 676	$
Club Ado	500	$

ADOPTÉE

95-02-69 **Entente avec M. Grégoire Milette, Bassin Bettez**

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer une entente avec M. Grégoire Milette relativement au bassin de rétention des eaux (bassin Bettez).

ADOPTÉE

95-02-70 **Programme d'infrastructures Canada-Québec - Boulevard Jean-XXIII**

CONSIDÉRANT que la Ville désire se prévaloir des avantages proposés par les gouvernements fédéral et provincial dans le "Programme d'infrastructures Canada-Québec" pour les travaux du boulevard Jean-XXIII;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest présente au ministère des Affaires municipales un projet portant sur le boulevard Jean-XXIII, dans le cadre du volet I (Réfection, agrandissement

et construction d'infrastructures - municipalités de 5 000 habitants et plus) du "Programme d'infrastructures Canada-Québec".

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Yves Lévesque, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement concernant le remboursement des frais encourus par les élus municipaux et décrétant la création d'un fonds pour payer certaines dépenses des membres du conseil pour l'année 1995; et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

95-02-71

Subvention au comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil autorise l'octroi d'une subvention de 300 $ au comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie, afin de défrayer le coût d'opération des diverses activités dudit comité.

ADOPTÉE

95-02-72

Félicitations à madame Fernande Boisvert

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le conseil municipal offre ses plus sincères félicitations à madame Fernande Boisvert, de Secrétariat Plus, pour avoir mérité le prix d'excellence du secteur de Trois-Rivières dans le cadre du concours "Le français à l'affiche", organisé par la Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie.

ADOPTÉE

95-02-73

Félicitations à monsieur Michel Letarte

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

secondaire Chavigny : Campagne de financement

Sur ce, la séance est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 20 février 1995

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 20 février 1995, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Nicole Laroche, Marthe Rousseau et Louise Gélinas et messieurs les conseillers Jacques Carle, André Carle, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard motive son absence pour raisons personnelles.

95-02-75

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 février 1995

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 6 février 1995.

ADOPTÉE

95-02-76

Adoption de la liste de comptes C-03-95

PROPOSÉ par M, Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la liste de comptes C-03-95 concernant les chèques 52181 à 52279 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 2 904 046.69 $ soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Le 20 février 1995

95-02-77

Adoption de la liste de comptes C-04-95

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la liste de comptes C-04-95 concernant les chèques 52269 à 52391 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 347 851,82 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-02-78

Adoption du règlement # 622

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le règlement # 622 intitulé "Règlement concernant le remboursement des frais encourus par les élus municipaux et décrétant la création d'un fonds pour payer certaines dépenses des membres du conseil pour l'année 1995" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller, réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement # 846 portant sur le financement des travaux municipaux; et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Jacques Carle, conseiller, réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement # 3000 de la façon suivante :

A) pour définir ce que l'on entend par commerce érotique et établissement à caractère érotique;

B) pour prévoir que de tels commerces ou établissements peuvent être implantés uniquement dans la zone 378 I/C et modifier en conséquence les articles 4.2.2.2 et 4.2.2.3 et les définitions s'y rapportant.

et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Le 20 février 1995

Avis de motion

M. Yves Lévesque, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le plan d'urbanisme de la façon suivante :

District Richelieu

L'aire d'affectation commerciale située du côté Est de la rue Brodeur, entre la rue Dagenais et le boulevard Jean-XXIII sera annulée et remplacée par une aire d'affectation résidentielle de moyenne densité qui permettra l'agrandissement et/ou la construction d'une résidence pour personnes âgées.

District Mauricien

Une amorce de rue située en bordure Ouest du boulevard Saint-Jean, face à la sortie de l'autoroute 55, est projetée.

L'aire d'affectation résidentielle unifamiliale située du côté Nord de la rue Notre-Dame, partie située entre les rues Chavigny et Quenneville, sera diminuée pour faire place à une aire d'affectation commerciale d'une longueur de ± 99 mètres longeant la rue Notre-Dame qui autorisera l'usage de la vente au détail.

L'aire d'affectation résidentielle de basse densité pour la partie située au Sud de Sainte-Marguerite Ouest entre le boulevard Saint-Jean et la rue Michaud sera annulée et remplacée par une aire d'affectation commerciale permettant des usages non contraignants pour le secteur résidentiel.

District Marion

L'aire d'affectation résidentielle multifamiliale de haute densité située en bordure de la rue Malo sera remplacée par une aire d'affectation résidentielle de basse densité permettant la construction de maisons unifamiliales de type jumelé.

L'aire d'affectation résidentielle multifamiliale de moyenne densité située en bordure de la rue Ledoux, partie attenante au cours d'eau Lacerte, sera annulée et remplacée par une aire d'affectation résidentielle de basse densité permettant la construction de maisons unifamiliales de type jumelé.

L'aire d'affectation résidentielle multifamiliale de moyenne densité située sur les parties Nord et Ouest de la rue Viau sera annulée et remplacée par une aire d'affectation résidentielle de

basse densité permettant la construction de maisons unifamiliales de type jumelé .

L'aire d'affectation commerciale située à l'angle du boulevard Marion et de côte Richelieu sera agrandie de façon à se retrouver en bordure du boulevard Marion, de la rue de Colombières et de côte Richelieu.

L'aire d'affectation résidentielle de moyenne densité située dans la partie de territoire comprise entre les cours d'eau Milette et Bettez, la voie ferrée et côte Richelieu sera annulée et remplacée par une aire d'affectation résidentielle unifamiliale de basse densité afin de permettre la construction de résidences unifamiliales jumelées. Cependant, l'aire d'affectation résidentielle de moyenne densité en bordure de côte Richelieu qui autorise de la construction résidentielle multifamiliale de 4 logements sera conservée.

et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

Mme Marthe Rousseau, conseillère, donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000 de la façon suivante :

Dans toutes les zones de la ville, une modification sera faite à notre règlement de zonage afin de défendre sur la façade principale de tout bâtiment la construction d'escalier extérieur donnant accès à des niveaux autres que le rez-de-chaussée. Toutefois, les escaliers extérieurs seront autorisés dans les cours avant secondaires pour le niveau supérieur au rez-de-chaussée en autant que cet escalier soit emmuré sur deux côtés.

Dans toutes les zones de la ville, pour des raisons de sécurité, les balises servant à délimiter les entrées charretières devront être arrondies dans le haut et n'avoir aucune partie pointue ou tranchante ni aucun angle droit pouvant causer des lésions corporelles. La superficie d'affichage de ces balises ne devra en aucun temps excéder 500 cm^2.

Dans toutes les zones de la ville, une modification sera faite à notre règlement de zonage de façon à majorer la tarification des amendes, qui sera établie comme suit :

- Pour une personne physique, elle sera de 100 $ à 1 000 $ pour une première infraction et de 200 $ à 2 000 $ pour une deuxième infraction.

- Pour une personne morale, elle sera de 200 $ à 2 000 $ pour une première infraction et de 400 $ à 4 000 $ pour une deuxième infraction.

Dans toutes les zones résidentielles bifamiliales et trifamiliales de la ville, une modification sera faite au règlement de zonage afin de permettre la construction de logements contigus plutôt que superposés. Dans ces cas, la marge de recul latérale sera modifiée de 2,5 mètres à 4 mètres.

Dans toutes les zones résidentielles bifamiliales, trifamiliales et multifamiliales de la ville, une modification sera faite au règlement de zonage afin de permettre la construction de garage attenant pour tout bâtiment ayant une hauteur maximale de deux étages.

Dans toutes les zones multifamiliales de la ville, une modification sera faite afin de permettre l'installation d'une enseigne d'une superficie maximale de 0,6 mètre, apposée àplat sur le bâtiment et qui servira à annoncer les besoins de ce bâtiment. L'installation d'enseigne sur poteau sera dorénavant défendue.

Dans toutes les zones multifamiliales de la ville, il sera autorisé durant la période hivernale, l'installation d'abris temporaires pour automobiles. Ces abris devront être installés à un minimum de 9,14 mètres de l'emprise de rue ainsi qu'à 7,6 mètres de tout bâtiment principal.

Dans toutes les zones commerciales où l'on sert des boissons alcooliques, à l'exception de la zone 378 I/C, il sera interdit d'installer des isoloirs et/ou loges ainsi que d'offrir des spectacles de danseurs et/ou danseuses nus.

District Richelieu

La zone commerciale 354 C située en bordure de la rue Brodeur sera annulée et remplacée par la zone 20 Rd afin de permettre l'agrandissement et/ou la construction d'une résidence pour personnes âgées.

L'usage de la zone commerciale 419 C, située du côté Est de côte Richelieu, entre les rues Roland et Saint-Joseph, sera modifié afin de permettre la vente de mobiliers et d'équipements de maison. L'usage de vente de pièces et d'accessoires neufs pour automobiles sera enlevé.

Le 20 février 1995

L'usage de la zone commerciale 419 C, située du côté Est de côte Richelieu, entre les rue Roland et Saint-Joseph, sera modifié afin de permettre l'implantation d'une garderie.

District Mauricien

La zone résidentielle 335 Ra située du côté Nord de la rue Notre-Dame, entre les rues Chavigny et Quenneville, sera diminuée par la création de la zone commerciale 178 C qui contiendra le lot P.32 pour une étendue de ± 99 mètres longeant la rue Notre-Dame, où il sera autorisé l'usage de vente au détail.

Une partie de la zone résidentielle 252 Ra située au Sud de la rue Sainte-Marguerite Ouest, entre le boulevard Saint-Jean et la rue Michaud, sera annulée et remplacée par l'agrandissement de la zone commerciale 417 C, permettant les immeubles à bureaux ainsi que les établissements de services pouvant desservir un ou plusieurs quartiers.

À l'intérieur de la zone commerciale 255 C, une amorce de rue de ± 27 mètres d'emprise est projetée en bordure du boulevard Saint-Jean, face à la sortie de l'autoroute 55.

District Marion

La zone commerciale 168 C située à l'intersection du boulevard Marion et de côte Richelieu sera agrandie vers l'Est jusqu'à la rue de Colombières.

Dans le secteur compris entre côte Richelieu, la voie ferrée et le cours d'eau Milette, les zones résidentielles 398 Rabcd, 399 Rabcd et 400 Rabcd seront annulées. Le tracé de rue à l'intérieur de la zone 400 Rabcd sera modifié. Les nouvelles zones créées seront la zone résidentielle 302 Ra, qui sera située en bordure de la rue de Colombières et du cours d'eau Milette, la zone résidentielle 303 Ra, qui sera située de part et d'autre du boulevard Marion et la zone résidentielle 304 Ra, qui sera située en bordure de la voie ferrée et du cours d'eau Bettez où il ne sera autorisé que de la construction unifamiliale jumelée.

La zone résidentielle multifamiliale 298 Rd sera établie en bordure de côte Richelieu entre le cours d'eau Milette et la zone commerciale 168 C où il sera autorisé du résidentiel multifamilial de 4 logements.

Le 20 février 1995

La zone résidentielle multifamiliale 116 Rde située en bordure de la rue Malo sera annulée et remplacée par la zone 116 Ra, qui permettra de la construction résidentielle unifamiliale jumelée.

La zone résidentielle multifamiliale 103 Rd située en bordure de la rue Ledoux sera annulée et remplacée parla zone 103 Ra qui permettra de la construction résidentielle unifamiliale jumelée.

La zone résidentielle 280 Rcd, située en bordure de la rue Viau sera annulée et remplacée par la zone résidentielle 280 Ra qui permettra de la construction résidentielle unifamiliale jumelée et l'étendue de la nouvelle zone 280 Ra sera agrandie et englobera la partie Nord de la zone 232 Rcd située en bordure de la voie ferrée.

La zone résidentielle 408 Rcd[1] sera créée à même l'étendue de la zone 280 Ra et contiendra les terrains situés en bordure du boulevard Marion, soit la partie située entre le cours d'eau Lacerte et la rue Viau.

La zone 408 Rcd présentement située en bordure du boulevard Marion sera renumérotée et deviendra la zone 408 Rcd[2].

District Cherbourg

L'étendue de la zone résidentielle multifamiliale 7 Rd[1] sera diminuée par la création de la zone 190 Rabcd, qui sera située du côté Est de la rue Montlieu pour une longueur de ± 329 mètres vers le Nord, à partir de la zone parc 8 Pb et autorisera de la construction résidentielle unifamiliale, bifamiliale et trifamiliale.

et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Jean-Noël-Groleau, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de lotissement # 4000 de la façon suivante :

Dans toutes les zones de la ville, une modification sera faite à notre règlement de lotissement de façon à majorer la tarification des amendes qui sera établie comme suit :

- Pour une personne physique, elle sera de 100 $ à 1 000 $ pour une première infraction et de 200 $ à 2 000 $ pour une deuxième infraction.

- Pour une personne morale, elle sera de 200 $ à 2 000 $ pour une première infraction et de 400 $ à 4 000 $ pour une deuxième infraction.

et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Yves Lévesque, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de construction # 5000 de la façon suivante :

Dans toutes les zones de la ville, une modification sera faite à notre règlement de construction de façon à majorer la tarification des amendes qui sera établie comme suit :

- Pour une personne physique, elle sera de 100 $ à 1 000 $ pour une première infraction et de 200 $ à 2 000 $ pour une deuxième infraction.
- Pour une personne morale, elle sera de 200 $ à 2 000 $ pour une première infraction et de 400 $ à 4 000 $ pour une deuxième infraction.

et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

95-02-79

Adoption du rapport du comité de liaison adolescents-parents du 24 janvier 1995

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le rapport de la réunion du comité de liaison adolescents-parents, tenue le 24 janvier 1995 soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE

95-02-80

Adoption du rapport du comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie du 17 janvier 1995

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le rapport de la réunion du comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie, tenue le 17 janvier 1995, soit adopté tel que présenté par Mme Marthe Rousseau, présidente.

ADOPTÉE

Le 20 février 1995

95-02-81

Adoption du rapport du comité de sécurité publique du 31 janvier 1995

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le rapport de la réunion du comité de sécurité publique, tenue le 31 janvier 1995, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE

95-02-82

Adoption du rapport du comité de relations de travail (employés cadres)

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le rapport de la réunion du comité de relations de travail (employés cadres) tenue le 31 janvier 1995, soit adopté tel que présenté par M. Jacques Carle, président.

ADOPTÉE

Soumissions

Ouverture des soumissions, Arbustes et fleurs 1995

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture, la plantation et l'entretien d'arbustes et de fleurs dans divers endroits de la ville ont été ouvertes le 10 février 1995 en présence de MM. Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet, Alain Gagnon, contremaître au service des Travaux publics, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme		Montant
Floriculture Gauthier inc.	Item A	11 110,05
	Item B	3 418,65
Terrassements Modernes inc.	Item A	13 327,14
	Item B	2 848,87
Pépinière Jardins Gaétan Chassé inc.	Item A	13 090,02
	Item B	3 019,80

Le 20 février 1995

Suite à l'ouverture des soumissions, le greffier de la Ville remet celles-ci à l'ingénieur de projet pour étude et rapport.

95-02-83

Adoption de la soumission, Assurances de dommages

CONSIDÉRANT que la soumission suivante pour la fourniture d'assurances de dommages a été ouverte le 17 février 1995 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M. Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
René St-Onge et Associés, Division des municipalités, B.F. Lorenzetti & associés et Lanouette courtiers d'assurances	192 218,00$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Simon Julien, conseiller principal de la firme Sobeco Ernst & Young inc.;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission conjointe des firmes René St-Onge et Associés, Division des municipalités, B.F. Lorenzetti & associés et Lanouette courtiers d'assurances, au montant de 192 218,00 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante qui pourra être modifié au besoin.

ADOPTÉE

Soumissions

Ouverture de la soumission, Deux voitures de police

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture de deux voitures de police modèle 1995, catégorie 1 ont été ouvertes le 17 février 1995 en présence de MM. Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Le 20 février 1995

Firme	Montant
Boisclair Ford	50 233,64 $
Trois-Rivières Chevrolet (1982) inc.	56 378,10 $

Suite à l'ouverture des soumissions, le greffier informe les membres du conseil qu'aucune soumission n'est conforme puisqu'elles dépassent toutes 50 000,00 $. Par conséquent, une nouvelle demande de soumission devra être faite par avis public.

95-02-84

Adoption de la soumission, Réhabilitation de puits

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la réhabilitation de puits fonctionnant avec et sans le traitement Vyredox aux puits # 6, 7 et 8 ont été ouvertes le 17 février 1995 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M. Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Compagnie internationale des eaux (Québec) ltée	152 528,77 $
Les forages L.B.M. inc.	126 129,41 $
La Coop Envorotecheau	110 086,25 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;
IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "La Coop Envirotecheau" au montant de 110 086,25 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

Le 20 février 1995

95-02-85 **Carte des attraits touristiques**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

que la Ville accepte de verser un montant de 2 640 $ à la Corporation du tourisme et des congrès de la ville de Trois-Rivières pour la publication d'une carte des attraits touristiques du Trois-Rivières métropolitain.

ADOPTÉE

95-02-86 **Travaux d'infrastructures Canada-Québec**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer avec le ministre des Affaires municipales un protocole d'entente pour les fins et en considération d'une aide financière à être versée dans le cadre du programme "Travaux d'infrastructures Canada-Québec", Volet 1, portant sur la réfection, l'agrandissement et la construction d'infrastructures pour les municipalités de 5 000 habitants et plus, pour le projet "Réfection égouts, trottoir, pavage - rue Chavigny".

ADOPTÉE

95-02-87 **Adoption du rapport du comité des travaux publics du 9 février 1995**

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le rapport de la réunion du comité des travaux publics, tenue le 9 février 1995, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE

Le 20 février 1995

95-02-88 **Adoption du projet 95-04**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le conseil vote des crédits de 118 850 $ au projet 95-04 (surplus réservé - autres immobilisations) pour permettre la dépense suivante : diverses immobilisations (voir liste ci-jointe) et que ce montant soit pris à même le surplus réservé.

ADOPTÉE

95-02-89 **Crédits supplémentaires au règlement # 743**

CONSIDÉRANT que la proposition finale des coûts pour l'enfouissement des câbles, déposée par les compagnies d'utilité publique, dépasse largement nos estimations initiales et que l'évaluation des travaux à compléter par les firmes "Construction Yvan Boisvert inc." et "André Bouvet ltée" nous oblige à demander de voter des crédits supplémentaires;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil vote des crédits de 525 000 $ au règlement # 743 (boulevard Jean-XXIII) et que ce montant soit pris à même le montant prévu au budget 1995, contribution aux règlements en cours.

ADOPTÉE

95-02-90 **Versement à Cogeco Câble inc.**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la Ville accepte de verser à Cogeco Câble inc. un montant de 35 863,92 $ (taxes incluses) à Cogeco Câble inc. pour la restructuration de leur réseau de distribution dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Jean-XXIII et que ce montant soit pris à même le budget du règlement # 743.

ADOPTÉE

Le 20 février 1995

95-02-91 **Versements à Hydro-Québec**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la Ville accepte de verser à Hydro-Québec un montant de 168 368,51 $ (taxes incluses), en trois versements ci-après décrits, pour leurs travaux de restructuration aérienne de distribution électrique dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Jean-XXIII et que ce montant soit pris à même le budget du règlement # 743.

1er versement	immédiatement	56 122,84 $
2e versement	en juin 1996	56 122,84 $
3e versement	en février 1997	56 122,84 $

ADOPTÉE

95-02-92 **Versements à Bell Canada**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Nöel Groleau, conseiller

que la Ville accepte de verser à Bell Canada un montant de 244 767,43 $ (taxes incluses), en trois versements ci-après décrits, pour leurs travaux de restructuration du réseau téléphonique dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Jean-XXIII et que ce montant soit pris à même le budget du règlement # 743.

1er versement	immédiatement	80 000,00 $
2e versement	en juin 1996	80 000,00 $
3e versement	en février 1997	84 767,43 $

ADOPTÉE

95-02-93 **Séances du conseil, Été 1995**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Jean-Noël Groleau, conseillère
de fixer les dates des séances régulières du conseil au 17 juillet et au 21 août pour l'été 1995.

ADOPTÉE

Le 20 février 1995

Avis de motion

Mme Marthe Rousseau, conseillère, donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement modifiant et abrogeant le règlement # 617 et portant sur la tarification pour les services d'égout sanitaire sur la rue du Fleuve; et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

95-02-94

Félicitations à M. Dany Dubé

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal offre ses plus sincères félicitations à M. Dany Dubé pour son implication à titre de président d'honneur du Tournoi Midget de Trois-Rivières-Ouest 1995.

ADOPTÉE

95-02-95

Condoléances

CONSIDÉRANT que c'est avec regret que son honneur le maire et les membres du conseil de la Ville de Trois-Rivières-Ouest ont appris le décès de madame Simone Delorme-Leblond, mère de monsieur Pierre Leblond, o.p., curé de la paroisse Sainte-Catherine de Sienne et qu'ils sont profondément touchés de ce deuil;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Marthe Rousseau, conseillère

APPUYÉ à l'unanimité

que son honneur le maire et les membres du conseil offrent, en leur nom personnel et au nom de la population de Trois-Rivières-Ouest, l'expression de leurs plus sincères condoléances à monsieur Pierre Leblond ainsi qu'à toute sa famille.

ADOPTÉE

95-02-96

Étude de criminalité - U.Q.T.R.

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que la Ville accepte de verser une contribution au montant de 155 $ à l'Université du Québec à Trois-Rivières pour contribuer à une étude de la criminalité à Trois-Rivières-Ouest, Cap-de-la-Madeleine et Trois-Rivières, tel que demandé et selon la répartition établie par M. Laurent Deshaies, professeur de géographie au département des Sciences humaines;

que la Ville assure la collaboration des services policiers de Trois-Rivières-Ouest à ladite étude.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

M. Réjean Carrier, ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement # 750 (ligne d'amenée, boulevard Saint-Jean)

M. Benoit Arial, ministère des Affaires municipales, Direction de l'administration financière : Accusé réception des prévisions budgétaires 1995 de la Ville

M. Rémi Désilets, Député du comté de Maskinongé : Accusé réception de notre demande d'appui relative à l'ajout de la mention "Boulevard Royal" aux panneaux de l'autoroute 55

Mme Ginette Gauthier, Promexpo : Concours "Habitas - Municipalité, projet domiciliaire de l'année 1995"

Mme Raymonde Catellier, Centre de bénévolat du Trois-Rivières métropolitain : Demande d'aide financière

M. Nelson Flageole, Âge d'or Jean-XXIII : Demande d'aide financière

M. David Zimmer, La Société Alzheimer du Canada : Demande d'aide financière

Mme Nancy Sabourin, Société canadienne de la sclérose en plaques : Demande d'aide financière

Mme Marthe Lefebvre, Participaction: Programme Étéactif 1995
Monsieur Laurent Deshaies, U.Q.T.R. : Demande d'appui pour étude de criminalité à Trois-Rivières-Ouest et demande de contribution financière à cette fin

M. Ulrick Blackburn, U.M.Q. : Fonds de gestion des liquidités

Le 20 février 1995

Mme Véronique Boucher : Demande d'aide financière (patinage de vitesse)

M. Guy Vézina, Ville de Québec : Quatrième tournoi de balle molle intermunicipal

Mme Mariane Bourassa, CEGEP de Trois-Rivières : Demande d'aide financière

M. Michel Dupuy, Ministre du Patrimoine canadien : Trentième anniversaire du drapeau national du Canada

M. Gaétan Chassé, Jardins Gaétan Chassé : Modification au règlement de zonage

Sur ce, la séance est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 6 mars 1995

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 6 mars 1995, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas et messieurs les conseillers Jacques Carle, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

Madame la conseillère Marthe Rousseau motive son absence pour raisons personnelles.

Consultation

Lors de l'assemblée de consultation sur les règlements # 2031, 3028, 4011 et 5018, tenue ce 6 mars 1995, le projet traitant de la modification d'urbanisme et de zonage sur le chemin Sainte-Marguerite Ouest a été retiré.

95-03-97

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 20 février 1995

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 20 février 1995.

ADOPTÉE

95-03-98

Adoption de la liste de comptes C-05-95

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la liste de comptes C-05-95 concernant les chèques 52392 à 52511 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 342 079,41 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-03-99

Adoption de la liste de comptes C-06-95

Le 6 mars 1995

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller
que la liste de comptes C-06-95 concernant les chèques 52512 à 52619 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 760 918,85 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Jacques Carle, conseiller, réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement # 3000 de la façon suivante :

A) pour définir ce que l'on entend par commerce érotique et établissement à caractère érotique;

B) pour prévoir que de tels commerces ou établissements peuvent être implantés uniquement dans la zone 378 I/C et modifier en conséquence les articles 4.2.2.2 et 4.2.2.3 et les définitions s'y rapportant.

et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000 de la façon suivante :

Dans toutes les zones de la ville, une modification sera faite à notre règlement de zonage afin de défendre sur la façade principale de tout bâtiment la construction d'escalier extérieur donnant accès à des niveaux autres que le rez-de-chaussée. Toutefois, les escaliers extérieurs seront autorisés dans les cours avant secondaires pour le niveau supérieur au rez-de-chaussée en autant que cet escalier soit emmuré sur deux côtés.

Dans toutes les zones de la ville, pour des raisons de sécurité, les balises servant à délimiter les entrées charretières devront être arrondies dans le haut et n'avoir aucune partie pointue ou tranchante ni aucun angle droit pouvant causer des lésions corporelles. La superficie d'affichage de ces balises ne devra en aucun temps excéder 500 cm^2.

Dans toutes les zones de la ville, une modification sera faite à notre règlement de zonage de façon à majorer la tarification des amendes, qui sera établie comme suit :

Le 6 mars 1995

- Pour une personne physique, elle sera de 100 $ à 1 000 $ pour une première infraction et de 200 $ à 2 000 $ pour une deuxième infraction.

- Pour une personne morale, elle sera de 200 $ à 2 000 $ pour une première infraction et de 400 $ à 4 000 $ pour une deuxième infraction.

Dans toutes les zones résidentielles bifamiliales et trifamiliales de la ville, une modification sera faite au règlement de zonage afin de permettre la construction de logements contigus plutôt que superposés. Dans ces cas, la marge de recul latérale sera modifiée de 2,5 mètres à 4 mètres.

Dans toutes les zones résidentielles bifamiliales, trifamiliales et multifamiliales de la ville, une modification sera faite au règlement de zonage afin de permettre la construction de garage attenant pour tout bâtiment ayant une hauteur maximale de deux étages.

Dans toutes les zones multifamiliales de la ville, une modification sera faite afin de permettre l'installation d'une enseigne d'une superficie maximale de 0,6 mètre, apposée à plat sur le bâtiment et qui servira à annoncer les besoins de ce bâtiment. L'installation d'enseigne sur poteau sera dorénavant défendue.

Dans toutes les zones multifamiliales de la ville, il sera autorisé durant la période hivernale, l'installation d'abris temporaires pour automobiles. Ces abris devront être installés à un minimum de 9,14 mètres de l'emprise de rue ainsi qu'à 7,6 mètres de tout bâtiment principal.

Dans toutes les zones commerciales où l'on sert des boissons alcooliques, à l'exception de la zone 378 I/C, il sera interdit d'installer des isoloirs et/ou loges ainsi que d'offrir des spectacles de danseurs et/ou danseuses nus.

<u>District Richelieu</u>

La zone commerciale 354 C située en bordure de la rue Brodeur sera annulée et remplacée par la zone 20 Rd afin de permettre l'agrandissement et/ou la construction d'une résidence pour personnes âgées.

L'usage de la zone commerciale 419 C, située du côté Est de côte Richelieu, entre les rues Roland et Saint-Joseph, sera

modifié afin de permettre la vente de mobiliers et d'équipements de maison. L'usage de vente de pièces et d'accessoires neufs pour automobiles sera enlevé.

L'usage de la zone commerciale 419 C, située du côté Est de côte Richelieu, entre les rue Roland et Saint-Joseph, sera modifié afin de permettre l'implantation d'une garderie.

District Mauricien

La zone résidentielle 335 Ra située du côté Nord de la rue Notre-Dame, entre les rues Chavigny et Quenneville, sera diminuée par la création de la zone commerciale 178 C qui contiendra le lot P.32 pour une étendue de ± 99 mètres longeant la rue Notre-Dame, où il sera autorisé l'usage de vente au détail.

À l'intérieur de la zone commerciale 255C, une amorce de rue de ± 27 mètres d'emprise est projetée en bordure du boulevard Saint-Jean, face à la sortie de l'autoroute 55.

District Marion

La zone commerciale 168 C située à l'intersection du boulevard Marion et de côte Richelieu sera agrandie vers l'Est jusqu'à la rue de Colombières.

Dans le secteur compris entre côte Richelieu, la voie ferrée et le cours d'eau Milette, les zones résidentielles 398 Rabcd, 399 Rabcd et 400 Rabcd seront annulées. Le tracé de rue à l'intérieur de la zone 400 Rabcd sera modifié. Les nouvelles zones créées seront la zone résidentielle 302 Ra, qui sera située en bordure de la rue de Colombières et du cours d'eau Milette, la zone résidentielle 303 Ra, qui sera située de part et d'autre du boulevard Marion et la zone résidentielle 304 Ra, qui sera située en bordure de la voie ferrée et du cours d'eau Bettez où il ne sera autorisé que de la construction unifamiliale jumelée.

La zone résidentielle multifamiliale 298 Rd sera établie en bordure de côte Richelieu entre le cours d'eau Milette et la zone commerciale 168 C où il sera autorisé du résidentiel multifamilial de 4 logements.

Le 6 mars 1995

La zone résidentielle multifamiliale 116 Rde située en bordure de la rue Malo sera annulée et remplacée par la zone 116 Ra, qui permettra de la construction résidentielle unifamiliale jumelée.

La zone résidentielle multifamiliale 103 Rd située en bordure de la rue Ledoux sera annulée et remplacée parla zone 103 Ra qui permettra de la construction résidentielle unifamiliale jumelée.

La zone résidentielle 280 Rcd, située en bordure de la rue Viau sera annulée et remplacée par la zone résidentielle 280 Ra qui permettra de la construction résidentielle unifamiliale jumelée et l'étendue de la nouvelle zone 280 Ra sera agrandie et englobera la partie Nord de la zone 232 Rcd située en bordure de la voie ferrée.

La zone résidentielle 408 Rcd^1 sera créée à même l'étendue de la zone 280 Ra et contiendra les terrains situés en bordure du boulevard Marion, soit la partie située entre le cours d'eau Lacerte et la rue Viau.

La zone 408 Rcd présentement située en bordure du boulevard Marion sera renumérotée et deviendra la zone 408 Rcd^2.

District Cherbourg

L'étendue de la zone résidentielle multifamiliale 7 Rd^1 sera diminuée par la création de la zone 190 Rabcd, qui sera située du côté Est de la rue Montlieu pour une longueur de ± 329 mètres vers le Nord, à partir de la zone parc 8 Pb et autorisera de la construction résidentielle unifamiliale, bifamiliale et trifamiliale.

et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller, réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de lotissement # 4000 de la façon suivante :

Dans toutes les zones de la ville, une modification sera faite à notre règlement de lotissement de façon à majorer la tarification des amendes qui sera établie comme suit :

- Pour une personne physique, elle sera de 100 $ à 1 000 $ pour une première infraction et de 200 $ à 2 000 $ pour une deuxième infraction.

Le 6 mars 1995

- Pour une personne morale, elle sera de 200 $ à 2 000 $ pour une première infraction et de 400 $ à 4 000 $ pour une deuxième infraction.

et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Yves Lévesque, conseiller, réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de construction # 5000 de la façon suivante :

Dans toutes les zones de la ville, une modification sera faite à notre règlement de construction de façon à majorer la tarification des amendes qui sera établie comme suit :

- Pour une personne physique, elle sera de 100 $ à 1 000 $ pour une première infraction et de 200 $ à 2 000 $ pour une deuxième infraction.

- Pour une personne morale, elle sera de 200 $ à 2 000 $ pour une première infraction et de 400 $ à 4 000 $ pour une deuxième infraction.

et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

Mme Louise Gélinas, conseillère, donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement adoptant le règlement numéro 45-A (1995) de la CITF, modifiant le règlement numéro 45 (1992) du Régime des rentes des employés de la CITF; et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Jacques Carle, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines du boulevard Marion ainsi que sur la construction d'un ponceau sur la rivière Milette et autorisant un emprunt pour couvrir la dépense; et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

95-03-100

Adoption du règlement # 2031

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le règlement # 2031, intitulé "Règlement modifiant le plan d'urbanisme" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville, à l'exception du troisième paragraphe sous la rubrique "District Mauricien", qui sera enlevé.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement établissant la procédure pour le financement des travaux municipaux; et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

95-03-101

Adoption du règlement # 623

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le règlement # 623, intitulé "Règlement modifiant et abrogeant le règlement # 617 et portant sur la tarification pour les services d'égout sanitaire sur la rue du Fleuve" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

95-03-102

Adoption du rapport du C.L.A.P. du 13 février 1995

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le rapport de la réunion du comité de liaison adolescents-parents, tenue le 13 février 1995, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE

95-03-103

Adoption du rapport du comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie du 2 février 1995

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le rapport de la réunion du comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie, tenue le 2 février 1995, soit adopté tel que présenté par Mme Marthe Rousseau, présidente.

ADOPTÉE

95-03-104

Adoption du rapport du comité de "Ville en santé" du 22 février 1995

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le rapport de la réunion du comité de "Ville en santé", tenue le 22 février 1995, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE

95-03-105

Adoption du rapport de la Société protectrice des animaux de la Mauricie du 22 février 1995

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le rapport de la réunion du conseil d'administration de la Société protectrice des animaux de la Mauricie, tenue le 22 février 1995, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE

95-03-106

Adoption de la soumission, Arbustes et fleurs 1995

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture, la plantation et l'entretien d'arbustes et de fleurs dans divers endroits de la ville ont été ouvertes le 10 février 1995 en présence de MM. Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet, Alain Gagnon, contremaître au service des Travaux publics, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Le 6 mars 1995

Firme		Montant
Floriculture Gauthier inc.	Item A	11 110,05
	Item B	3 418,65
Terrassements Modernes inc.	Item A	13 327,14
	Item B	2 848,87
Pépinière Jardins Gaétan Chassé inc.	Item A	13 090,02
	Item B	3 019,80

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing., urb., directeur du Service technique;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Floriculture Gauthier inc, au montant de 11 110,05 $ (taxes incluses) pour l'item A ainsi que la soumission de la firme Terrassements Modernes inc. au montant de 2 848,87 $ (taxes incluses) pour l'item B, étant donné que ces parties de soumissions sont les plus basses et conformes. Le conseil approprie ces sommes au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

95-03-107

Adoption de la soumission, Entretien de l'éclairage public

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour l'entretien de l'éclairage public ont été ouvertes le 3 mars 1995 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb. directeur du Service technique, Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Perron Électrique M. El.	49 839,35
M. Rémi Gravel	65 656,32
Alpha inc.	52 438,07

Le 6 mars 1995

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Perron Électrique, M.El., au montant de 49 839,35 $ (taxes incluses), selon un contrat de trois ans répartissant les sommes tel que ci-après décrit, étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant.

Première année	15 971,93 $
Deuxième année	16 607,80 $
Troisième année	17 259,62 $

Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

95-03-108

Adoption de la soumission, Fourniture de deux voitures de police

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture de deux voitures de police ont été ouvertes le 6 mars 1995 en présence de MM. Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Boisclair Ford	52 307,62
Maski Ford	53 378,80

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

Le 6 mars 1995

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme Boisclair Ford, au montant de 52 307,62 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

95-03-109 **Annulation de coupons et obligations non réclamés**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest autorise le trésorier à annuler les coupons et les obligations relatifs à l'émission du 29 septembre 1986/1991, à en demander le remboursement à la Banque nationale du Canada et à remettre cette somme au Curateur public du Québec, tel que prévu par la Loi.

Émission de 2 283 000,00 $
Datée du 29 septembre 1986/1991
Règlements : # 175 et 222

Échéance	Numéro de coupon	Coupon	Obligation
29-03-87	1	47,50 $	---
29-09-87	2	47,50 $	---
29-03-88	3	47,50 $	---
29-09-88	4	47,50 $	---
29-03-89	5	47,50 $	---
29-09-89	6	92,50 $	---
29-03-90	7	47,50 $	---
29-09-90	8	285,00 $	---
29-03-91	9	285,00 $	---
29-09-91	10	285,00 $	1 000,00 $

TOTAL : 2 232,50 $

ADOPTÉE

Le 6 mars 1995

95-03-110 **Cessions et servitude, rues Ledoux et Saint-Aubin**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cessions et de servitude pour les lots suivants du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à la Société immobilière Dupont inc.

Contrat	Objet	# de lots	Rues
Cession	rues	25-139	Saint-Aubin, Ledoux
Cession	rue	23-169	Saint-Aubin
Cession	zone tampon	25-140, 26-22	Arrière-lot rue Ledoux
Cession	chemin de piétons	23-166	Ledoux
Cession	parc	25-119	Ledoux
Servitude (1,5 mètre)	égout pluvial	26-19, 25-128 26-20, 25-129	Ledoux

ADOPTÉE

95-03-111 **Financement, emprunt temporaire, règlements # 749 et 750**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le conseil ordonne au trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au trésorier d'adresser aux contribuables concernés, après le 1er janvier 1996, les comptes de taxes appropriés, payables trente (30) jours après leur envoi; et que le trésorier de la Ville soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer des dépenses effectuées en vertu des règlements suivants, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par lesdits règlements :

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire
# 749 Boulevard Rigaud	74 487 $	90 %	67 038 $
# 750 Ligne d'amenée et modification au système de pompage	715 000 $	90 %	643 500 $

ADOPTÉE

95-03-112 **Annexe I , règlement # 744 (rues Ledoux, Saint-Aubin et Sabourin)**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

d'adopter l'annexe I du règlement # 744 (rues Ledoux, Saint-Aubin et Sabourin) telle que corrigée.

ADOPTÉE

95-03-113 **Adhésion au Réseau québécois de villes et villages en santé pour l'année 1995**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest adhère au Réseau québécois de villes et villages en santé à titre de membre régulier et qu'elle accepte de défrayer la cotisation au montant de 200 $, pour l'année 1995.

ADOPTÉE

95-03-114 **Présentation de plans au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec**

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec les plans suivants concernant le boulevard

Le 6 mars 1995

Marion et plus particulièrement le ponceau à construire sur la rivière Milette pour le boulevard Marion :

11-571	Voirie, égouts, aqueduc boulevard Marion, de la rue Audet au ch. 0 + 850	Mars 1995
11-659	Détails - ponceau de la rivière Milette sur le boulevard Marion	Mars 1995

ADOPTÉE

95-03-115

Présentation de plans au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec les plans suivants concernant les rues Montlieu, Savoie, Blain, Chauveau et Auclair (terrasse Rosemont) :

11-244	Plan d'ensemble, terrasse Duvernay	Mars 1995
11-283	Plan d'ensemble d'égout, terrasse Rosemont	Mars 1995
11-309	Voirie, égouts, aqueduc rue Montlieu, de Cherbourg au ch. 0 + 343.01	Mars 1995
11-600	Voirie, égouts, aqueduc rue Montlieu, du ch. 0 + 343.01 au ch. 0 + 636.5	Mars 1995
11-601	Voirie, égouts, aqueduc rue Montlieu, du ch. 0 + 636.5 au ch. 0 + 800	Mars 1995
11-365	Voirie, égouts, aqueduc rue Montlieu	Mars 1995
11-602	Voirie, égouts, aqueduc rue Savoie, de la rue Montlieu au ch. 0 + 257.66	Mars 1995
11-604	Voirie, égouts, aqueduc rue Blain, de la rue Savoie à Montlieu	Mars 1995

11-605	Voirie, égouts, aqueduc rue Chauveau, de la rue Blain à Montlieu	Mars 1995
11-603	Voirie, égouts, aqueduc rue Savoie, du ch. 0 + 257.66 à la rue Montlieu	Mars 1995
11-476	Voirie, égouts, aqueduc rue Auclair, de Montauban à la rue Savoie	Mars 1995

ADOPTÉE

95-03-116

Ateliers de formation, Conseil régional de la culture

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que Mme Nicole Laroche, conseillère, soit autorisée à participer aux deux ateliers de formation du Conseil régional de la culture Mauricie Bois-Francs Centre du Québec devant avoir lieu les 11 et 25 mars 1995, qu'un montant maximum de 300 $ lui soit alloué à cette fin et que cette dépense soit prise à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE

95-03-117

8 mars, Journée de la Femme

CONSIDÉRANT que le 8 mars est une journée consacrée à la femme;

CONSIDÉRANT que le conseil désire se pencher, à cette occasion, sur la participation importante et on ne peut plus souhaitable de la femme à tous les niveaux d'activités, tant sur le plan économique que culturel, social, politique ou autre;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de souligner l'apport considérable de la gent féminine au monde municipal, celle-ci constituant, entre autres, une généreuse part des ressources humaines de la Ville de Trois-Rivières-Ouest;

IL EST

Le 6 mars 1995

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

que le conseil municipal rende hommage à toutes les citoyennes de Trois-Rivières-Ouest et qu'il félicite et remercie particulièrement celles qui oeuvrent de près ou de loin au développement de la municipalité.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

M. Réjean Carrier, ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement # 749 (Boulevard Rigaud)

Mme Amélie Bourke, gymnaste : Demande d'aide financière

M. Jacques Turcotte : Aide au développement commercial dans la ville

M. Ovila G. Hétu, Société canadienne du cancer, région Mauricie : Demande de participation à "Prison ou Caution", activité de financement

M. Paul Lemay, Corporation pour la mise en valeur du lac St-Pierre : Demande d'adhésion

Mme Carole Bellerose, Association des clubs de patinage artistique de la Mauricie inc. : Demande d'aide financière

Mme Chantal Fortin, Le Conseil canadien du compostage : Semaine nationale de sensibilisation au compostage du 1er au 7 mai 1995

Mme Liette Girard, Les Artisans de paix : Remerciements pour subvention 1995

Sur ce, la séance est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 20 mars 1995

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 20 mars 1995, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas et messieurs les conseillers Jacques Carle, André Carle, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

Madame la conseillère Marthe Rousseau et monsieur le conseiller Fernand Bouchard motivent leur absence pour raisons personnelles.

95-03-118

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 mars 1995

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 6 mars 1995.

ADOPTÉE

95-03-119

Adoption de la liste de comptes C-07-95

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la liste de comptes C-07-95 concernant les chèques 52620 à 52711 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 458 453,81 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-03-120

Adoption de la liste de comptes C-08-95

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

Le 20 mars 1995

que la liste de comptes C-08-95 concernant les chèques 52712 à 52797 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 225 349,36 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-03-121

Adoption de la liste de mutations du 1er au 15 janvier 1995

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la liste de mutations du 1er au 15 janvier 1995, pour un montant total de 6 258,84 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-03-122

Adoption de la liste de mutations du 16 au 31 janvier 1995

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la liste de mutations du 16 au 31 janvier 1995, pour un montant total de 6 873,81 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion

Monsieur Jacques Carle, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Blain et autorisant en emprunt pour couvrir la dépense; et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

95-03-123

Adoption du règlement # 3028

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le règlement # 3028, intitulé "Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

95-03-124 **Adoption du règlement # 4011**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le règlement # 4011, intitulé "Règlement modifiant le règlement de lotissement # 4000" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

95-03-125 **Adoption du règlement # 5018**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le règlement # 5018, intitulé "Règlement modifiant le règlement de construction # 5000" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

95-03-126 **Adoption du règlement # 854**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le règlement # 854, intitulé "Règlement adoptant le règlement numéro 45-A (1995) de la CITF, modifiant le règlement numéro 45 (1992) du Régime des rentes des employés de la CITF " soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Le 20 mars 1995

95-03-127 **Adoption du règlement # 751**

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le règlement # 751, intitulé "Règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines du boulevard Marion ainsi que sur la construction d'un ponceau sur la rivière Milette et autorisant une dépense n'excédant pas 228 700 $ et un emprunt de 162 029 $" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

95-03-128 **Adoption du compte-rendu du comité de la famille de l'Ouest du 19 janvier 1995**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de la famille de l'Ouest, tenue le 19 janvier 1995, soit adopté tel que présenté par Mme Marthe Rousseau, présidente.

ADOPTÉE

95-03-129 **Adoption du compte-rendu du comité de relations de travail (employés cadres) du 7 mars 1995**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité de relations de travail (employés cadres), tenue le 7 mars 1995, soit adopté tel que présenté par M. Jacques Carle, président.

ADOPTÉE

Le 20 mars 1995

95-03-130

Adoption de la soumission, Rayonnages, Bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture et l'installation de rayonnages ont été ouvertes le 9 mars 1995 en présence de MM. Michel Lemieux, directeur du service des Loisirs, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Buromax	42 763,85 $
Classement Luc Beaudoin inc.	39 939,14 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Richard Beauchamp, architecte;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Classement Luc Beaudoin inc.", au montant de 39 939,14 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie cette somme au budget du projet # 94-11.

ADOPTÉE

95-03-131

Adoption de la soumission, Ameublement, Bibliothèque municipales

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture et la livraison de l'ameublement pour la bibliothèque municipale ont été ouvertes le 17 mars 1995 en présence de MM. Michel Lemieux, directeur du service des Loisirs, Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Mme Suzanne Chassé, secrétaire-greffe ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Le 20 mars 1995

Firme	Montant
Buromax	35 960,01 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Richard Beauchamp, architecte;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Buromax", au montant de 35 960,01 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie cette somme au budget du projet # 94-11.

ADOPTÉE

95-03-132

Adoption de la soumission, Fourniture d'un photocopieur à plan

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture d'un photocopieur à plan ont été ouvertes le 17 mars 1995 en présence de M. Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet, Mme Suzanne Chassé, secrétaire-greffe ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Bureautique Montcalm inc.	22 329,48 $
G.D.X. Bureautique inc.	26 490,24 $
Norman Wade ltée	25 348,25 $
Abso Bleu limitée	15 297,88 $
Bélitec inc.	21 562,39 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

CONSIDÉRANT que la soumission de la firme "Abso Bleu limitée" a été jugée non conforme, notamment aux points 1.3, 2.8, 2.10, 2.16, 2.19 et 5.2 du devis descriptif;

Le 20 mars 1995

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Bélitec inc." au montant de 21 562,39 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie cette somme au budget du projet 95-04.

ADOPTÉE

95-03-133

Fermeture du projet 94-10 (Arrière-lots, rue Matton)

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 94-10 (Arrière-lots, rue Matton) sont terminés et qu'ils ont coûté 55 184,30 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 55 033,89 $;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

de contribuer, rétroactivement au 31 décembre 1994, d'un montant de 150,41 $ au déficit du projet # 94-10 et de fermer ce projet.

ADOPTÉE

95-03-134

Nomination des vérificateurs pour l'année 1995

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la firme "Dessureault, Leblanc, Lefebvre, comptables agréés" soit mandatée pour effectuer la vérification des livres de la Ville pour l'exercice financier de l'année 1995.

ADOPTÉE

Le 20 mars 1995

95-03-135

Entretien d'une enseigne de la Ville de Trois-Rivières-Ouest

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le conseil autorise le versement d'une somme de 50 $ par année à M. Benoit Pothier, pour l'entretien de l'annonce de la Ville de Trois-Rivières-Ouest située sur son terrain au 8720, rue Notre-Dame.

ADOPTÉE

95-03-136

Fête nationale

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que M. Michel Lemieux, directeur du service des Loisirs de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, soit autorisé à adresser au ministère des Affaires municipales une demande d'assistance financière pour les manifestations de la Fête nationale du Québec 1995.

ADOPTÉE

95-03-137

Entente - Équipements destinés aux personnes handicapées - Bibliothèque municipale

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller
que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer avec Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, telle que représentée par le ministre du Patrimoine canadien à titre de responsable de la Bibliothèque nationale du Canada, une entente de contribution relative à l'acquisition d'équipements destinés aux personnes handicapées pour la bibliothèque municipale de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

Le 20 mars 1995

95-03-138

Affectation du surplus libre de l'exercice du 31 décembre 1994

CONSIDÉRANT que le résultat net de l'exercice terminé au 31 décembre 1994 permettra de dégager un surplus libre;

CONSIDÉRANT que le conseil peut réserver les fonds nécessaires pour pourvoir à certaines dépenses, sans utiliser son pouvoir de taxation;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le trésorier affecte une partie du surplus libre pour l'exercice terminé le 31 décembre 1994 à des fins spécifiques, soit :

Enlèvement de la neige	19 933 $
Réclamations (égout)	20 000 $
Élections municipales	50 000 $
Excédent prévu au budget	40 000 $
Remboursement de la dette à long terme	485 250 $
Immobilisations loisirs et culture	300 000 $
Diverses immobilisations	228 650 $
Total	1 143 833 $

ADOPTÉE

95-03-139

Vente du lot 20-68, rue Duberger

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer avec Mme Reine Laliberté et M. Joseph Charland, un contrat de vente du lot 20-68 (rue Duberger) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, appartenant la la Ville de Trois-Rivières-Ouest, pour un montant de 7 800 $ (taxes en sus).

ADOPTÉE

Le 20 mars 1995

95-03-140

Contribution 1995 à la Cédic

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le conseil municipal consente à verser un montant de 39 550 $ à la Cédic à titre de contribution pour l'année 1995, au taux de 1,97 $ per capita pour une population de 20 076 habitants.

ADOPTÉE

95-03-141

Vente de terrain dans le parc industriel à Société d'investissement P.M.J. inc.

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest vende à Société d'investissement P.M.J. inc. ayant sa place d'affaires au 3945, rue Saint-Germain à Trois-Rivières-Ouest, le lot 10-55 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par Jean Pinard, arpenteur-géomètre, d'une superficie d'environ 3 723,61 m^2, au prix global suivant, établi selon l'année de construction de l'édifice :

Construction de l'édifice	Prix payé comptant
Première année	56 916,12 $
Deuxième année	62 607,73 $
Troisième année	68 868,51 $

le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par Me Jean Damphousse, annexé à la présente pour en faire partie intégrante;

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient aurotisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

Le 20 mars 1995

95-03-142

Transfert d'un montant de 750 000 $ - Programme de travaux d'infrastructures Canada-Québec

CONSIDÉRANT que le projet du boulevard Royal, présenté dans le cadre du Programme de travaux d'infrastructures Canada-Québec, a été accepté pour un montant de 990 000 $;

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun de transférer un montant de 750 000 $ au projet de réaménagement du boulevard Jean-XXIII;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande au ministère des Affaires municipales de transférer, au projet du boulevard Jean-XXIII, un montant de 750 000 $, qui a été accepté dans le cadre du Programme de travaux d'infrastructures Canada-Québec pour le projet du boulevard Royal.

ADOPTÉE

95-03-143

Subvention, Parc-école Saint-Dominique

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le conseil municipal accepte de verser un montant de 2 204 $ à Fondation l'Envolée et/ou Richard Tessier, à titre de subvention pour le parc-école Saint-Dominique et de modifier le projet 94-00 afin de prévoir l'affectation de cette dépense.

ADOPTÉE

M. André Carle, conseiller, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur le prochain sujet étant donné qu'il est vice-président de l'Organisation du hockey mineur à Trois-Rivières-Ouest. Il mentionne qu'il s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter.

Le 20 mars 1995

95-03-144

Étude de faisabilité - Aréna et piscine intérieure

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la firme Sodem inc. soit mandatée pour effectuer une étude de faisabilité relative à l'implantation d'un aréna et d'une piscine intérieure à Trois-Rivières-Ouest, le tout à un coût n'excédant pas 22 563,09 $, tel que mentionné dans l'offre de services de ladite firme datée de mars 1995 et de modifier le projet 95-00 afin de prévoir l'affectation de cette dépense.

ADOPTÉE

M. André Carle, conseiller, reprend sa participation aux délibérations pour le sujet suivant de l'ordre du jour.

95-03-145

Engagement de la municipalité à réaliser des investissements additionnels en travaux de génie au-delà du seuil minimal établi

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest a présenté des projets dans le cadre du programme "Travaux d'infrastructures Canada-Québec";

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest veut signer des protocoles d'entente avec le Ministre des Affaires municipales en ce qui a trait à ces travaux;

CONSIDÉRANT qu'une des clauses de ces protocoles oblige la Ville à faire d'autres travaux pour un montant au moins équivalent à son seuil minimal pendant l'année de réalisation des travaux subventionnés;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage à effectuer des dépenses en immobilisations pour un montant d'au moins 1 987 524 $ (soit le seuil minimal d'immobilisations en travaux de génie établi par le ministère des Affaires municipales), en plus des montants dépensés pour les travaux subventionnés

Le 20 mars 1995

dans le cadre du programme "Travaux d'infrastructures Canada-Québec", durant chaque exercice financier au cours duquel les travaux admissibles sont réalisés.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

M. Benoit Bouchard, ministère des Transports : Indication du boulevard Royal sur l'autoroute 55 et la route 138 et analyses sonores sur l'autoroute 55

M. René Gervais, Consultants René Gervais inc. : Aménagement de cours d'eau

Mme Louise Poisson, Centre de bénévolat du Trois-Rivières métropolitain : Semaine de l'action bénévole

M. Pierre Duhamel, Adjoint de comté de M. Yves Rocheleau : Sifflement des trains la nuit

M. Réjean Paillé et son épouse : Remerciements pour condoléances

Mme Arlette Cousture, Société canadienne de la sclérose en plaques : Demande d'aide financière

Mme Suzanne Côté, S.C.H.L. : Fermeture du bureau de la S.C.H.L. à Trois-Rivières

M. Jean-Paul Beaulieu, Société d'habitation du Québec : Programme Virage Rénovation

Mme Berthe Bellemare, Âge d'Or Sainte-Catherine de Sienne : Remerciements pour subvention

M. Pierre Dupont, Société immobilière Caron, Caron & Dupont inc.: Édifice sis au 3100, boulevard Saint-Jean

Sur ce, la séance est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a., greffier

Le 3 avril 1995

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 3 avril 1995, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Louise Gélinas et messieurs les conseillers Jacques Carle, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

Mesdames les conseillères Nicole Laroche et Marthe Rousseau motivent leur absence pour raisons personnelles.

95-04-146 **Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 20 mars 1995**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 20 mars 1995.

ADOPTÉE

95-04-147 **Adoption de la liste de comptes C-09-95**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la liste de comptes C-09-95 concernant les chèques 52511, 52798 à 52876 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 244 518,66 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-04-148 **Adoption de la liste de comptes C-10-95**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la liste de comptes C-10-95 concernant les chèques 52877 à 52990 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 556 541,24 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-04-149

Adoption de la liste de mauvaises créances 95-01

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la liste des mauvaises créances 95-01, relative à la taxe d'affaires, pour un total de 3 447,30 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-04-150

Adoption de la liste de mutations du 1er au 15 février 1995

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la liste de mutations du 1er au 15 février 1995, pour un montant total de 7 189,98 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-04-151

Adoption de la liste de mutations du 16 au 28 février 1995

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de mutations du 16 au 28 février 1995, pour un montant total de 6 347,14 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Le 3 avril 1995

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 571 concernant les officiers et employés de la Ville, aux fins de préciser le domicile des employés de la Ville et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement de tarification portant sur les établissements de type hôtel et motel, relativement à leur publicité par affichage à la sortie du pont Laviolette (Autoroute 55) et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

Mme Louise Gélinas, conseillère, donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement adoptant le règlement no 53 (1995) de la CITF, lequel décrète et autorise l'achat de deux (2) autobus adaptés pour le transport des personnes handicapées ainsi que les équipements desdits autobus, et décrète un emprunt bancaire au montant de 190 000 $ à ces effets et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Yves Lévesque, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement concernant la détermination des modalités de calcul du nombre de mètres imposables pour les lots rectangulaires ou non, les lots situés à un carrefour ainsi que ceux adjacents à un ravin et abrogeant le règlement # 567-B et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

95-04-152

Adoption du règlement # 752

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le règlement # 752, intitulé "Règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Blain et autorisant une dépense n'excédant pas 129 500 $ et un emprunt de 88 024 $" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Le 3 avril 1995

95-04-153 **Adoption de l'annexe I corrigée du règlement # 486**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la nouvelle annexe I du règlement # 486 (rues Charbonneau et Dalpé) soit adoptée.

ADOPTÉE

95-04-154 **Adoption du compte rendu de la réunion du comité de la famille de l'Ouest du 31 janvier 1995**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de la famille de l'Ouest, tenue le 31 janvier 1995, soit adopté tel que présenté par Mme Marthe Rousseau, présidente.

ADOPTÉE

95-04-155 **Adoption du compte rendu du comité des loisirs du 10 février 1995**

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité des loisirs, tenue le 10 février 1995, soit adopté tel que présenté par M. Fernand Bouchard, président (sans paiement).

ADOPTÉE

95-04-156 **Adoption du compte rendu du comité de la nouvelle glace du 21 février 1995**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité de la nouvelle glace, tenue le 21 février 1995, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE

95-04-157 **Adoption du compte rendu du comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie du 22 février 1995**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie, tenue le 22 février 1995, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE

95-04-158 **Adoption du compte rendu R-02-95 du comité de circulation**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de circulation R-02-95, tenue le 15 mars 1995, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE

95-04-159 **Adoption du compte rendu du comité du bruit du 16 mars 1995**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité du bruit, tenue le 16 mars 1995, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE

Le 3 avril 1995

95-04-160

Adoption de la soumission, Tonte de gazon

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la tonte de gazon ont été ouvertes le 24 mars 1995 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur du Service technique, Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
André Laroche	18 775,00 $
Les entreprises Spé. enr.	4 570,73 $
Verdure de demain inc.	51 349,60 $
Entretien et décoration JLC enr.	22 622,55 $
Pelletier entretien enr.	38 670,36 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

CONSIDÉRANT que la soumission de la firme "Les entreprises Spé enr." a été jugée non conforme parce qu'elle est incomplète;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission d'André Laroche pour les items "A" et "C" totalisant un montant de 13 700,00 $ (taxes incluses) et la soumission de la firme "Entretien et décoration JLC enr." pour les items "B" et "D" totalisant un montant de 1 823,79 $ (taxes incluses), étant donné que ces soumissions sont les plus basses et conformes. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante. L'item "E" de ladite soumission ne sera pas retenu, dû à l'insuffisance des fonds prévus à cet effet.

ADOPTÉE

Le 3 avril 1995

95-04-161

Adoption de la soumission, Marquage des rues pavées

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour le marquage des rues pavées ont été ouvertes le 31 mars 1995 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur du Service technique, Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme		Montant
Lignbec inc.	1 an	24 943,02 $
	3 ans	74 829,06 $
Les signalisations R.C. inc.	1 an	29 234,74 $
	3 ans	87 704,22 $
Service de lignes blanches Drummond inc.	1 an	23 996,27 $
	3 ans	76 778,96 $
Lignco inc.	1 an	29 818,24 $
	3 ans	92 163,65 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme "Service de lignes blanches Drummond inc." pour un contrat d'un an au montant de 23 996,27 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

95-04-162

Adoption de plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 16 mars 1995 et portant sur la subdivision d'une partie des lots 160 et 161 ainsi que sur la création des lots 160-965 à 160-973 et 161-596 à 161-611 (rue Blain) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Terrasse Duvernay ltée, soit accepté tel que présenté (dossier 39249, minute 5303).

ADOPTÉE

95-04-163 **Adoption de plan de cadastre**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 22 novembre 1994 et portant sur la subdivision des lots 3-36-7 et 4-314 ainsi que sur la création des lots 3-36-7-1, 3-36-7-2 (boulevard des Récollets) et 4-314-1 à 4-314-3 (rue Bellefeuille) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Société immobilière Trans-Québec II inc, 2737-9205 Québec inc., Immeubles Régimes II inc. ainsi que 2967-8778 Québec inc., soit accepté tel que présenté (dossier 39189, minute 5175).

ADOPTÉE

95-04-164 **Cession des lots 160-973 et 161-611 (rue Blain)**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de cession pour rue des lots 160-973 et 161-611 (rue Blain) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Terrasse Duvernay ltée.

ADOPTÉE

Le 3 avril 1995

95-04-165

Cession des lots 4-314-2 et 3-36-7-2 (intersection du boulevard des Récollets et de rue Bellefeuille) ainsi que du lot 4-314-3 (intersection des rues Bellefeuille et Julien)

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de cession pour rue des lots 4-314-2 et 3-36-7-2 (intersection - boulevard des Récollets et rue Bellefeuille) ainsi que du lot 4-314-3 (intersection - rues Bellefeuille et Julien) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Société immobilière Trans-Québec II inc, 2737-9205 Québec inc., Immeubles Régimes II inc. ainsi que 2967-8778 Québec inc.

ADOPTÉE

95-04-166

1. Acte de servitude et d'extinction de servitude - Bibliothèque
2. Convention sous seing privé sur l'opération de la servitude

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer avec la compagnie 119876 Canada inc., représentée par M. Alain Gélinas et la Banque Royale du Canada (intervenante), les contrats suivants :

1. un acte de servitude et d'extinction de servitude dans le cadre de la construction de la bibliothèque municipale

2. une convention sous seing privé concernant l'opération des servitudes et l'extinction de celles-ci.

ADOPTÉE

95-04-167

Adoption des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 1994

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

Le 3 avril 1995

que les états financiers de la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour l'exercice terminé le 31 décembre 1994, soient adoptés tels que présentés par le trésorier.

ADOPTÉE

95-04-168

Protection contre le crime organisé

ATTENDU QUE des groupements et individus sont reconnus par les forces policières supérieures et leurs autorités comme étant des groupements et des individus impliqués dans des activités criminelles;

ATTENDU QUE les villes du Québec n'ont pas le pouvoir de réglementer les personnes ni de contrôler leurs activités;

CONSIDÉRANT l'objectif poursuivi par nos villes d'assurer aux citoyens regroupés sur nos territoires de vivre en paix et en harmonie;

CONSIDÉRANT la nécessité pour notre société et partant, nos collectivités, d'atteindre cet objectif et de se doter de moyens de contrôle de ces groupements et individus et de restreindre leurs activités criminelles;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

qu'il soit demandé aux Gouvernements du Québec et du Canada d'adopter toutes mesures législatives et réglementaires, dites "anti-mafia criminelle", pour permettre de contrôler efficacement ces groupements et individus criminels, leurs activités et de les interdire;

que ces mesures puissent être appliquées par les autorités compétentes dotées des effectifs et des moyens appropriés;

que copie de cette résolution soit envoyée au ministère de la Sécurité publique provinciale et au ministère de la Justice fédérale ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

Le 3 avril 1995

95-04-169

Adhésion au Réseau québécois de Villes et Villages en santé

CONSIDÉRANT l'existence du Réseau québécois de Ville et Villages en santé et d'autres réseaux nationaux et internationaux de municipalités en santé, prêts à coopérer et à échanger des expériences positives pour améliorer la qualité de vie de leur population;

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'est engagée à promouvoir avec équité, partout dans son territoire, la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT que les décisions prises par la Ville de Trois-Rivières-Ouest en matière d'habitation, de culture, de loisirs, d'environnement, de développement communautaire, économique et urbain ont une grande influence sur la santé de ses citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT qu'une approche multisectorielle et concertée dans la communauté de Trois-Rivières-Ouest peut contribuer à créer un environnement sain pour tous les citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT que l'administration de la Ville de Trois-Rivières-Ouest désire encourager cette concertation et participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en respectant ses champs de compétence et tout en reconnaissant les efforts et le travail des autres partenaires;

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest veut favoriser la participation de ses citoyens et citoyennes dans l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques municipales favorisant la santé et la qualité de la vie;

CONSIDÉRANT qu'il est important que la Ville de Trois-Rivières-Ouest assume le leadership d'une ville en santé;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

- que la Ville de Trois-Rivières-Ouest adhère au Réseau québécois de Villes et Villages en santé et partage cette expérience avec d'autres municipalités;

- que la Ville de Trois-Rivières-Ouest adopte et fasse la promotion, à l'intérieur de ses champs de compétence, des politiques municipales favorisant un développement sain, créant un environnement favorable à la santé et renforçant les actions communautaires;

- que la Ville de Trois-Rivières-Ouest forme un comité de travail composé de représentants de la municipalité et de représentants des différents secteurs de la communauté pour s'assurer de la réalisation de ces objectifs et qu'elle invite différents partenaires à la supporter dans cette démarche;

- que la Ville de Trois-Rivières-Ouest, dûment représentée au sein de ce comité de travail par M. Jean-Noël Groleau, conseiller, mette en oeuvre, dès cette année, des mesures concrètes découlant de cet engagement;

- que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte le principe d'engager, à cette fin, les sommes couvrant les ressources humaines et matérielles requises pour la réalisation des projets dont elle aura accepté la réalisation.

- que la présente résolution abroge et remplace la résolution 95-03-113 à cet effet.

ADOPTÉE

95-04-170 **Adhésion au Conseil des loisirs de la Mauricie inc.**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest renouvelle son membership pour l'exercice 95-96 au Conseil des loisirs de la Mauricie inc. et qu'elle accepte de verser un montant de 200 $ à cette fin.

ADOPTÉE

95-04-171 **Proclamation de la "Semaine nationale de la conservation de la faune"**

CONSIDÉRANT que le Parlement a adopté en 1946 une loi instituant la "Semaine nationale de la conservation de la faune" et saluant la mémoire de Jack Miner, protecteur de l'environnement, afin de sensibiliser les gens à l'importance de la protection des espèces sauvages au Canada;

Le 3 avril 1995

CONSIDÉRANT la Fédération canadienne de la faune souhaite que la Semaine nationale de la conservation de la faune suscite l'engagement des collectivités à comprendre et à protéger activement les espèces sauvages en péril au Canada;

CONSIDÉRANT que la protection de la biodiversité des habitats est nécessaire à la survie des plantes et des animaux indigènes du Canada;

CONSIDÉRANT que les espèces sauvages appartiennent à tous les Canadiens et doivent être protégées pour le bien des générations futures;

CONSIDÉRANT que le thème choisi pour la Semaine nationale de la conservation de la faune cette année est **"Les espèces sauvages ... participez à leur prompt rétablissement !"**, et que ce thème met l'accent sur les interventions destinées au rétablissement des espèces sauvages et de leurs habitats en péril au Canada;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la semaine du 9 au 15 avril 1995 soit proclamée "Semaine nationale de la conservation de la faune" et que le conseil municipal enjoigne tous les citoyens à participer à l'élaboration de projets qui mettront l'accent sur les efforts de rétablissement des espèces sauvages en la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

95-04-172

Programme de travaux d'infrastructures Canada-Québec. Réaménagement du boulevard Jean-XXIII

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le maire ou le maire suppléant soient autorisés à signer avec le ministre des Affaires municipales un protocole d'entente pour les fins et en considération d'une aide financière à être versée

dans le cadre du programme "Travaux d'infrastructures Canada-Québec", Volet 1, portant sur la réfection, l'agrandissement et la construction d'infrastructures pour les municipalités de 5 000 habitants et plus, pour le projet "Réaménagement du boulevard Jean-XXIII".

ADOPTÉE

95-04-173

Nomination de M. Marc Désilets à titre de sergent

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que M. Marc Désilets soit promu au grade de sergent avec une période de probation de 6 mois, au salaire de 1034,70 $/semaine, à compter du 6 avril 1995, 8 heures, tel que stipulé dans la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

95-04-174

Système de chauffage à l'école du Bois-Joli

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte de verser un montant de 8 842,91 $ pour l'installation d'un système de chauffage dans le gymnase de l'école du Bois-Joli et d'affecter cette dépense, telle que prévue, au budget du projet 95-00.

ADOPTÉE

Démission

M. Claude Touzin, o.m.a,. greffier de la Ville, dépose la lettre de démission de Mme Marthe Rousseau, qui prend effet immédiatement. Le maire Jean-Charles Charest en fait lecture.

95-04-175

Nomination d'un maire suppléant

CONSIDÉRANT que Mme Marthe Rousseau, conseillère, a remis au conseil municipal une lettre à l'effet qu'elle démissionne de son poste de conseillère à compter du 3 avril 1995;

Le 3 avril 1995

CONSIDÉRANT que Mme Marthe Rousseau, conseillère, avait été nommée mairesse suppléante pour la période du 1er février au 30 avril 1995 et qu'elle ne pourra assumer cette fonction à compter du 3 avril 1995;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que M. Jean-Noël Groleau, conseiller, soit nommé maire suppléant pour la période comprise entre le 3 avril et le 30 juin 1995.

ADOPTÉE

95-04-176

Nomination d'un représentant au comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie

CONSIDÉRANT que Mme Marthe Rousseau, conseillère, a remis au conseil municipal une lettre à l'effet qu'elle démissionne de son poste de conseillère à compter du 3 avril 1995;

CONSIDÉRANT que Mme Marthe Rousseau, conseillère, avait été nommée représentante au comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie pour une période se terminant le 21 novembre 1995 et qu'elle ne pourra assumer cette fonction à compter du 3 avril 1995;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que M. Yves Lévesque, conseiller, soit nommé représentant au comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie pour une période débutant le 3 avril 1995 et se terminant le 21 novembre 1995.

ADOPTÉE

Le 3 avril 1995

95-04-177

Entente relative au congé sans solde de M. André Pronovost

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint soient autorisés à signer avec l'Association des policiers-pompiers de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, M. André Pronovost et la Fédération des policiers du Québec une entente portant sur les modalités du congé sans solde que la Ville accorde à M. André Pronovost, pour tout le temps qu'il demeurera président de ladite Fédération.

ADOPTÉE

95-04-178

Démission de Mme Marthe Rousseau, conseillère

CONSIDÉRANT que Mme Marthe Rousseau, conseillère, a remis au conseil municipal une lettre à l'effet qu'elle démissionne de son poste de conseillère à compter du 3 avril 1995 à cause de son état de santé et suivant la recommandation expresse de son médecin;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal félicite et remercie sincèrement Mme Marthe Rousseau d'avoir accompli, depuis 12 ans, avec un dévouement toujours renouvelé, un travail remarquable dans le cadre de nombreux dossiers, notamment :

- en ce qui a trait à l'embellissement de la municipalité, par le biais du comité de Villes et villages fleuris,

- en ce qui a trait à la place de la famille dans la communauté, par le biais du comité de la famille de l'Ouest et plus particulièrement par son implication dans le projet de Maison de la famille de l'Ouest.

ADOPTÉE

Le 3 avril 1995

CORRESPONDANCE

M. Péricles Vlachoyannis, Maison Zorba : Demande de stationnement supplémentaire

Famille de M. Ovila Milot : Remerciements pour condoléances

M. Guy Chevrette, Ministre des Affaires municipales : Octroi d'une aide financière pour le réaménagement du boulevard Jean-XXIII

Mme Jeanne Fortin, Aféas Jean-XXIII : Remerciements pour subvention

M. André Gariépy, Ministère de la Sécurité publique : La Société en commandite Auberges du Canada

Mme Marthe Rousseau, conseillère : Démission de son poste de conseillère municipale

Sur ce, la séance est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a.,
Greffier de la ville

Le 10 avril 1995

Règlement # 751

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement **# 751** intitulé "Règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines du boulevard Marion ainsi que sur la construction de ponceaux sur la rivière Milette et autorisant une dépense n'excédant pas 228 700 $ et un emprunt de 162 029 $"

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 10 avril 1995, je déclare que ledit règlement # 751, est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil en présence de monsieur Jacques Carle, conseiller.

Jacques Carle, conseiller

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 18 avril 1995

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 18 avril 1995, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas et messieurs les conseillers Jacques Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

Monsieur le conseiller André Carle motive son absence pour raisons personnelles.

95-04-179

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 avril 1995

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 3 avril 1995.

ADOPTÉE

95-04-180

Adoption de la liste de comptes C-11-95

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-11-95 concernant les chèques 52991 à 53053 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 147 467,67 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-04-181

Adoption de la liste de comptes C-12-95

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la liste de comptes C-12-95 concernant les chèques 52980, 53054 à 53156 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 492 640,56 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-04-182 **Adoption de la liste de mutations du 1er au 15 mars 1995**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la liste de mutations du 1er au 15 mars 1995, pour un montant total de 4 492,50 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion M. Fernand Bouchard, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue de Montlieu et autorisant un emprunt pour couvrir la dépense; et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion M. Jacques Carle, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement visant à prohiber la circulation des véhicules lourds sur le territoire de Trois-Rivières-Ouest et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

95-04-183 **Adoption du règlement # 567-C**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le règlement # 567-C, intitulé "Règlement concernant la détermination des modalités de calcul du nombre de mètres imposables pour les lots rectangulaires ou non, les lots situés à un carrefour ainsi que ceux adjacents à un ravin et abrogeant le

règlement # 567-B " soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

95-04-184 **Adoption du règlement # 571-A**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le règlement # 571-A, intitulé "Règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 571 concernant les officiers et employés de la Ville, aux fins de préciser le domicile des employés de la Ville", soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

95-04-185 **Règlement du grief # 95-002**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le projet de règlement du grief # 95-002 du Syndicat des employés municipaux de Trois-Rivières-Ouest, incluant la disposition prévoyant l'annulation de l'engagement des employés quant à leur résidence dans les limites de la Ville en tant que condition pour le maintien de leur emploi, soit accepté et qu'en conséquence le directeur général soit mandaté pour la signature de l'entente pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

95-04-186 **Adoption du règlement # 855**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le règlement # 855, intitulé "Règlement adoptant le règlement no 53 (1995) de la CITF, lequel décrète et autorise l'achat de deux (2) autobus adaptés pour le transport des personnes handicapées ainsi que les équipements desdits

autobus, et décrète un emprunt bancaire au montant de 190 000 $ à ces effets" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

95-04-187 **Adoption du compte rendu de la réunion du comité des travaux publics du 16 mars 1995**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité des travaux publics, tenue le 16 mars 1995, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE

95-04-188 **Adoption des comptes rendus des réunions du comité de liaison Adolescents-parents des 13 et 20 mars 1995**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que les comptes rendus des réunions du comité de liaison Adolescents-parents, tenues les 13 et 20 mars 1995, soient adoptés tels que présentés par M. André Carle, président.

ADOPTÉE

95-04-189 **Adoption du compte rendu du comité du bruit du 28 mars 1995**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité du bruit, tenue le 28 mars 1995, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE

Le 18 avril 1995

95-04-190

Adoption du procès-verbal de la réunion du comité de retraite du 11 avril 1995

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le procès-verbal de la réunion du comité de retraite, tenue le 11 avril 1995, soit adopté tel que présenté par Mme Louise Gélinas, présidente.

ADOPTÉE

95-04-191

Adoption du compte rendu de la réunion du comité de la sécurité publique du 14 mars 1995

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de la sécurité publique, tenue le 14 mars 1995, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE

95-04-192

Adoption de la soumission, Équipements de parc

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture et la mise en place d'équipements de parc ont été ouvertes le 7 avril 1995 en présence de MM. Michel Lemieux, directeur du service des loisirs, Philippe Morazain, Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme		Montant
Polyjeux	Partie I	63 837,59 $
	Partie II	38 664,93 $
	Total	102 502,53 $
Distribution Richard Tessier inc.	Partie I	58 517,03 $
	Partie II	11 920,83 $
	Total	70 437,86 $

Le 18 avril 1995

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de Distribution Richard Tessier inc. pour la fourniture et la mise en place d'équipements de parc au montant de 70 437,87 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie la somme de 34 024,68 $ au budget du projet # 95-04 et la somme de 36 413,19 $ est conditionnelle à l'approbation du règlement # 707-A.

ADOPTÉE

Soumissions

Ouverture de la soumission, Arbres

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture et la plantation d'arbres à divers endroits dans la ville ont été ouvertes le 31 mars 1995 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme		Montant
Floriculture Gauthier inc.	ITEM "A"	22 756,81 $
	ITEM "B"	30 346,22 $
	ITEM "C"	52 365,18 $
	ITEM "D"	4 529,71 $
Terrassement Moderne enr.	ITEM "A"	41 308,68 $
	ITEM "B"	44 100,58 $
	ITEM "C"	52 704,18 $
	ITEM "D"	4 558,20 $
Pépinière Lac St-Paul enr.	ITEM "A"	20 913,02 $
	ITEM "B"	26 376,02 $
	ITEM "C"	38 478,05 $
	ITEM "D"	3 726,33 $

Le 18 avril 1995

Suite à l'ouverture des soumissions, le greffier informe les membres du conseil qu'aucune soumission n'est conforme puisqu'elles dépassent toutes 50 000,00 $. Par conséquent, une nouvelle demande de soumissions devra être faite par avis public.

95-04-193

Adoption de la soumission, Mélanges bitumineux

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture de mélanges bitumineux ont été ouvertes le 13 avril 1995 en présence de MM. Daniel Thibault, ing. urb., directeur des services techniques, Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme		Montant
Pagé Construction, division Simard-Beaudry inc.	39,70 $/ton.m.	54 288,16 $
Construction et Pavage Maskimo Ltée	38,90 $/ton.m.	53 194,19 $
Les Entreprises Bourget inc.	39,50 $/ton.m.	54 014,67 $
Les Constructions et Pavages Continental, division du Groupe Devesco Ltée	40,00 $/ton.m.	54 698,40 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de Construction et Pavage Maskimo Ltée pour la fourniture de mélanges bitumineux au prix unitaire de 38,90 $/ton. m., soit un montant de 53 194,19 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

Le 18 avril 1995

95-04-194

Adoption de la soumission, Coupe d'entrées charretières

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la coupe d'entrées charretières ont été ouvertes le 18 avril 1995 en présence de MM. Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme		Montant
Construction S.R.B. s.c.c.	29,00 $/m.l. 36,00 $/m.l. 42,00 $/unité	21 750,00 $ 900,00 $ 420,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de Construction S.R.B. s.c.c. pour la coupe d'entrées charretières au prix unitaire de 29,00 $/m.l. pour les bordures, 36,00 $/m.l. pour les trottoirs et de 42,00 $/unité pour les trous dans les bordures, soit un montant de 26 289,42 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

95-04-195

Proclamation de la "Semaine des Travaux Publics 1995"

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la semaine du 24 au 30 avril 1995 soit proclamée "Semaine des Travaux Publics 1995" et que le conseil municipal enjoigne la population à se sensibiliser à l'importance des interventions

du service des Travaux publics pour le maintien et l'amélioration de notre qualité de vie municipale à Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

95-04-196

Engagement d'une bibliothécaire

CONSIDÉRANT que la ville de Trois-Rivières-Ouest crée le poste de bibliothécaire;

CONSIDÉRANT que la personne occupant ce poste sera sous la responsabilité du directeur du service des loisirs;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que madame France René soit engagée à titre de bibliothécaire, à compter du 1er mai 1995, sur la base d'un salaire annuel de 34 735,70 $ (classe 7, échelon 1 de la grille salariale du personnel cadre) et qu'elle soit assujettie à une période de probation de six mois au cours de laquelle elle sera rémunérée à 85% du salaire rattaché à cette fonction, selon la politique d'administration des salaires du personnel cadre de la municipalité.

ADOPTÉE

95-04-197

Majoration du supplément du greffier de la cour municipale

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le supplément du greffier de la cour municipale soit majoré de la façon suivante :

au 01-04-95 : 28,64 $ + 2 % = 29,21 $.

ADOPTÉE

95-04-198

Demande d'étude à CP Rail

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

Le 18 avril 1995

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande à CP Rail d'effectuer, dans un premier temps, une étude aux passages à niveaux du boulevard des Récollets, de côte Richelieu et du boulevard Mauricien, dans le but d'évaluer, conjointement avec Transports Canada, la possibilité d'interrompre l'utilisation du sifflet des trains à ces endroits et par la suite, si les résultats de l'étude l'indiquent, de conclure avec la Ville de Trois-Rivières-Ouest une entente à cet effet.

ADOPTÉE

95-04-199

Signature du certificat d'authentification des futures obligations

CONSIDÉRANT que J.B. Deschamps inc. effectue la conciliation des obligations et coupons payés de la ville de Trois-Rivières-Ouest;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest mandate M. Gilles Viel de Québec, avocat fort d'une expérience fiduciaire et de valeurs mobilières ou, en son absence, M. Martin Grenier de Beauport, notaire et conseiller juridique, tous deux rencontrant les conditions du ministère des Affaires municipales du Québec en ce domaine, à signer le certificat d'authentification qui apparaît sur les obligations des futures émissions d'obligations de la Ville, imprimées chez J.B. Deschamps inc. et ce, aux frais de l'imprimeur J. B. Deschamps inc.

ADOPTÉE

95-04-200

Inscription au concours "Villes, villages et campagnes fleuris" du Québec 1995

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest procède à son inscription au concours "Villes, villages et campagnes fleuris" du Québec 1995 dans la catégorie : Villes - pop. 20 000 à moins de 40 000 habitants, que la municipalité forme un comité d'embellissement responsable de l'organisation du concours local "Maisons fleuries" et qu'elle en informe le ministère.

ADOPTÉE

95-04-201

Appui à la ville de Trois-Rivières

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie le règlement 1385 (1995) de la Ville de Trois-Rivières, portant sur la circulation des véhicules lourds.

ADOPTÉE

95-04-202

Réalisation des travaux de modification de neuf (9) raccordements croisés

CONSIDÉRANT l'entente signée entre le ministère de l'Environnement du Québec et la ville de Trois-Rivières-Ouest, relativement à l'exécution et au financement des ouvrages pour l'assainissement des eaux usées.

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la Société québécoise d'assainissement des eaux et la ville de Trois-Rivières-Ouest, relativement à l'exécution et au financement des ouvrages pour l'assainissement des eaux usées;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest procède elle-même à la réalisation des travaux suivants, en conformité avec les lois et règlements qui la régissent :

modification de neuf (9) raccordements croisés,

et que la Ville recouvre de la Société québécoise d'assainissement des eaux, le coût défrayé pour ces travaux estimés à 32 500 $, conformément à la procédure de réalisation de travaux en régie émise par la Société ainsi qu'au certificat d'autorisation émis par le ministère de l'Environnement si requis.

ADOPTÉE

95-04-203

Placements par l'achat, à l'occasion, de parts dans les fonds communs de placement

CONSIDÉRANT que la municipalité peut, en vertu de l'article 99 de la Loi sur les cités et villes, placer ses deniers mentionnés au premier alinéa de cet article par l'achat de parts dans un fonds commun de placement géré par une institution financière, dont les parts ne sont détenues que par des municipalités;

CONSIDÉRANT que les Services Financiers des Institutions Locales Inc., (la "Société"), filiale en propriété exclusive de l'Union des municipalités du Québec a pris l'initiative de créer et de constituer des fonds communs de placement pour les municipalités du Québec, lesquels sont gérés par des institutions financières;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal considère opportun pour la municipalité de placer ses deniers par l'achat, de parts dans les fonds communs de placement créés et constitués par la Société conformément aux principes établis au Guide d'instruction en date de décembre 1994;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest soit autorisée à placer ses deniers par l'achat, à l'occasion, de parts dans les fonds communs de placement créés et constitués par la Société conformément aux principes établis;

que le maire ou le maire suppléant et le trésorier ou l'assistant trésorier, soient autorisés et chargés, au nom et pour le compte de la Ville, de signer tous les contrats et tous les autres documents qu'ils jugent utiles pour permettre à la Ville de placer ses deniers par l'achat, à l'occasion, de parts dans les fonds communs de placement créés et constitués par la Société

conformément aux principes établis au Guide, et de prendre toutes les mesures qu'ils jugent utiles à cette fin.

ADOPTÉE

95-04-204

Présentation de projets dans le cadre des programmes "Placement Carrière Été (PCE)" et Service Jeunesse Canada Été (SJCE)

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que madame Christiane Comeau, secrétaire administrative au service du Personnel, soit autorisée à présenter divers projets dans le cadre des programmes "Placement Carrière Été (PCE)" et Service Jeunesse Canada Été (SJCE);

que le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés, au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, à signer avec le gouvernement du Canada, tout document officiel concernant lesdits projets;

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage, par son représentant, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où les projets soumis seraient subventionnés.

ADOPTÉE

95-04-205

Engagement d'un(e) technicien(ne) en documentation

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

d'autoriser le greffier à engager un(e) technicien(ne) en documentation qui effectuera des travaux d'archivage pour une période de 52 semaines et à présenter au ministère de la Main d'oeuvre et de la Sécurité du revenu une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à l'intégration en emploi (PAIE) et à modifier le budget courant afin de prévoir les sommes nécessaires à cette dépense.

que le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés, au nom de la Ville de Trois-

Le 18 avril 1995

Rivières-Ouest, à signer avec le gouvernement du Québec, tout document officiel concernant lesdits projets;

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage, par son représentant, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Québec dans l'éventualité où les projets soumis seraient subventionnés.

ADOPTÉE

95-04-206

Adoption de la soumission, Inspection des installations septiques

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour l'inspection des installations septiques ont été ouvertes le 29 mars 1995 en présence de MM. René Bourassa, chef de la division des permis, Daniel Thibault, ing., urb. directeur des services techniques et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville :

Firme		Montant
Sheehan Environnement inc.	Étape I Étape 2	98,00 $/rés. 40,00 $/rés.
Le Groupe Poly-tech	Étape I Étape 2	155,00 $/rés. 85,00 $/rés.
Pluritec	Étape 1 Étape 2	111,85$/rés. 75,00 $/rés.

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. René Bourassa;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest mandate la firme Sheehan Environnement inc. pour procéder aux travaux de l'étape I de sa soumission, soit l'inspection des installations septiques au montant de 22 335,00 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil modifie le budget courant afin de prévoir les sommes nécessaires à ces travaux d'inspection.

ADOPTÉE

95-04-207

Proclamation de la "Semaine nationale du compostage"

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la semaine du 1er au 7 mai 1995 soit proclamée "Semaine nationale du compostage" et que le conseil municipal invite la population à profiter des nombreuses activités organisées dans le cadre de cette semaine spécifique par le Conseil canadien du compostage, pour se sensibiliser à la gestion écologique des déchets.

ADOPTÉE

95-04-208

Adoption d'un plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Édouard Lair, arpenteur-géomètre, en date du 11 avril 1995 et portant sur la subdivision d'une partie des lots 36-185 et 36-183 et la création des lots 36-185-6 et 36-183-31 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de M. Gaston Provencher et la corporation municipale de la ville de Trois-Rivières-Ouest, soit accepté tel que présenté (dossier 704717, minute 12359) et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le plan et le livre de renvoi.

ADOPTÉE

95-04-209

Acte de servitude sur le lot 16-155

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de servitude souterraine de Bell Canada sur le lot 16-155 (rue Gagnon) du

cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

95-04-210

Respect des clauses du permis d'intervention du M.T.Q.

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest demande au ministère des Transports du Québec un permis d'intervention pour pouvoir effectuer des travaux n'excédant pas 10 000 $ à l'intérieur de l'emprise des routes entretenues par ce ministère et que la ville s'engage à respecter les clauses dudit permis d'intervention et ce, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1995.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Jacques Carle, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement amendant le règlement numéro 707 de façon à modifier les articles 3, 4, 7 et 17 ainsi que l'annexe C, et portant sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines et ajoutant équipements de parcs des rues Huard, Bellefeuille, Valiquette, Ledoux, Tanguay et boulevard Marion, et autorisant un emprunt pour couvrir la dépense; et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

95-04-211

Subventions

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le trésorier soit autorisé à préparer les chèques de subvention pour l'année 1995 aux organismes suivants :

Subventions au budget de l'administration générale	
Association des chefs de services d'incendie du QC	200 $
Paroisse Ste-Catherine-de-Sienne	200 $
50e anniversaire Légion canadienne	100 $

Le 18 avril 1995

Subvention au budget de la sécurité publique	
Parents-Secours	100 $

ADOPTÉE

95-04-212 **Félicitations au CPATRO**

CONSIDÉRANT que le Club de Patinage Artistique de Trois-Rivières-Ouest compte sur d'excellents patineurs et patineuses pour être très représentatif;

CONSIDÉRANT que les dirigeants, entraîneurs et bénévoles ne ménagent aucun effort pour faire du CPATRO un club d'excellence;

CONSIDÉRANT que les membres de cette organisation consacrent beaucoup de leur temps pour parvenir à atteindre un si haut degré de performance;

IL EST

PROPOSÉ à l'unanimité

APPUYÉ à l'unanimité

que la ville de Trois-Rivières-Ouest félicite chaleureusement le Club de Patinage Artistique de Trois-Rivières-Ouest pour l'obtention du titre de "Club de l'année de la Mauricie" et désire souligner également les 20 ans d'existence de cet organisme des plus prometteurs.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

M. Yvon L'Archevêque, Association des chefs de services d'incendie du Québec : Demande d'aide financière

Centre d'information nationale sur l'environnement : Présentation de cet organisme

Mme Chantale Turcot, Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie : Fête nationale du Québec

Le 18 avril 1995

M. Yvon Bergeron, Association des handicapés adultes de la Mauricie inc. : Demande d'aide financière

Mme Diane Dubois, Parents-Secours : Demande d'aide financière

M. Jacques Brassard, Cabinet du ministre de l'Environnement et de la Faune : Inscription au Mérite environnemental 1995

M. André Roy, Fleur de Mai : Remerciements pour aide financière

Mme Jeannine Juneau, Popote volante Sourire : Remerciements pour aide financière

M. Gaston Côté, Ministère des Ressources naturelles : Demande de plants pour fins éducatives

M. Roger Kemp, Jeunes entreprises Coeur du Québec : Demande de commandite

Me Yves Vincent, Ville de Shawinigan-Sud : Loi anti-mafia

Me Yolaine Tremblay, Ville de Cap-de la Madeleine : Loi anti-mafia

Sur ce, la séance est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 19 avril 1995

SÉANCE SPÉCIALE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 19 avril 1995, à 17 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, madame la conseillère Nicole Laroche et messieurs les conseillers Jacques Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

Madame la conseillère Louise Gélinas et monsieur le conseiller André Carle motivent leur absence pour raisons personnelles.

Les sujets suivants sont pris en considération:

1.- Adoption du règlement # 753 intitulé : Règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue de Montlieu et autorisant une dépense n'excédant pas 116 500 $ et un emprunt de 80 762 $."

2.- Adoption du règlement # 707-A intitulé : Règlement amendant le règlement numéro 707 de façon à modifier les articles 3, 4, 7 et 17 ainsi que l'annexe C, et portant sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines et ajoutant équipements de parcs des rues Huard, Bellefeuille, Valiquette, Ledoux, Tanguay et boulevard Marion, et autorisant une dépense n'excédant pas 1 782 340 $ et un emprunt de 1 238 025 $."

95-04-213 **<u>Adoption du règlement # 753</u>**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le règlement # 753 intitulé : Règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue de Montlieu

Le 19 avril 1995

et autorisant une dépense n'excédant pas 116 500 $ et un emprunt de 80 762 $."

ADOPTÉE

95-04-214

Adoption du règlement # 707-A

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 707-A intitulé : Règlement amendant le règlement numéro 707 de façon à modifier les articles 3, 4, 7 et 17 ainsi que l'annexe C, et portant sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines et ajoutant équipements de parcs des rues Huard, Bellefeuille, Valiquette, Ledoux, Tanguay et boulevard Marion, et autorisant une dépense n'excédant pas 1 782 340 $ et un emprunt de 1 238 025 $."

ADOPTÉE

Sur ce, la séance est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 19 avril 1995

Règlement # 752

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement **# 752** intitulé "Règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Blain et autorisant une dépense n'excédant pas 129 500 $ et un emprunt de 88 024 $"

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 19 avril 1995, je déclare que ledit règlement # 752, est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil en présence de monsieur Jacques Carle, conseiller.

Jacques Carle, conseiller

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 26 avril 1995

Règlement # 3028

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement **# 3028** intitulé "Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000 et portant sur :

- le district Richelieu, Zone 419 C

- le district Cherbourg, Zone 7 Rd[1]

- le district Mauricien, Zone 378 I/C"

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 26 avril 1995, je déclare que ledit règlement # 3028, est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil en présence de monsieur Fernand Bouchard, conseiller.

Fernand Bouchard

Fernand Bouchard, conseiller

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a
Greffier de la Ville

Le 1er mai 1995

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 1er mai 1995, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas et messieurs les conseillers Jacques Carle, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Était aussi présent à cette assemblée, monsieur Roland Lottinville, ing., directeur général et greffier adjoint.

Monsieur le greffier Claude Touzin, o.m.a. motive son absence pour raisons personnelles.

95-05-215 **Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 18 avril 1995**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 18 avril 1995.

ADOPTÉE

95-05-216 **Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 19 avril 1995**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 19 avril 1995.

ADOPTÉE

95-05-217 **Adoption de la liste de comptes C-13-95**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la liste de comptes C-13-95 concernant les chèques 53157 à 53234 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 471 982,41 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-05-218

Adoption de la liste de comptes C-14-95

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la liste de comptes C-14-95 concernant les chèques 53235 à 53318 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 207 111,39 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller, réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement de tarification portant sur les établissements de type hôtel et motel, relativement à leur publicité par affichage à la sortie du pont Laviolette (autoroute 55) et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

95-05-219

Adoption du compte rendu de la réunion du comité des travaux publics du 13 avril 1995

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité des travaux publics, tenue le 13 avril 1995, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE

95-05-220

Adoption du compte rendu de la réunion du comité culturel du 7 avril 1995

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité culturel, tenue le 7 avril 1995, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE

95-05-221 **Adoption du compte rendu de la réunion du comité de concertation scolaire-municipale du 22 mars 1995**

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de concertation scolaire-municipale, tenue le 22 mars 1995, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE

95-05-222 **Adoption du compte rendu de la réunion du comité de la nouvelle glace du 21 mars 1995**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité de la nouvelle glace, tenue le 21 mars 1995, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE

95-05-223 **Adoption du compte rendu de la réunion du comité des loisirs du 21 mars 1995**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité des loisirs, tenue le 21 mars 1995, soit adopté tel que présenté par M. Fernand Bouchard, président.

ADOPTÉE

95-05-224 **Adoption du compte rendu de la réunion du comité du bruit du 19 avril 1995**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité du bruit, tenue le 19 avril 1995, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE

95-05-225 **Adoption du compte rendu de la réunion du comité de relations de travail (employés cadres) du 18 avril 1995**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité de relations de travail (employés cadres), tenue le 18 avril 1995, soit adopté tel que présenté par M. Jacques Carle, président.

ADOPTÉE

95-05-226 **Adoption du compte rendu de la réunion du comité "Ville en santé" du 15 mars 1995**

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité "Ville en santé", tenue le 15 mars 1995, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE

95-05-227 **Adoption du compte rendu de la réunion du comité de la Sécurité publique du 12 avril 1995**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de la Sécurité publique, tenue le 12 avril 1995, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE

95-05-228

Adoption du compte rendu de la réunion du comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie du 26 avril 1995

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie, tenue le 26 avril 1995, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE

95-05-229

Financement, emprunt temporaire, règlement # 730-A

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le trésorier de la Ville soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer les dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par ledit règlement :

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire
# 730-A Bibliothèque	1 616 362 $	90 %	1 454 725 $

ADOPTÉE

95-05-230

Adoption du règlement # 1006

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 1er mai 1995

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le règlement # 1006, intitulé "Règlement visant à prohiber la circulation des véhicules lourds sur le territoire de Trois-Rivières-Ouest" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

95-05-231 **Campagne d'économie d'eau potable 1995**

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest participe à la campagne d'économie d'eau potable 1995 de l'Association québécoise des techniques de l'environnement, moyennant un coût de 1 350,47 $ et que ce montant soit pris à même le budget de l'année courante.

ADOPTÉE

95-05-232 **Adoption des états financiers 1994 de l'O.M.H.T.R.O.**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest pour l'exercice terminé le 31 décembre 1994 soient adoptés tel que présentés par madame Madeleine Gervais, directrice.

ADOPTÉE

95-05-233 **Crédits supplémentaires au projet 94-09**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 15 000 $ au projet 94-09 (Reconstruction de la rue Bellefeuille) pour

permettre la dépense suivante : service souterrain Hydro-Québec et contrats de cession et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE

95-05-234 **Adoption d'un plan de cadastre**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 5 avril 1995 et portant sur la subdivision d'une partie du lot 160 ainsi que sur la création des lots 160-974 à 160-984 inclusivement du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Terrasse Duvernay Ltée, soit accepté tel que présenté (dossier 39310, minute 5332).

ADOPTÉE

95-05-235 **Adoption d'un plan de cadastre**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 11 avril 1995 et portant sur le remplacement du lot 10-53 et la subdivision d'une partie du lot 10 ainsi que sur la création du lot 10-55 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de la corporation municipale de la ville de Trois-Rivières-Ouest, soit accepté tel que présenté (dossier 39295, minute 5339) et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer ledit plan.

ADOPTÉE

95-05-236 **Cession des lots 160-984 (rue) 160-983 (sentier de piétons) et 160-982 (zone tampon)**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de cession pour rue du lot 160-984 (rue de Montlieu), de sentier de piétons du lot 160-983 et de zone tampon du lot 160-982 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant Terrasse Duvernay Ltée.

ADOPTÉE

95-05-237 **Proclamation de la "Semaine de la municipalité 1995"**

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la semaine du 4 au 10 juin 1995 soit proclamée "Semaine de la municipalité 1995".

ADOPTÉE

95-05-238 **Adoption du compte rendu de la réunion du comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie du 13 avril 1995**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie, tenue le 13 avril 1995, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE

95-05-239 **Mandat à la firme Hamel, Roy, Pinard, arpenteurs-géomètres**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la firme Hamel, Roy, Pinard, arpenteurs-géomètres soit mandatée pour fournir les services relatifs à la mise en place d'un Système d'Information Urbain à Référence Spatiale (SIURS), le tout tel que décrit dans la proposition de ladite firme

Le 1er mai 1995

en date du 10 janvier 1995. Le conseil approprie cette somme au budget du projet 95-02.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant l'annexe "A" du règlement # 486 (rues Charbonneau et Dalpé) et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

95-05-240

Adoption de la soumission, Tracteur neuf 1995

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture d'un tracteur neuf 1995, d'une puissance nette de 69 KW à la prise de force, de marque John Deere, modèle 7200 ont été ouvertes le 1er mai 1995 en présence de MM. Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville, Mme Louise Gélinas, conseillère ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant	
Les Équipements Réal Leblanc inc.	Item "A"	49 214,51 $
	Item "B"	11 536,31 $
Équipement Francoeur inc.	Item "A"	52 608,00 $
	Item "B"	8 632,09 $
Équipements Malbeuf inc.	Item "A"	52 579,00 $
	Item "B"	11 771,29 $
Rolland Clément & fils inc.	Item "A"	59 888,70 $
	Item "B"	11 877,53 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte l'item "A" de la soumission de Les Équipements Réal Leblanc inc. pour la fourniture d'un tracteur neuf 1995, d'une puissance nette de

69 KW à la prise de force, de marque John Deere, modèle 7200, au montant de 49 214,51 $ (sans taxe à défrayer) et que les éléments optionnels ou complémentaires suivants, soit la fourniture d'un souffleur à neige et une garantie prolongée de cinq (5) ans ou 5 000 heures pour des montants respectifs (sans taxe à défrayer) de 6 199,00 $ et 2 000,00 $, soit acceptée étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie cette somme au budget du projet 95-01.

ADOPTÉE

95-05-241

Achat regroupé de produits chimiques pour le traitement de l'eau

CONSIDÉRANT qu'un regroupement d'achats favorise la diminution des prix de base des produits chimiques;

CONSIDÉRANT qu'un regroupement d'achats favorise l'accroissement de la concurrence au niveau des produits non-différenciés;

CONSIDÉRANT qu'un regroupement d'achats favorise l'accroissement du ratio performance/coût au niveau de l'utilisation des produits substituts;

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest fait partie du regroupement d'achats Mauricie - Bois-Francs;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières soit autorisée à procéder à des appels d'offres relatifs à la fourniture des produits chimiques pour le traitement de l'eau, au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et ce, pour l'année 1996.

ADOPTÉE

95-05-242

Crédits supplémentaires au projet 94-08

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

Le 1er mai 1995

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 40 000 $ au projet 94-08 (Honoraires Jean-XXIII) pour permettre la dépense suivante : compléter les travaux de surveillance, suite aux délais d'exécution ainsi que la surveillance pour les feux de circulation côte Rosemont et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE

Avis de motion

Mme Nicole Laroche, conseillère donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement sur la réfection de l'égout pluvial, de l'aqueduc, de la mise en forme, des chaînes de béton et du repavage de la rue Guay et autorisant un emprunt pour couvrir la dépense; et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

Mme Nicole Laroche, conseillère donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement sur la réfection de l'égout pluvial, de l'aqueduc, de la mise en forme, des chaînes de béton et du repavage de la rue Lacerte (phase A) et autorisant un emprunt pour couvrir la dépense; et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

Mme Louise Gélinas, conseillère donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement sur la réfection des chaînes de béton et du repavage de la rue Lacerte (phase B) et autorisant un emprunt pour couvrir la dépense; et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

CORRESPONDANCE

M. Serge Grenier, Escadron 226 Trois-Rivières-Ouest - Cadets de l'air : Remerciements pour subvention

Résidents du secteur de l'école Richelieu : Pétition

Famille de M. Donat Dumont : Remerciements pour condoléances

Le 1er mai 1995

Mme Josyane Douvry, Société de l'Assurance Automobile du Québec : Campagne d'affichage pour contrer la vitesse excessive

Mme Christiane Houle, Ville de Grand-Mère : Loi anti-mafia

M. Gilles Toupin, Ville de Saint-Louis-de-France : Loi anti-mafia

M. Frank Vallée, Ville de Nicolet : Loi anti-mafia

Mme Colombe Cliche, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation : Création du "Grand Prix du jardinage québécois FLEURS PLANTES ET JARDINS.

Mme Sylvie Tardif, Comité régional des femmes contre la pauvreté : Revendications s'adressant au Gouvernement du Québec.

M. Guy Dalphond, CLSC Les Forges : Consultation sur le cadre de référence du CLSC Les Forges.

Sur ce, la séance est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Roland Lottinville, ing.,
Directeur général
Greffier adjoint

Le 2 mai 1995

Règlement # 753

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement **# 753** intitulé : "Règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue de Montlieu et autorisant une dépense n'excédant pas 116 500 $ et un emprunt de 80 762 $."

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 2 mai 1995, je déclare que ledit règlement **# 753**, est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil en présence de monsieur Fernand Bouchard, conseiller.

Fernand Bouchard

Fernand Bouchard, conseiller

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 2 mai 1995

Règlement # 707-A

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement **# 707-A** intitulé : Règlement amendant le règlement numéro 707 de façon à modifier les articles 3, 4, 7 et 17 ainsi que l'annexe C, et portant sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines et ajoutant équipements de parcs des rues Huard, Bellefeuille, Valiquette, Ledoux, Tanguay et boulevard Marion, et autorisant une dépense n'excédant pas 1 782 340 $ et un emprunt de 1 238 025 $."

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 2 mai 1995, je déclare que ledit règlement **# 707-A**, est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil en présence de monsieur Jacques Carle, conseiller.

Jacques Carle, conseiller

Claude Touzin, ~~c.m.a.~~
Greffier de la Ville

Le 15 mai 1995

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 15 mai 1995, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas et messieurs les conseillers Jacques Carle, André Carle, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard motive son absence pour raisons personnelles.

95-05-243

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 1er mai 1995

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 1er mai 1995.

ADOPTÉE

95-05-244

Adoption de la liste de comptes C-15-95

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la liste de comptes C-15-95 concernant les chèques 53319 à 53396 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 322 586,48 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-05-245

Adoption de la liste de comptes C-16-95

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la liste de comptes C-16-95 concernant les chèques 53397 à 53490 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 747 976,82 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-05-246

Adoption de la liste de mutations du 16 au 31 mars 1995

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que la liste de mutations du 16 au 31 mars 1995, pour un montant total de 11 271,00 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-05-247

Adoption de la liste de mutations du 1er au 15 avril 1995

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que la liste de mutations du 1er au 15 avril 1995, pour un montant total de 6 405,38 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-05-248

Adoption du règlement # 624

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le règlement # 624, intitulé "Règlement de tarification portant sur les établissements de type hôtel et motel, relativement à leur publicité par affichage à la sortie du pont Laviolette (autoroute 55)", soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Le 15 mai 1995

95-05-249 **Adoption du règlement # 754**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le règlement # 754, intitulé "Règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme et du pavage des rues Guay et du Fleuve et autorisant une dépense n'excédant pas 96 200 $ et un emprunt de 91 130 $", soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

95-05-250 **Adoption du règlement # 755**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le règlement # 755, intitulé "Règlement sur la réfection d'un égout pluvial, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme et du repavage de la rue Lacerte (phase A) et autorisant une dépense n'excédant pas 237 600 $ et un emprunt de 228 500 $", soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

95-05-251 **Adoption du règlement # 756**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le règlement # 756, intitulé "Règlement sur la réfection des chaînes de béton et du repavage de la rue Lacerte (phase B) et autorisant une dépense n'excédant pas 77 000 $ et un emprunt de 75 000 $", soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Le 15 mai 1995

95-05-252 **Adoption du règlement # 486-A**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le règlement # 486-A, intitulé "Règlement modifiant l'annexe "A" du règlement # 486 (rues Charbonneau et Dalpé) et fixant la nouvelle répartition", soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

95-05-253 **Adoption du compte rendu R-03-95 du comité de circulation du 12 avril 1995**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de circulation R-03-95, tenue le 12 avril 1995, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE

95-05-254 **Adoption du compte rendu R-04-95 du comité de circulation du 10 mai 1995**

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité de circulation R-04-95, tenue le 10 mai 1995, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE

95-05-255 **Adoption du compte rendu de la réunion du comité de liaison Adolescents-parents du 12 avril 1995**

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de liaison Adolescents-parents, tenue le 12 avril 1995, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE

95-05-256

Adoption du compte rendu de la réunion du comité de relations de travail (employés municipaux) du 1er février 1995

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de relations de travail (employés municipaux), tenue le 1er février 1995, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE

95-05-257

Adoption du compte rendu de la réunion du comité de relations de travail (employés municipaux) du 23 février 1995

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité de relations de travail (employés municipaux), tenue le 23 février 1995, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE

95-05-258

Adoption du compte rendu de la réunion du comité de relations de travail (employés municipaux) du 23 mars 1995

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de relations de travail (employés municipaux), tenue le 23 mars 1995, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE

Le 15 mai 1995

95-05-259 **Adoption du compte rendu de la réunion du comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie du 22 mars 1995**

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie, tenue le 22 mars 1995, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE

95-05-260 **Adoption du compte rendu de la réunion du comité de la Sécurité publique du 9 mai 1995**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité de la Sécurité publique, tenue le 9 mai 1995, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE

95-05-261 **Modification de l'annexe "I" du règlement # 735**

CONSIDÉRANT le financement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 735 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement par émission d'obligations;

Le 15 mai 1995

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la Ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 7 779,86 $ prévu pour le règlement # 735 (rues Brosseau et Robitaille) et que l'annexe "I" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7531-56-9302	22-302	11,70 m
7531-66-3348	21-183	13,12 m

ADOPTÉE

95-05-262

Modification de l'annexe "I" du règlement # 736

CONSIDÉRANT le financement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 736 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la Ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 4 903,14 $ prévu pour le règlement # 736 (rues Sabourin, Nolin, Borduas, boul. Royal et côte Richelieu) et que l'annexe "I" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Le 15 mai 1995

Matricule	Lot(s)	Frontage
7531-67-3447	18-126	15,64 m

ADOPTÉE

95-05-263

Modification de l'annexe "I-A" du règlement # 743

CONSIDÉRANT le financement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 743 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la Ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 50 680,01 $ prévu pour le règlement # 743 (boulevard Jean-XXIII) et que l'annexe "I-A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7432-35-2258	P.25-1	6,06 m
7432-35-5947	P.25	43,90 m
7432-78-3128	P.16-39, P.16-38, 16-37, 16-49, 16-50, 16-51 & 16-52	31,70 m
7433-80-4703	15-302 & P.15-301	32,20 m
7433-93-7207	P.10-23, P.10-19 & 10-20	67,07 m

Le 15 mai 1995

Matricule	Lot(s)	Frontage
7533-13-2975	9-4, 9-3 & 9-5	43,83 m

ADOPTÉE

95-05-264

Modification de l'annexe "I-B" du règlement # 743

CONSIDÉRANT le financement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 743 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la Ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 3 862,35 $ prévu pour le règlement # 743 (côte Verdun) et que l'annexe "I-B" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7432-35-2258	P.25-1	6,06 m
7432-35-5947	P.25	43,90 m

ADOPTÉE

95-05-265

Modification de l'annexe "A" du règlement # 464

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

Le 15 mai 1995

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 464 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 130 079,91 $ prévu pour le règlement # 464 (rues Laflamme, Gascogne, Cambrai, Montauban, Auclair et de Montlieu) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7234-51-4378	464-119	21,06 m
7234-51-6480	464-118	21,06 m
7234-51-8980	464-116	21,06 m
7234-52-9762	464-75	18,26 m
7234-61-9483	464-111	21,06 m
7234-62-6359	464-178	20,18 m
7234-63-4704	464-61	18,30 m
7234-63-5381	158-184	19,00 m
7234-64-9124	159-259	19,00 m
7234-72-0361	464-180	20,18 m
7234-74-0188	159-253 & 160-897	27,20 m
7234-74-2726	159-260	23,00 m
7234-74-6312	159-262	18,60 m
7234-83-0608	158-193 & 159-269	18,30 m

Le 15 mai 1995

Matricule	Lot(s)	Frontage
7234-83-2509	159-270 & 158-200	18,30 m
7234-84-5237	160-870	18,00 m
7234-96-0739	160-885	18,83 m

ADOPTÉE

95-05-266

Modification de l'annexe "A" du règlement # 465

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 465 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 1 563,35 $ prévu pour le règlement # 465 (rues côte Rosemont et Cherbourg) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7334-39-2940	2595-15	4,10 m

ADOPTÉE

95-05-267

Modification de l'annexe "A" du règlement # 466

Le 15 mai 1995

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 466 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 29 882,98 $ prévu pour le règlement # 466 (rues de Cherbourg, Decelles, Saint-Germain, Larochelle, Turenne et Dozois) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7233-88-9356	464-161	18,60 m
7233-98-9901	464-197	19,85 m
7333-15-9226	2553	39,96 m

ADOPTÉE

95-05-268

Modification de l'annexe "A" du règlement # 469

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

Le 15 mai 1995

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 469 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 10 489,88 $ prévu pour le règlement # 469 (rues Lavallée, Chambord et de Bernières) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7334-77-7641-001-0004	474-102, 474-1 & 474-2	8,51 m
7334-87-3992-001-0003	501-1, 501-2, 501-102 & P.165	9,66 m
7334-87-3992-001-0004	501-1, 501-2, 501-101 & P.165	9,66 m

ADOPTÉE

95-05-269

<u>Modification de l'annexe "A" du règlement # 470</u>

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 470 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par

anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 4 151,15 $ prévu pour le règlement # 470 (rues Marion, Tanguay et Daviau) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7631-00-6697-000-0006	2534-106	4,42 m
7631-00-6697-000-0009	2534-109	1,24 m
7631-00-6697-000-0018	2534-206	2,50 m
7631-00-6697-000-0021	2534-209	2,73 m

ADOPTÉE

95-05-270

<u>Modification de l'annexe "A" du règlement # 471</u>

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 471 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

Le 15 mai 1995

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 26 664,07 $ prévu pour le règlement # 471 (rue Duberger) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7432-36-4893	22-137	28,70 m
7432-47-5846	20-70	18,29 m
7432-47-9079	20-68	23,00 m

ADOPTÉE

95-05-271

Modification de l'annexe "A" du règlement # 476

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 476 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 1 571,00 $ prévu pour le règlement # 476 (rue Iberville) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7430-45-0831	38-223	19,81 m

ADOPTÉE

Le 15 mai 1995

95-05-272

Modification de l'annexe "A" du règlement # 484

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 484 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 27 263,67 $ prévu pour le règlement # 484 (rues Fabre, Lavigne, Gagnon, Dagenais et Corbeil) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7430-92-7074	36-347	18,83 m
7432-66-8027	20-72	18,43 m
7530-11-3189	36-151	18,48 m
7531-77-0938	17-433	15,90 m

ADOPTÉE

95-05-273

Renoncement à une partie d'emprunt du règlement # 742

CONSIDÉRANT qu'une entente a été signée entre le ministère des Affaires municipales et la Ville de Trois-Rivières-Ouest concernant une aide financière de 306 134 $ aux fins de réaliser les travaux "Réfection égouts, trottoirs, pavage - rue

Chavigny" dans le cadre du volet 1 du programme «Travaux d'infrastructure Canada-Québec»;

CONSIDÉRANT que la moitié de ce montant est payable comptant par le Gouvernement du Canada;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la Ville renonce à une partie du pouvoir d'emprunt d'un montant égal à la subvention fédérale promise de 153 067 $ dans le cadre du règlement # 742 (rue Chavigny).

ADOPTÉE

95-05-274

Renoncement à une partie d'emprunt du règlement # 743

CONSIDÉRANT qu'une entente a été signée entre le ministère des Affaires municipales et la Ville de Trois-Rivières-Ouest concernant une aide financière de 1 835 914 $ aux fins de réaliser les travaux "Réaménagement du boulevard Jean-XXIII" dans le cadre du volet 1 du programme «Travaux d'infrastructure Canada-Québec»;

CONSIDÉRANT que la moitié de ce montant est payable comptant par le Gouvernement du Canada;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la ville renonce à une partie du pouvoir d'emprunt d'un montant égal à la subvention fédérale promise de 917 957 $ dans le cadre du règlement # 743 (boulevard Jean-XXIII).

ADOPTÉE

95-05-275

Vente d'une pièce d'équipement à la municipalité de Batiscan

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest procède à la vente du balai pour nettoyer les trottoirs, de notre ancien tracteur à pelouse John Deere, à la municipalité de Batiscan, moyennant une somme de 100 $ taxes incluses.

ADOPTÉE

95-05-276

Adoption de la soumission, Pièces d'aqueduc et d'égout

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture de pièces d'aqueduc et d'égout ont été ouvertes le 28 avril 1995 en présence de MM. Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
J.U. Houle Ltée	17 571,31 $
Westburne Québec inc.	19 147,77 $
Emco Limitée	20 321,71 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «J.U. Houle Ltée» au montant de 17 571,31 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

95-05-277

Adoption de la soumission, Engrais, herbicides et chaux liquide

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture et l'épandage d'engrais, herbicides et chaux liquide à divers

Le 15 mai 1995

endroits dans la ville ont été ouvertes le 12 mai 1995 en présence de MM. Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet, Alain Gagnon, contremaître au service des travaux publics, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
B.B. Extermination inc.	3 879,65 $
Floriculture Gauthier inc.	4 976,70 $
Environnement Plus enr.	4 152,81 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «B.B. Extermination inc.» au montant de 3 879,65 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

95-05-278

Adoption de la soumission, Prolongement des services rues Blain et de Montlieu

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour le prolongement des services des rues Blain et de Montlieu ont été ouvertes le 12 mai 1995 en présence de MM. Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet, Alain Gagnon, contremaître au service des travaux publics, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
André Cyrenne inc.	161 246,35 $
J.P. Doyon ltée	114 304,54 $

Aménagements Pluri-Services inc.	106 290,68 $
Gaston Paillé ltée	120 025,56 $
André Bouvet ltée	124 479,65 $
Construction Yvan Boisvert inc.	124 645,49 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Aménagements Pluri-Services inc.» au montant de 106 290,68 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil appropriera la somme de 56 088,93 $ au budget du règlement # 752 et la somme de 50 201,75 $ au budget du règlement # 753 et ce, conditionnellement à l'approbation de ces règlements par le ministère des Affaires municipales.

ADOPTÉE

95-05-279

Adoption de la soumission, Fourniture et plantation d'arbres

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture et la plantation d'arbres à divers endroits dans la ville ont été ouvertes le 12 mai 1995 en présence de MM. Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet, Alain Gagnon, contremaître au service des travaux publics, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Pépinière Lac St-Paul enr.	48 604,09 $
Floriculture Gauthier inc.	34 186,50 $
Terrassement Moderne enr.	37 023,97 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Alain Gagnon;

Le 15 mai 1995

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la partie de soumission de la firme «Floriculture Gauthier inc.» pour la fourniture des épinettes du Colorado 200 cm, des épinettes de Norvège 250 cm et des épinettes de Norvège 300 cm au montant de 27 434,67 $ (taxes incluses) et la partie de soumission de la firme «Terrassement Moderne enr.» pour la fourniture des épinettes blanches 300 cm au montant de 5 982,65 $ (taxes incluses), étant donné que ces soumissions sont les plus basses et conformes pour chacun des types d'arbres. Le conseil approprie ces sommes au budget des règlements # 705, 724, 736, 737, 744 ainsi qu'une partie à même le budget de l'année courante.

ADOPTÉE

95-05-280

Adoption de la soumission, Travaux généraux d'horticulture

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour les travaux généraux d'horticulture à divers endroits dans la ville ont été ouvertes le 12 mai 1995 en présence de MM. Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet, Alain Gagnon, contremaître au service des travaux publics, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant	
Floriculture Gauthier inc.	Item "A"	13 540,13 $
	Item "B"	252,98 $
	Item "C"	hort.34,18 $/h
		app. 28,48 $/h
		cam. 5,69 $/h
Jardins Gaétan Chassé inc.	Item "A"	22 012,08 $
	Item "B"	154,49 $
	Item "C"	268,44 $
Terrassement Moderne enr.	Item "A"	35 895,82 $
	Item "B"	284,88 $

Le 15 mai 1995

	Item "C"	hort. 35,00 $/h app 25,00 $/h cam. --- $/h

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Alain Gagnon;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte l'item "A" de la soumission de la firme «Floriculture Gauthier inc.» au montant de 13 540,13 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Les items "B" et "C" sont retirés de cette demande de soumissions. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

95-05-281

Adoption de la soumission, Réparation de bordures de rues en béton à divers endroits dans la ville

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la réparation de bordures de rues en béton à divers endroits dans la ville ont été ouvertes le 12 mai 1995 en présence de MM. Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Cimentier Marock inc.	27 121,29 $
Cimentier Expan inc.	21 993,31 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

Le 15 mai 1995

APPUYÉ par Mme M. Yves Lévesque, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Cimentier Expan inc.» au montant de 21 993,31 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

95-05-282

Appui à la Chambre de commerce - création d'une société portuaire locale

CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce du district de Trois-Rivières a toujours maintenu dans ses structures un comité chargé de suivre les activités portuaires et ce, depuis son existence et qu'elle dispose d'une compagnie constituée sous le nom de Corporation du vieux port inc.;

CONSIDÉRANT que dans plusieurs villes à travers le monde et aux États-Unis d'Amérique des Chambres de commerce opèrent des ports et autres infrastructures publiques;

CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce du district de Trois-Rivières a acquis au fil des années une expérience pratique dans l'exécution de mandats gouvernementaux;

CONSIDÉRANT que le gouvernement fédéral a manifesté une volonté de voir le milieu participer à la gestion d'infrastructures de nature publique et a indiqué son intérêt de voir le milieu participer à la gestion de telles infrastructures;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par la collectivité locale de participer à l'administration du port pour en continuer le développement;

IL EST

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le conseil appuie la Chambre de commerce du district de Trois-Rivières dans sa démarche auprès du ministère fédéral des Transports et la Société Ports Canada en vue de créer une société portuaire locale pour le Port de Trois-Rivières.

Le 15 mai 1995

ADOPTÉE

95-05-283

Contrats de cessions pour triangles de rues et de servitudes aériennes et souterraines sur le boulevard Royal

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer les contrats suivants, de lots du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, situés sur le boulevard Royal :

Contrat	Objet	# de lots	Propriétaires
Servitude souterraine H.-Q.	3 m X 50 m	23-1	Société en commandite Gaz Métropolitain
Servitude souterraine H.-Q.	3 m X ± 23 m	23-2	Gazoduc Trans-Québec & Maritimes inc.
Servitude aérienne H.-Q.	3 m X 69,49 m	P.-18	Les Pompes à Eau Launier Ltée
Servitude aérienne H.-Q.	3 m X 36,88 m	P.-18	Mme Micheline Pharand
Servitude aérienne H.-Q.	3 m X 32,61 m	18-1	M. René Dubois
Servitude souterraine H.-Q.	3 m X ± 28 m	P.-17	Entreprises Carmiche inc.
Servitude souterraine H.-Q.	3 m X ± 12 m	17-385	Launier Ltée
Servitude aérienne H.-Q.	3 m X 55,68 m	P.-12-17	9002-0173 Québec inc.
Servitude aérienne H.-Q.	3 m X 14,83 m	P.-12-17	MM. Pierre et Daniel Brouillard
Servitude aérienne H.-Q.	3 m X ± 30 m	P.-12	La Commission scolaire de Chavigny
Servitude aérienne H.-Q.	3 m X 36,58 m	15-59 & 15-60	M. René Plamondon
Servitude aérienne H.-Q.	3 m X 18,29 m	15-58	M. Marcel Fredette
Servitude aérienne H.-Q.	3 m X 28,81 m	P.-15-56 & 15-57	Mme Pierrette Boucher
Servitude aérienne H.-Q.	6 m X 72,46 m	P.-12-18 & P.-12	Caisse populaire Sainte-Catherine-de-Sienne

Le 15 mai 1995

Contrat	Objet	# de lots	Propriétaires
Servitude aérienne H.-Q.	6 m X 58,22 m	P.-12	La Commission scolaire de Chavigny
Servitude souterraine H.-Q.	3 m X ± 15 m	4-251	Motel Deauville inc.
Servitude souterraine H.-Q.	3 m X ± 40 m	P.-4-255	G. Lebeau Ltée
Servitude aérienne H.-Q.	3 m X 12 m	P.-15-54	Pâtisserie Moderne Ltée
Servitude aérienne H.-Q.	3 m X 12 m	P.-15-8	Mme Florida Carpentier Guilbert
Servitude aérienne H.-Q.	3 m X 12 m	P.-17-21	Gestion Henri Chouinard inc.
Cession triangle de rue		P.-11-37	La Couronne du Chef du Québec
Cession triangle de rue	4,5 m X 4,5 m	11-32	Les Silencieux Paco inc.
Cession triangle de rue	4,5 m X 4,5 m	P.-17-20 & P.-17-21	Gestion Henri Chouinard inc.
Cession triangle de rue	4,5 m X 4,5 m	P.-15-54	Pâtisserie Modernie Ltée
Cession triangle de rue	4,5 m X 4,5 m	P.-15-42	M. André Champagne
Cession triangle de rue	4,5 m X 4,5 m	P.-15-22	M. Gino Romano & Mme Shirley Paquette
Cession triangle de rue	4,5 m X 4,5 m	P.-15-6	Mme Yvon Cloutier

ADOPTÉE

95-05-284

Vente pour taxes

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que soit adressée à la Commission municipale du Québec une demande autorisant la Ville de Trois-Rivières-Ouest à faire une énumération abrégée des lots du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières à inclure dans la vente pour taxes devant avoir lieu d'ici la fin de l'année 1995.

ADOPTÉE

Le 15 mai 1995

95-05-285

Vente du lot P.-9 à M. Alain Déziel

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer avec M. Alain Déziel, un contrat de vente du lot P.-9 (boul. Marion) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, appartenant à la ville de Trois-Rivières-Ouest, pour un montant de 2 200 $ (taxes incluses).

ADOPTÉE

95-05-286

Paiement de coupons d'obligations

CONSIDÉRANT que **Valeurs Mobilières Desjardins inc.** de la Province de Québec s'était portée acquéreur de vingt-quatre (24) coupons de 47,50 $ de la Ville de Trois-Rivières-Ouest sous les numéros M 056 à M 067 lesquels portent intérêts à un taux de 9,50 % l'an et échoient le 15 avril 1993 et 15 octobre 1993;

CONSIDÉRANT que les coupons précités font partie d'une émission d'obligations au montant total de 1 790 000,00 $, émise par la susdite Ville de Trois-Rivières-Ouest en date du 15 octobre 1991;

CONSIDÉRANT que ces coupons ont été perdus/détruits vers le 15 avril 1993;

CONSIDÉRANT que depuis cette date ces coupons d'intérêts du 15 avril 1993 et 15 octobre 1993 n'ont pas été retrouvés, ni présentés à la banque pour y être encaissés;

CONSIDÉRANT que **Valeurs Mobilières Desjardins inc.** a remis à la Ville de Trois-Rivières-Ouest un affidavit pour effets perdus ou volés et, en considération de quoi, **Valeurs Mobilières Desjardins inc.** demande le paiement du capital;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cet affidavit émis le 24 avril 1995, **Valeurs Mobilières Desjardins inc.** s'engage à rembourser la Ville de Trois-Rivières-Ouest toute somme d'argent qu'elle serait appelée à payer en regard des coupons perdus et ce, jusqu'à concurrence d'une somme de 1 140,00 $. Ce montant représente les coupons d'intérêts du 15 avril 1993 et 15 octobre 1993 inclusivement desdites obligations;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'acquiescer à la demande de **Valeurs Mobilières Desjardins inc.**

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la somme totale de 1 140,00 $ soit et est remise à **Valeurs Mobilières Desjardins inc.** en paiement complet et final desdits coupons lesquels sont échus depuis le 15 avril 1993 et 15 octobre 1993; ce montant de 1 140,00 $ représente la valeur totale des coupons d'intérêts (24) du 15 avril 1993 et 15 octobre 1993 inclusivement au montant de 47,50 $ chacun, soit une somme totale de 1 140,00 $ d'intérêt.

ADOPTÉE

95-05-287 **Crédits supplémentaires au projet 95-03**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 3 500 $ au projet 95-03 (Préliminaires boulevard Royal) pour permettre la dépense suivante : expertise pour trois ponceaux situés sur le boulevard Royal et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE

95-05-288 **Avance de fonds comité Villes, villages et campagnes fleuris**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest verse une avance de fonds de 1 500,00 $ à madame Nicole Laroche au nom du comité Villes, villages et campagnes fleuris et ce, pour les opérations,

les activités et les prix relatifs au concours local. Le Conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

95-05-289 **Session de formation Réseau Québécois de villes et villages en santé**

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest procède à l'inscription de monsieur Jean-Noël Groleau à la session de formation du "Réseau Québécois de villes et villages en santé" qui se tiendra à Trois-Rivières, les 1er et 2 juin 1995, moyennant un coût de 100 $. Le Conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

95-05-290 **Félicitations à Amélie Bourke et Josianne Levasseur**

PROPOSÉ à l'unanimité

APPUYÉ à l'unanimité

que les membres du Conseil municipal offrent leurs plus sincères félicitations à Amélie Bourke et Josianne Levasseur qui ont été sélectionnées pour le Championnat canadien de gymnastique qui se tiendra à Vancouver du 21 au 28 mai 1995. Ces jeunes athlètes se sont distinguées respectivement dans les catégories "haute performance" et "senior IV".

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Club Optimiste Sainte-Catherine-de-Sienne : Demande pour l'obtention d'un local

Comité d'école Marguerite-Bourgeois : Suivi au dossier de la sécurité aux abords de l'école

Le 15 mai 1995

Université du Québec à Trois-Rivières : Tournoi de Golf bénéfice des Patriotes

M. Guy Chevrette, ministre des Affaires municipales et ministre d'État aux développement des régions : Nouvelles modalités de gestion des travaux d'aménagement et d'entretien des cours d'eau

Me Louise Panneton, Ville de Shawinigan : Loi anti-mafia

Mme Christiane Houle, Ville de Grand-Mère : Loi anti-mafia

M. Jean-Yves Babin, S.Q.A.E. : Relance du programme d'assainissement des eaux

Mme Gaétane P. Martin, Commission scolaire de Chavigny : Nomination de M. Claude Lacroix à titre de commissaire pour siéger au sein du Comité de la nouvelle glace

M. Yves Rocheleau, Député de Trois-Rivières : Sifflement des trains

M. André Gariépy, Cabinet du ministre de la Sécurité publique : Loi anti-mafia

M. Marcel Pitt, Tournoi national de hockey Midget : Succès du 20e tournoi

M. Michel Leduc, Ville de LaSalle : Campagne de financement de la Maison des greffés du Québec

Association Québécoise pour la Maîtrise de l'Énergie : 6e édition du Gala Énergia

Le 15 mai 1995

M. Bernard Landry, Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles : Prix du rapprochement interculturel

Les prix phénix de la collecte sélective : Remerciements pour notre participation

Famille de Mme Simone Leblond : Remerciements pour condoléances

Famille de M. Jean-Guy Lemay : Remerciements pour condoléances

Sur ce, la séance est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 29 mai 1995

SÉANCE SPÉCIALE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 29 mai 1995, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville.

Les sujets suivants sont pris en considération:

1.- Avis de motion à l'effet de présenter à une prochaine séance un règlement autorisant la ville à dépenser un montant pour les fins de la Loi sur les immeubles industriels municipaux.

2.- Avis de motion à l'effet de présenter à une prochaine séance un règlement autorisant l'achat de certains terrains pour fins industrielles et ce, en vertu de la Loi sur les immeubles industriels municipaux.

Avis de motion

M. Jacques Carle, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement autorisant la ville à dépenser un montant pour les fins de la Loi sur les immeubles industriels municipaux et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement autorisant l'achat de certains terrains pour fins industrielles et ce, en vertu de la Loi sur les immeubles industriels municipaux et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Le 29 mai 1995

Sur ce, la séance est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 29 mai 1995

Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 29 mai 1995.

Jean-Charles Charest, maire

Nicole Laroche, conseillère

Jacques Carle, conseiller

Louise Gélinas, conseillère

André Carle, conseiller

Fernand Bouchard, conseiller

Yves Lévesque, conseiller

Jean-Noël Groleau, conseiller

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 5 juin 1995

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 5 juin 1995, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

95-06-291

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 15 mai 1995

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 15 mai 1995.

ADOPTÉE

95-06-292

Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 29 mai 1995

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 29 mai 1995.

ADOPTÉE

95-06-293

Adoption de la liste de comptes C-17-95

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la liste de comptes C-17-95 concernant les chèques 53491 à 53560 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 277 272,79 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-06-294

Adoption de la liste de comptes C-18-95

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la liste de comptes C-18-95 concernant les chèques 53561 à 53656 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 301 259,55 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-06-295

Adoption de la liste de comptes C-19-95

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la liste de comptes C-19-95 concernant les chèques 53657 à 53739 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 1 185 664,19 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-06-296

Adoption de la liste de mutations du 16 au 30 avril 1995

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la liste de mutations du 16 au 30 avril 1995, pour un montant total de 6 410,40 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Le 5 juin 1995

95-06-297

Adoption du règlement # 177-F

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le règlement # 177-F, intitulé "Règlement autorisant la ville à dépenser un montant pour les fins de la Loi sur les immeubles industriels municipaux", soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement autorisant l'achat de certains terrains pour fins industrielles et ce, en vertu de la Loi sur les immeubles industriels municipaux et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

95-06-298

Adoption du compte rendu de la réunion du comité de relations de travail (employés municipaux) du 10 mai 1995

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de relations de travail (employés municipaux), tenue le 10 mai 1995, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE

95-06-299

Adoption du compte rendu de la réunion du comité des travaux publics du 11 mai 1995

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité des travaux publics, tenue le 11 mai 1995, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE

Le 5 juin 1995

95-06-300

Adoption du compte rendu de la réunion du comité culturel du 24 avril 1995

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité culturel, tenue le 24 avril 1995, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE

95-06-301

Adoption du compte rendu de la réunion du comité des loisirs du 18 avril 1995

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité des loisirs, tenue le 18 avril 1995, soit adopté tel que présenté par M. Fernand Bouchard, président.

ADOPTÉE

95-06-302

Adoption de la soumission - Bordures et trottoirs de béton

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour des travaux de confection de bordures et trottoirs de béton ont été ouvertes le 26 mai 1995 en présence de MM. Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Option	Montant
Les constructions R.C.R. inc.	"A" (32 MPa)	91 274,95 $
	"B" (45 MPa)	103 513,78 $
Jean Leclerc Excavation inc.	"A" (32 MPa)	75 824,52 $
	"B" (45 MPa)	83 295,87 $
Cimentier Laviolette inc.	"A" (32 MPa)	88 425,64 $
	"B" (45 MPa)	95 641,27 $

Le 5 juin 1995

Firme	Option	Montant
Laval Construction enr. Division de Union des Carrières et Pavages ltée	"A" (32 MPa)	94 729,00 $
	"B" (45 MPa)	105 466,52 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte l'option "B" (45 MPa) de la soumission de la firme «Jean Leclerc Excavation inc.» au montant de 83 295,87 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie la somme de 75 428,42 $ au budget des règlements # 737, # 738, # 739, # 740 et # 741 et la somme de 7 867,45 $ au budget du projet # 94-05.

ADOPTÉE

95-06-303

Adoption de la soumission - Égouts sanitaire, pluvial, mise en forme et ponceau du boulevard Marion

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour le prolongement des égouts sanitaire et pluvial, de la mise en forme et du ponceau du boulevard Marion ont été ouvertes le 19 mai 1995 en présence de MM. Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
J.P. Doyon ltée	160 072,99 $
Aménagements Pluri-Services inc.	274 967,72 $
Gaston Paillé ltée	165 141,74 $
Construction Yvan Boisvert inc.	183 397,72 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

Le 5 juin 1995

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «J.P. Doyon ltée» au montant de 160 072,99 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget du règlement # 751.

ADOPTÉE

95-06-304

Adoption de la soumission - Pavage de diverses rues

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour des travaux de pavage de diverses rues ont été ouvertes le 2 juin 1995 en présence de MM. Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Pagé Construction, Division de Simard-Beaudry inc.	301 586,25 $
Les Constructions et Pavages Continental, Division du Groupe Devesco ltée	310 456,70 $
Construction et Pavage Maskimo ltée	304 699,36 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Pagé Construction, Division de Simard-Beaudry inc.» au montant de 301 586,25 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et

conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget des règlements # 737, # 738, # 739, # 740 et # 741 et du projet 95-05.

ADOPTÉE

95-06-305

Adoption de la soumission - Équipements et véhicules d'occasion

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la vente d'équipements et véhicules d'occasion ont été ouvertes le 29 mai 1995 en présence de MM. Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Description	Pierre Cyrenne	Pierre St-Louis	Claude Massicotte	J.-Claude Bédard
Oldsmobile Cutlas 1985	410 $	200 $	150 $	
Rouleau Beuth B300 1986		100 $		
Chevrolet Chevy 1984	158 $	205 $		
Chevrolet GMC Spupg 1984	318 $	400 $	200 $	318 $
Ford Cutvn 1984	1 128 $	350 $	400 $	
Chevrolet C65 1979	828 $	1 000 $		
GMC 6000 Écureur 1975		1 000 $		
Saleuse Larochelle 1986		250 $		
Benne basculante Beauroc 1982		150 $		

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Claude Touzin;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte une partie de la soumission de «M. Pierre Cyrenne»

Le 5 juin 1995

- au montant de 410 $ (taxes incluses), pour le Oldsmobile Cutlass 1985;
- au montant de 1 128 $ (taxes incluses), pour le Ford Cutvn 1984;

et une partie de la soumission de «M. Pierre St-Louis»

- au montant de 100 $ (taxes incluses) pour le rouleau Beuth B300 1986
- au montant de 205 $ (taxes incluses), pour le Chevrolet Chevy 1984;
- au montant de 400 $ (taxes incluses), pour le Chevrolet GMC Spupg 1984;
- au montant de 1 000 $ (taxes incluses), pour le Chevrolet C65 1979;
- au montant de 1 000 $ (taxes incluses), pour le GMC 6000 Écureur 1975;
- au montant de 250 $ (taxes incluses), pour la Saleuse Larochelle 1986;
- au montant de 150 $ (taxes incluses), pour la Benne basculante Beauroc 1982

étant donné que ces soumissions représentent la meilleure offre pour la Ville.

ADOPTÉE

95-06-306

Projet de modifications au plan et aux règlements d'urbanisme

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le projet de modifications au plan et aux règlements d'urbanisme suivants soit adopté :

Modifications au **plan d'urbanisme** :

District Mauricien

Le tracé de la rue en impasse, située à l'extrémité sud-est de la rue Charbonneau, est annulé.

District Richelieu

L'aire d'affectation résidentielle, située en bordure est de côte Richelieu et au sud de la rue Saint-Joseph, sera annulée et

remplacée par une aire d'affectation commerciale permettant des usages non contraignants pour le secteur résidentiel avoisinant.

L'aire d'affectation résidentielle, située en bordure nord de la rue Roland, sera diminuée et remplacée par une aire d'affectation commerciale qui permettra un espace de stationnement pour la bibliothèque municipale.

District du Carrefour

L'aire d'affectation commerciale, située du côté ouest de la rue Marion au nord du bâtiment commercial de la FTQ sur une longueur d'environ 300 mètres, deviendra à la fois une aire d'affectation commerciale et résidentielle multifamiliale de haute densité.

Modifications aux **règlements d'urbanisme :**

Dans toutes les zones de la ville, une modification sera faite à notre règlement de zonage de façon à ajuster la codification des usages de la sous-division Cc classe 8 touchant les services divers des commerces de vente au détail, à celle utilisée par le ministère des Affaires municipales.

Dans toutes les zones unifamiliales de la ville, une modification sera faite à notre règlement de zonage afin de permettre un logement d'une chambre à coucher maximum au rez-de-chaussée pour toutes les résidences n'ayant pas de sous-sol.

Dans toutes les zones de la ville où un secteur résidentiel est bâti à 90%, les terrains vacants devront obligatoirement être entretenus convenablement c'est-à-dire nivelés, débarrassés de tout débris, branches ou arbres morts et la mauvaise herbe devra être coupée régulièrement en période estivale.

Dans toutes les zones unifamiliales jumelées, en rangée et quadruplées de la ville, une modification sera faite à notre règlement de zonage afin de permettre que les entrées charretières puissent être localisées à la ligne latérale zéro, lorsque la propriété est pourvue d'un garage dont la porte d'entrée pour l'automobile est située près de la ligne latérale zéro.

Dans toutes les zones commerciales de la ville où l'usage de restauration et d'hôtellerie est autorisé, des cafés-terrasses seront permis dans les cours avant et latérales.

Le 5 juin 1995

Dans toutes les zones commerciales de la ville où l'usage de loisir et divertissement est autorisé, les salles de billard de plus de six tables seront permises.

Dans toutes les zones de la ville, il sera autorisé de l'affichage à distance pour tout commerce d'hébergement à la condition que l'enseigne fasse l'objet d'un règlement et qu'elle soit installée par la ville.

Dans toutes les zones de la ville, une modification sera faite à notre règlement de zonage afin que les escaliers extérieurs érigés en façade de tout bâtiment soient constitués de maçonnerie et qu'ils ne comportent pas plus de sept contremarches; également, pour qu'aucun escalier extérieur situé dans les cours latérales et arrière ne puisse conduire à un niveau de plancher situé à plus de 4,5 mètres du sol.

Dans toutes les zones de la ville à l'intérieur de la zone d'inondation 0-20 ans, il sera autorisé l'agrandissement de résidences déjà construites en autant qu'une autorisation de dérogation soit obtenue auprès du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec.

Dans toutes les zones situées à l'intérieur de la zone d'inondation, l'obligation de construire le plancher habitable à une hauteur de 300 mm au dessus de la cote centenaire sera ramenée à la cote centenaire elle-même, dans le cas où une autorisation de dérogation aura été obtenue auprès du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec pour l'agrandissement d'une résidence déjà construite.

District du Carrefour

La zone commerciale 120 C, située en bordure ouest de la rue Marion, permettra à la fois de la construction résidentielle multifamiliale de haute densité et du commercial.

District Marion

À l'intérieur des zones résidentielles # 182 Ra, 183 Ra, 405 Ra^1, 405 Ra^2, 406 Rad et 410 Rad, situées en bordure des rues Huard, Ledoux, Massicotte, Robitaille, Valiquette, Brosseau et Bellefeuille, les normes relatives à l'architecture, à l'apparence extérieure ainsi que celles relatives aux revêtements extérieurs seront assouplies.

District Mauricien

Le 5 juin 1995

Le tracé de la rue en impasse, située au sud-est de la rue Charbonneau à l'intérieur des zones 259 I/C et 392 I/C, sera annulé et remplacé par une voie privée à la charge des propriétaires qui servira de chemin d'accès à la zone 392 I/C.

District Richelieu

La zone résidentielle 91 Ra^5, située du côté est de côte Richelieu au sud de la rue Saint-Joseph, sera diminuée par la création de la zone commerciale 289 C qui contiendra les lots # 16-111 à P.16-116 et qui permettra des usages commerciaux non contraignants pour le secteur résidentiel avoisinant.

L'étendue de la zone commerciale 82 C, située entre le boul. Jean-XXIII et la rue Roland, sera agrandie à même la zone résidentielle 91 Ra^6 afin de permettre du stationnement ainsi qu'un accès à la rue Roland pour la bibliothèque municipale et l'usage pour cette activité sera autorisé.

La modification 2032-3029-06.1 traitant du pavage des entrées charretières a été retirée par le Conseil.

ADOPTÉE

95-06-307

Financement, emprunt temporaire du règlement # 751

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Conseil ordonne au trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au trésorier d'adresser aux contribuables concernés, après le 1er janvier 1996, les comptes de taxes appropriés, payables trente (30) jours après leur envoi; et que le trésorier de la Ville soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer les dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par ledit règlement :

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire
# 751 boul. Marion et ponceau	162 029 $	90 %	145 826 $

Le 5 juin 1995

ADOPTÉE

95-06-308

Appui aux principes de gestion intégrée des déchets

CONSIDÉRANT que l'enfouissement des déchets entraîne de multiples problèmes environnementaux;

CONSIDÉRANT que les espaces propices à l'enfouissement sanitaire se font de plus en plus rares;

CONSIDÉRANT que les coûts pour rendre les lieux d'enfouissement sanitaire conformes aux règles en vigueur sont de plus en plus élevés;

CONSIDÉRANT que la population est de plus en plus sensibilisée à la problématique des déchets;

CONSIDÉRANT que le système actuel permet le gaspillage des déchets-ressources compromettant ainsi la qualité de vie des générations futures;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Environnement a fixé des objectifs de réduction des déchets à l'enfouissement de l'ordre de 50% d'ici l'an 2000;

CONSIDÉRANT les limites des mesures volontaires en faveur de la réduction des déchets;

CONSIDÉRANT l'importance d'établir un consensus régional en matière de gestion des déchets;

CONSIDÉRANT la position unanime de la Commission environnement du CRD-04 qui rallie les intérêts des intervenants municipaux et des groupes environnementaux;

CONSIDÉRANT l'importance pour la région de s'exprimer sur la nouvelle réglementation sur les déchets solides dans le cadre des audiences génériques conduites par le BAPE;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières-Ouest adhère aux cinq principes contenus dans le document "Énoncé de principes en matière de gestion intégrée des déchets", qui sera déposé aux audiences génériques du BAPE et appuie la Commission environnement dans sa démarche de concertation et de consultation des intervenants des milieux municipal et environnemental.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant l'article 7.2.1 du règlement # 1000 relativement aux salles de billard et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Yves Lévesque, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant l'article 88 du règlement # 1004 relativement aux heures d'accès à tous les parcs, parcs-écoles et terrains de jeux de la Ville et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Jacques Carle, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement sur la confection de l'éclairage par canalisations souterraines et du repavage des rues Rivard, Parent et Grenier du district # 2 Marion et autorisant un emprunt pour couvrir la dépense et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement sur la confection de l'éclairage par canalisations souterraines, des chaînes de béton, de la mise en forme et du repavage des rues Riopel et Bernard du district # 2 Marion et autorisant un emprunt pour couvrir la dépense et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

Mme Nicole Laroche, conseillère donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement sur la réfection de l'égout pluvial, des chaînes de béton, de la mise en forme, du repavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Deshaies et Després du district # 1 du Carrefour et autorisant un emprunt pour couvrir la dépense et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Le 5 juin 1995

Avis de motion

Mme Louise Gélinas, conseillère donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement sur la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial et de l'éclairage du boulevard Saint-Jean du district # 4 Mauricien et autorisant un emprunt pour couvrir la dépense et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

95-06-309

Octroi à l'O.M.H.T.R.O.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

qu'une somme de 300 $ soit octroyée à l'O.M.H.T.R.O. pour l'achat de fleurs et l'aménagement paysager des diverses résidences de l'Office municipal d'Habitation de Trois-Rivières-Ouest. Le Conseil approprie ce montant au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

95-06-310

Rencontre d'information

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest procède à l'inscription de madame Nicole Laroche pour la rencontre d'information, dans le cadre des activités culturelles, qui se tiendra à Amos, les 27 et 28 juin 1995, moyennant un coût de 650 $. Le Conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

95-06-311

Adoption du projet # 95-05

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le conseil vote des crédits de 160 000 $ au projet # 95-05 (repavage 1995) pour permettre la dépense suivante : repavage

Le 5 juin 1995

de diverses rues, colmatage de fissures, pavage de sentiers et réfection de la rue Sirois et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE

95-06-312

Présentation de plans au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec les plans suivants concernant le boulevard Saint-Jean (district Mauricien) :

Numéro	Description	Date
11-662	Plan d'ensemble du boulevard Saint-Jean	Juin 1995
11-663	Plan d'ensemble du boulevard Saint-Jean	Juin 1995
11-664	Plan d'ensemble du boulevard Saint-Jean	Juin 1995
11-665	Plan d'ensemble du boulevard Saint-Jean	Juin 1995
11-352-E 11-352-P	Voirie, égouts, aqueduc, boulevard Saint-Jean, du ch. 0+350 au ch. 0+750, au sud de côte Richelieu	Juin 1995
11-243-E 11-243-P	Voirie, égouts, aqueduc, boulevard Saint-Jean, de côte Richelieu au ch. 0+350, au sud de côte Richelieu	Juin 1995
11-51-A	Voirie, égouts, aqueduc, boulevard Saint-Jean, de côte Richelieu au ch. 0+350, au nord de côte Richelieu	Juin 1995
11-52-A	Voirie, égouts, aqueduc, boulevard Saint-Jean du ch. 0+350 au ch. 0+725, au nord de côte Richelieu	Juin 1995
11-53-A	Voirie, égouts, aqueduc, boulevard Saint-Jean, du ch. 0+725 au réservoir, au nord de côte Richelieu	Juin 1995

ADOPTÉE

Le 5 juin 1995

95-06-313

Poste de technicienne en documentation

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la liste des salaires des employés surnuméraires non syndiqués soit révisée en y faisant l'ajout suivant :

Titre de l'emploi : Technicien en documentation
Salaire échelon 1 : 12,55 $/h
échelon 2 : 13,19 $/h après 1 130 heures.

ADOPTÉE

95-06-314

Affectation du solde disponible du règlement # 330

CONSIDÉRANT que le règlement # 330 présente un solde disponible de 30 938 $ aux états financiers se terminant le 31 décembre 1994;

CONSIDÉRANT que le refinancement de l'émission de ce règlement est prévu pour le 22 août 1995;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le solde disponible du règlement # 330 (réparation de l'aréna incendié) soit affecté aux recettes de l'année 1995 et que l'emprunt prévu pour le refinancer soit réduit de 30 938 $.

ADOPTÉE

95-06-315

Affectation du solde disponible des règlements # 290 et # 368

CONSIDÉRANT que l'émission échue le 2 juillet 1995 prévoit le refinancement des règlements 57-C et 162-N-1 pour un montant de 89 000 $;

CONSIDÉRANT que le règlement # 290 et le règlement # 368 présentent respectivement un solde disponible de 54 576,77 $ et de 26 353,36 $ aux états financiers se terminant le 31 décembre 1994;

Le 5 juin 1995

CONSIDÉRANT que le règlement # 368 a été financé par une appropriation d'une partie du solde disponible du règlement # 290;

CONSIDÉRANT que le service de la dette de ces règlements est assumée par une taxe spéciale sur l'ensemble des biens-fonds de la municipalité;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le solde disponible des règlements # 290 (ligne d'amenée d'aqueduc et nouveau puits) et # 368 (aqueduc rues Frontenac et Maisonneuve) totalisant 80 930,13 $ soit affecté aux recettes de l'année 1995; que l'emprunt échu le 2 juillet 1995 ne soit pas renouvelé et qu'une dépense supplémentaire de 89 000 $ soit prévue au budget 1995 pour rembourser cet emprunt.

ADOPTÉE

95-06-316

<u>Remboursement d'une partie de la dette à long terme</u>

CONSIDÉRANT que la ville a réservé un montant au surplus libre au 31 décembre 1994, aux fins de rembourser sa dette à long terme;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le trésorier approprie une partie de la réserve pour le remboursement de la dette à long terme au montant de 288 877 $ pour l'affecter aux recettes de l'année 1995; que l'emprunt échu le 19 décembre 1994 ne soit pas renouvelé des montants suivants et qu'une dépense supplémentaire de 288 877 $ soit prévue au budget 1995 pour rembourser ledit emprunt :

Le 5 juin 1995

Règlement	Description	Montant
162-N-1	Amélioration et extension réseau aqueduc	127 000 $
330	Réparation de l'aréna incendié	22 362
336	Virement de fonds et consolidation	133 900
338	Amélioration et extension du réseau	4 400
436	Traitement Vyredox	1 215
		288 877 $

ADOPTÉE

95-06-317 **Adoption du compte rendu de la réunion du comité de relations de travail (employés cadres) du 17 mai 1995**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de relations de travail (employés cadres), tenue le 17 mai 1995, soit adopté tel que présenté par M. Jacques Carle, président.

ADOPTÉE

95-06-318 **Adoption du compte rendu de la réunion du comité de liaison Adolescents-parents du 8 mai 1995**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de liaison Adolescents-parents, tenue le 8 mai 1995, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE

Le 5 juin 1995

95-06-319 **Adoption du procès-verbal de la réunion du comité de retraite du 31 mai 1995**

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le procès-verbal de la réunion du comité de retraite, tenue le 31 mai 1995, soit adopté tel que présenté par Mme Louise Gélinas, présidente.

ADOPTÉE

95-06-320 **Report au printemps 1996 des travaux d'infrastructures du boulevard Royal**

CONSIDÉRANT qu'actuellement les travaux du boulevard Jean-XXIII ne sont pas entièrement terminés;

CONSIDÉRANT que la ville ne désire pas entreprendre un autre chantier majeur durant cette même période;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest reporte au printemps 1996, les travaux d'infrastructures du boulevard Royal, dans le cadre du programme d'infrastructures.

ADOPTÉE

95-06-321 **Opposition à l'adoption des articles 30 et 32 du projet de Loi 92**

CONSIDÉRANT que le 1er octobre 1990, le Code de procédure pénale du Québec entrait en vigueur;

CONSIDÉRANT que nos règles applicables en matière d'exécution de jugements sont prescrites par le Code de procédure pénale;

CONSIDÉRANT que la création du programme de travaux compensatoires devenait une nouvelle alternative à l'emprisonnement, ayant pour but de freiner l'engorgement des

établissements de détention et d'humaniser l'administration de la justice;

CONSIDÉRANT que l'émission d'un mandat d'emprisonnement favorise le paiement des amendes sans détention effective puisque les contrevenants vont en majorité à ce stade des procédures, acquitter les sommes dues;

CONSIDÉRANT que le projet de Loi 92, ***Loi modifiant le Code de procédure pénale***, présenté par l'honorable Paul Bégin, ministre de la Justice abolit ces mesures d'exécution des jugements reliés à la circulation et au stationnement et ce, sans offrir aucune alternative équivalente;

CONSIDÉRANT que l'adoption de l'article 30 signifie l'anéantissement du programme de travaux compensatoires instauré par le ministère de la Justice;

CONSIDÉRANT que l'adoption de l'article 32 pourrait résulter en la fermeture massive de dossiers pour impossibilité de perception et par conséquent, en une perte importante de revenus;

CONSIDÉRANT que la suspension de permis ne touche qu'une certaine catégorie de contrevenants en ce que plusieurs conduisent malgré la sanction de leur permis;

CONSIDÉRANT que l'abolition de ces mesures prive les percepteurs de recours contre les défendeurs insaisissables alors qu'elle pénalise les défendeurs saisissables de façon discriminatoire;

CONSIDÉRANT que face à l'impunité, les contrevenants seront incités à ne pas payer leurs amendes, voir même à ne pas respecter les règles de la sécurité routière et de la circulation;

CONSIDÉRANT que le Ministre de la Justice entend faire adopter ce projet de loi sans avoir consulté les municipalités et les intervenants judiciaires et sans avoir mesuré les impacts néfastes que pourrait avoir l'adoption de telles dispositions sur le respect de la réglementation et sur les revenus des municipalités;

CONSIDÉRANT qu'il existe des alternatives pour maintenir applicables le programme de travaux compensatoires et les mandats d'emprisonnement, tout en tenant compte des impératifs budgétaires du gouvernement;

Le 5 juin 1995

POUR CES RAISONS, IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'oppose vivement à l'adoption des articles 30 et 32 du projet de loi 92, ***Loi modifiant le Code de procédure pénale*** et recommande le retrait desdits articles et recommande que les mesures d'exécution des jugements soient à nouveau étudiées à l'aide des partenaires que représentent les membres de l'Association des greffiers de cours municipales du Québec.

ADOPTÉE

95-06-322 **Engagement de Mme Sylvie Blanchet au poste de commis-taxes**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que madame Sylvie Blanchet soit engagée à titre de commis-taxes, à compter du 26 juin 1995, au salaire de 498,25 $/semaine (échelon IV), selon la convention collective en vigueur et ce, conditionnellement à la recommandation du médecin qui aura procédé à l'examen requis par la Ville.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Réseau Québécois de villes et villages en santé : Certificat de participation au Réseau Québécois de villes et villages en santé.

Famille de Mme Anita Vaillancourt Pépin : Remerciements pour condoléances.

Légion Royale Canadienne : Remerciements pour support financier.

Société canadienne des postes : Présentation du programme "Envol vers la liberté".

Le 5 juin 1995

Résidents du chemin Sainte-Marguerite Ouest : Pétition relative à la bâtisse sise au 6875, chemin Sainte-Marguerite Ouest.

M. Gérard Roussel : Règlement relatif au ramonage.

Sur ce, la séance est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 6 juin 1995

Règlement # 754

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement **# 754** intitulé : "Règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme et du pavage des rues Guay et du Fleuve et autorisant une dépense n'excédant pas 96 200 $ et un emprunt de 91 130 $."

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 6 juin 1995, je déclare que ledit règlement **# 754**, est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.

Claude Touzin, c.m.a.
Greffier de la Ville

Le 6 juin 1995

Règlement # 755

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement **# 755** intitulé : "Règlement sur la réfection d'un égout pluvial, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme et du repavage de la rue Lacerte (phase A) et autorisant une dépense n'excédant pas 237 600 $ et un emprunt de 228 500 $."

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 6 juin 1995, je déclare que ledit règlement **# 755**, est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 6 juin 1995

Règlement # 756

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement **# 756** intitulé : "Règlement sur la réfection des chaînes de béton et du repavage de la rue Lacerte (phase B) et autorisant une dépense n'excédant pas 77 000 $ et un emprunt de 75 000 $."

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 6 juin 1995, je déclare que ledit règlement **# 756,** est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 19 juin 1995

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 19 juin 1995, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

95-06-323

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 juin 1995

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 5 juin 1995.

ADOPTÉE

95-06-324

Adoption de la liste de comptes C-20-95

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la liste de comptes C-20-95 concernant les chèques 53740 à 53834 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 346 501,64 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-06-325

Adoption de la liste de comptes C-21-95

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la liste de comptes C-21-95 concernant les chèques 53835 à 53934 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 290 426,31 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-06-326 **Adoption de la liste de comptes C-22-95**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la liste de comptes C-22-95 concernant les chèques 53935 à 53955 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 2 430,00 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-06-327 **Adoption de la liste de mutations du 1er au 15 mai 1995**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la liste de mutations du 1er au 15 mai 1995, pour un montant total de 10 555,74 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-06-328 **Adoption de la liste de mutations du 16 au 31 mai 1995**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la liste de mutations du 16 au 31 mai 1995, pour un montant total de 16 608,24 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Le 19 juin 1995

95-06-329

Adoption du rapport du président d'élection

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le rapport de l'élection partielle du 4 juin 1995, annexé au présent procès-verbal, soit adopté tel que présenté par M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville et président d'élection.

ADOPTÉE

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

ÉLECTION PARTIELLE

4 JUIN 1995

RAPPORT DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Démission

À la séance du Conseil municipal le 3 avril 1995, madame Marthe Rousseau, conseillère dans le district # 3, Terrasse du Fleuve, nous a informés par lettre qu'elle était dans l'obligation de démissionner pour des raisons de santé.

J'ai donc débuté le processus électoral. Cette campagne aura une durée de 42 jours. Elle commencera le 23 avril 1995 et se terminera le 4 juin 1995.

Avis

Le 20 avril 1995, un avis public a été donné à l'effet que le poste de conseiller(e) pour le district # 3, Terrasse du Fleuve, était ouvert, et que les déclarations de candidatures devaient être produites au bureau du président d'élection du 28 avril 1995 au 12 mai 1995. Ledit avis mentionnait aussi que si le scrutin devenait nécessaire, il serait ouvert le 28 mai 1995 pour le vote par anticipation de 12 h à 20 h ainsi que le 4 juin 1995 jour du scrutin de 9 h à 19 h, et que monsieur René Gauthier avait été nommé secrétaire d'élection.

Le 19 juin 1995

Cartes « avis »

Nous avons fait parvenir à tous les électeurs une carte «avis aux électeurs». Cette carte mentionnait leurs nom, prénom et adresse tels qu'ils seraient inscrits sur la liste électorale.

Avis

Le 29 avril 1995, un avis public a été donné afin d'aviser la population de la révision de la liste électorale.

Révision liste

Lors du dépôt de la liste électorale avant révision, 1 777 personnes étaient inscrites sur la liste électorale. Nous avons ajouté 25 inscriptions. Il y a eu 2 radiations et 1 correction a été apportée. Compte tenu de ces modifications, j'ai déposé une liste électorale de 1800 électeurs pour approbation par la Commission de révision.

La Commission de révision a entériné ces modifications et a accepté la liste électorale telle que présentée le 19 mai 1995.

Bulletins

Ci-dessous, vous trouverez, les bulletins que j'ai admis pour l'élection partielle du 4 juin 1995 ainsi que la date de leur admission.

M. Gaétan Alarie	Le 11 mai 1995
M. Guy Côté	Le 11 mai 1995
Mme Madeleine Côté	Le 11 mai 1995
M. Claude Lacroix	Le 11 mai 1995
M. Michel Pinard	Le 12 mai 1995

À 16 h 30 le 12 mai 1995, soit immédiatement à la clôture de la mise en nomination, j'ai affiché publiquement qu'un scrutin serait nécessaire au poste de conseiller(e) dans le district # 3, Terrasse du Fleuve.

Avis

De plus, le 12 mai 1995, j'ai donné un avis public à l'effet qu'un scrutin était nécessaire et serait ouvert le 28 mai 1995 pour le vote par anticipation et le 4 juin 1995 pour le scrutin, et que les candidat(e)s à cette élection seraient :

M. Gaétan Alarie	7813, rue Notre-Dame
M. Guy Côté	215, rue Rouette
Mme Madeleine Côté	7910, rue Jacob
M. Claude Lacroix	12, rue Doucet
M. Michel Pinard	18, rue Mauriac

Cartes «électeurs»

Chaque électeur a reçu une carte qui indiquait les candidats qui se présentaient au poste de conseiller(e), son district électoral, l'endroit où il devra voter, et son numéro de bureau de vote.

Candidat(e)s

Le 17 mai 1995, de 19 h à 20 h, à l'hôtel de ville, j'ai tenu une assemblée à laquelle assistaient tous les candidats, à l'exception

Le 19 juin 1995

de monsieur Guy Côté, afin de les informer des principaux articles de la Loi électorale pour que tous et chacun s'entendent sur la façon dont se déroulera le scrutin du 4 juin 1995.

Scrutateurs-secrét. Le 18 mai 1995, de 19 h à 20 h, à l'hôtel de ville, j'ai tenu une assemblée à laquelle assistaient tous les scrutateurs et secrétaires de bureau de vote, pour leur expliquer la façon de procéder et les instruire des principaux articles de la Loi électorale. Toutes ces personnes ont été assermentées devant moi.

Bulletins de vote Le 25 mai 1995, monsieur Gaston Rousseau de l'imprimerie Dupont enr. m'a remis tous les bulletins de vote nécessaires à l'élection. Ce même jour, j'ai procédé à la vérification du nombre de bulletins s'élevant exactement à 2 100. Par la suite, j'ai assermenté l'imprimeur quant au nombre de bulletins fournis, le surplus ayant été détruit.

Anticipation Le bureau de vote a été ouvert le 28 mai 1995, de 12 h à 20 h à l'hôtel de ville. En tout, ce sont 166 personnes qui se sont prévalues de leur droit de vote.

Scrutin Le 4 juin 1995, à 9 heures, à la cafétéria de l'École secondaire Chavigny, tous les scrutateurs, après une dernière vérification des documents, ont ouvert les bureaux de scrutin au public. Tout s'est bien déroulé tout au long de la journée et les candidats ont très bien collaboré au cours de la votation.

Décompte Immédiatement à la fermeture des bureaux de scrutin à 19 heures, les scrutateurs ont procédé au décompte des votes en faveur de chaque candidat et m'ont transmis leur rapport respectif aussitôt que leurs boîtes ont été compilées et fermées. Le résultat officiel a été donné à la cafétéria de l'École secondaire Chavigny à 19 h 30. Voici ce rapport en détail :

RÉSULTAT OFFICIEL
RÉSULTAT DU RECENSEMENT DU VOTE
4 JUIN 1995

Je, président d'élection, annonce le résultat du recensement des votes :

AU POSTE DE CONSEILLER DU DISTRICT # 3, TERRASSE DU FLEUVE

Le 19 juin 1995

A) Les candidats ci-dessous nommés ont reçu le nombre de votes inscrits vis-à-vis leur nom respectif, à savoir:

NOM DES CANDIDATS	APPARTENANCE POLITIQUE	NOMBRE DE VOTE
Gaétan Alarie	Indépendant	337
Guy Côté	Indépendant	95
Madeleine Côté	Indépendant	104
Claude Lacroix	Indépendant	338
Michel Pinard	Indépendant	96

B) Le nombre d'électeurs inscrits est de: 1 800
C) Le nombre de bulletins valides est de: 970
D) Le nombre de bulletins rejetés est de: 4
E) Avec une majorité en faveur de: ***Claude Lacroix*** de ***1***

M. Gaétan Alarie : 34,60 %
M. Guy Côté : 9,75 %
Mme Madeleine Côté : 10,68 %
M. Claude Lacroix : 34,70 %
M. Michel Pinard : 9,86 %
Rejetés : 0,41 %

POURCENTAGE DU VOTE : ***54,1 %***

Avis

Le 6 juin 1995, un avis a été donné afin d'aviser la population du résultat du recensement du vote.

Recomptage

Le 8 juin 1995, nous avons reçu un bref d'assignation pour nous aviser d'un nouveau dépouillement des votes fixé au vendredi 9 juin 1995 à 9 h 30, au palais de justice de Trois-Rivières.

La requête a été présentée par M. Gaétan Alarie, candidat.

Voici, après le recomptage judiciaire, le résultat du recensement des votes.

RÉSULTAT OFFICIEL
RÉSULTAT DU RECENSEMENT DU VOTE
4 JUIN 1995

APRÈS RECOMPTAGE JUDICIAIRE

Je, président d'élection, annonce le résultat du recensement des votes après recomptage judiciaire :

Le 19 juin 1995

AU POSTE DE CONSEILLER DU DISTRICT # 3, TERRASSE DU FLEUVE

A) Les candidats ci-dessous nommés ont reçu le nombre de votes inscrits vis-à-vis leur nom respectif, à savoir:

NOM DES CANDIDATS	*APPARTENANCE POLITIQUE*	*NOMBRE DE VOTE*
Gaétan Alarie	Indépendant	335
Guy Côté	Indépendant	94
Madeleine Côté	Indépendant	104
Claude Lacroix	Indépendant	337
Michel Pinard	Indépendant	96

B) Le nombre d'électeurs inscrits est de: 1 800
C) Le nombre de bulletins valides est de: 966
D) Le nombre de bulletins rejetés est de: 8
E) Avec une majorité en faveur de: ***Claude Lacroix*** de **2**

M. Gaétan Alarie : 34,39 %
M. Guy Côté : 9,65 %
Mme Madeleine Côté : 10,68 %
M. Claude Lacroix : 34,60 %
M. Michel Pinard : 9,86 %
Rejetés : 0,82 %

POURCENTAGE DU VOTE : ***54,1 %***

Avis

Le 11 juin 1995, un avis a été donné afin d'aviser la population du résultat de l'élection.

Conclusion

Pour conclure ce rapport, il est à remarquer que les élections et la campagne électorale se sont très bien déroulées. Je tiens à remercier tous les officiers d'élection et tous les candidat(e)s et leurs représentant(e)s qui, au cours de la campagne et du scrutin, ont respecté les directives et les demandes du président d'élection, assurant ainsi une très bonne collaboration à la bonne marche du scrutin.

Claude Touzin, o.m.a.
Président d'élection

Le 12 juin 1995

Le 19 juin 1995

SERMENT DE LA PERSONNE ÉLUE

Je, Claude Lacroix, domicilié au 12, rue Doucet à Trois-Rivières-Ouest, jure (ou affirme solennellement) que j'exercerai ma fonction de conseiller conformément à la loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité et des habitants et contribuables qui la composent.

Et j'ai signé :

Claude Lacroix

ASSERMENTÉ (OU AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT) DEVANT MOI, LE 19 JUIN 1995.

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 19 juin 1995

95-06-330 **Suppléance à la mairie**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que madame Nicole Laroche, conseillère, soit nommée mairesse suppléante pour une période de trois mois à compter du 1er juillet 1995.

ADOPTÉE

95-06-331 **Adoption du règlement # 177-G**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le règlement # 177-G, intitulé "Règlement autorisant l'achat de certains terrains pour fins industrielles et ce, en vertu de la Loi sur les immeubles industriels municipaux", soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

95-06-332 **Adoption du règlement # 1000.39**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le règlement # 1000.39, intitulé "Règlement modifiant l'article 7.2.1 du règlement # 1000 relativement aux salles de billard", soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

95-06-333 **Adoption du règlement # 1004.1**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le règlement # 1004.1, intitulé "Règlement modifiant l'article 88 du règlement # 1004 relativement aux heures d'accès à tous les parcs, parcs-écoles et terrains de jeux de la Ville" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

95-06-334

Adoption du règlement # 757

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le règlement # 757, intitulé "Règlement sur la confection de l'éclairage par canalisations souterraines et du repavage des rues Grenier, Parent et Rivard et autorisant une dépense n'excédant pas 61 600 $ et un emprunt de 57 360 $", soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

95-06-335

Adoption du règlement # 758

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 758, intitulé "Règlement sur la confection de l'éclairage par canalisations souterraines, des chaînes de béton, de la mise en forme et du repavage des rues Riopel et Bernard et autorisant une dépense n'excédant pas 178 200 $ et un emprunt de 168 410 $", soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

95-06-336

Adoption du règlement # 759

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le règlement # 759, intitulé "Règlement sur la réfection de l'égout pluvial, des chaînes de béton, de la mise en forme, du

Le 19 juin 1995

repavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Deshaies et Després et autorisant une dépense n'excédant pas 342 100 $ et un emprunt de 328 700 $", soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

95-06-337

Adoption du règlement # 760

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 760, intitulé "Règlement sur la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial et de l'éclairage du boulevard Saint-Jean et autorisant une dépense n'excédant pas 420 750 $ et un emprunt de 393 250 $", soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Yves Lévesque, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement # 1005 relativement aux maîtres-ramoneurs et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

95-06-338

Intervention au contrat de vente dans le parc industriel

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest intervienne au contrat de vente des lots P.-15-359-1 et P.-12-23 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières par Placements Hoco inc. à Placements Pierre Letendre inc. et le ratifie purement et simplement renonçant, tant à l'égard du vendeur qu'à celui de l'acheteur advenant revente du terrain présentement acquis, à son droit de se porter acquéreur en priorité de tout l'immeuble présentement vendu et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

Le 19 juin 1995

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le plan d'urbanisme de la façon suivante et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite :

District Mauricien

- Le tracé de la rue en impasse, située à l'extrémité sud-est de la rue Charbonneau, est annulé.

District Richelieu

- L'aire d'affectation résidentielle, située en bordure est de côte Richelieu et au sud de la rue Saint-Joseph, sera annulée et remplacée par une aire d'affectation commerciale permettant des usages non contraignants pour le secteur résidentiel avoisinant.

- L'aire d'affectation résidentielle, située en bordure nord de la rue Roland, sera diminuée et remplacée par une aire d'affectation commerciale qui permettra un espace de stationnement pour la bibliothèque municipale.

District du Carrefour

- L'aire d'affectation commerciale, située du côté ouest de la rue Marion au nord du bâtiment commercial de la FTQ sur une longueur d'environ 300 mètres, deviendra à la fois une aire d'affectation commerciale et résidentielle multifamiliale de haute densité.

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000 de la façon suivante et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite :

- Dans toutes les zones de la ville, une modification sera faite à notre règlement de zonage de façon à ajuster la codification des usages de la sous-division Cc classe 8 touchant les services divers des commerces de vente au détail, à celle utilisée par le ministère des Affaires municipales.

Le 19 juin 1995

- Dans toutes les zones unifamiliales de la ville, une modification sera faite à notre règlement de zonage afin de permettre un logement d'une chambre à coucher maximum au rez-de-chaussée pour toutes les résidences n'ayant pas de sous-sol.

- Dans toutes les zones de la ville où un secteur résidentiel est bâti à 90%, les terrains vacants devront obligatoirement être entretenus convenablement c'est-à-dire nivelés, débarrassés de tout débris, branches ou arbres morts et la mauvaise herbe devra être coupée régulièrement en période estivale.

- Dans toutes les zones unifamiliales jumelées, en rangée et quadruplées de la ville, une modification sera faite à notre règlement de zonage afin de permettre que les entrées charretières puissent être localisées à la ligne latérale zéro, lorsque la propriété est pourvue d'un garage dont la porte d'entrée pour l'automobile est située près de la ligne latérale zéro.

- Dans toutes les zones commerciales de la ville où l'usage de restauration et d'hôtellerie est autorisé, des cafés-terrasses seront permis dans les cours avant et latérales.

- Dans toutes les zones commerciales de la ville où l'usage de loisir et divertissement est autorisé, les salles de billard de plus de six tables seront permises.

- Dans toutes les zones de la ville, il sera autorisé de l'affichage à distance pour tout commerce d'hébergement à la condition que l'enseigne fasse l'objet d'un règlement et qu'elle soit installée par la ville.

- Dans toutes les zones de la ville, une modification sera faite à notre règlement de zonage afin que les escaliers extérieurs érigés en façade de tout bâtiment soient constitués de maçonnerie et qu'ils ne comportent pas plus de sept contremarches; également, pour qu'aucun escalier extérieur situé dans les cours latérales et arrière ne puisse conduire à un niveau de plancher situé à plus de 4,5 mètres du sol.

- Dans toutes les zones de la ville à l'intérieur de la zone d'inondation 0-20 ans, il sera autorisé l'agrandissement de résidences déjà construites en autant qu'une autorisation de dérogation soit obtenue auprès du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec.

Le 19 juin 1995

District du Carrefour

- La zone commerciale 120 C, située en bordure ouest de la rue Marion, permettra à la fois de la construction résidentielle multifamiliale de haute densité et du commercial.

District Marion

- À l'intérieur des zones résidentielles # 182 Ra, 183 Ra, 405 Ra^1, 405 Ra^2, 406 Rad et 410 Rad, situées en bordure des rues Huard, Ledoux, Massicotte, Robitaille, Valiquette, Brosseau et Bellefeuille, les normes relatives à l'architecture, à l'apparence extérieure ainsi que celles relatives aux revêtements extérieurs seront assouplies.

District Mauricien

- Le tracé de la rue en impasse, située au sud-est de la rue Charbonneau à l'intérieur des zones 259 I/C et 392 I/C, sera annulé et remplacé par une voie privée à la charge des propriétaires; qui servira de chemin d'accès à la zone 392 I/C.

District Richelieu

- La zone résidentielle 91 Ra^5, située du côté est de côte Richelieu au sud de la rue Saint-Joseph, sera diminuée par la création de la zone commerciale 289 C qui contiendra les lots # 16-111 à P.16-116 et qui permettra des usages commerciaux non contraignants pour le secteur résidentiel avoisinant.

- L'étendue de la zone commerciale 82 C, située entre le boul. Jean-XXIII et la rue Roland, sera agrandie à même la zone résidentielle 91 Ra^6 afin de permettre du stationnement ainsi qu'un accès à la rue Roland pour la bibliothèque municipale et l'usage pour cette activité sera autorisé.

Avis de motion

M. Yves Lévesque, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de construction # 5000 de la façon suivante et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

- Dans toutes les zones situées à l'intérieur de la zone d'inondation, l'obligation de construire le plancher habitable à

une hauteur de 300 mm au dessus de la cote centenaire sera ramenée à la cote centenaire elle-même, dans le cas où une autorisation de dérogation aura été obtenue auprès du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec pour l'agrandissement d'une résidence déjà construite.

95-06-339

Nomination du représentant de divers comités

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que monsieur Claude Lacroix, conseiller soit nommé représentant au sein des comités suivants et ce, jusqu'au 20 novembre 1995 :

Comité de concertation-scolaire	Représentant
Comité d'assainissement des eaux	Représentant
Comité de la famille	Président
Comité environnemental	Président

ADOPTÉE

95-06-340

Adoption de la soumission - Entretien ménager de la bibliothèque

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour l'entretien ménager de la bibliothèque ont été ouvertes le 19 juin 1995 en présence de MM. Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet, Michel Lemieux, directeur du service des Loisirs, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Service ménager Nettoie Tout enr.	30 361,03 $
Services ménagers Trifluviens inc.	85 764,81 $
Supranet enr.	43 553,60 $
Atelier des Vieilles Forges inc.	61 451,00 $
Monsieur Guy Poliquin	62 700,00 $

Le 19 juin 1995

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Michel Lemieux;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Service ménager Nettoie Tout enr.» au montant de 30 361,03 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

95-06-341

Adoption de la soumission - Achat d'équipements informatiques

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour l'achat d'équipements informatiques ont été ouvertes le 16 juin 1995 en présence de madame Louise Tellier, secrétaire-greffe, MM. Daniel Thibault, ing., directeur des Services techniques, Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet, Michel Lemieux, directeur du service des Loisirs ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Centre informatique Micromédica inc.	16 836,85 $
Informatique PC Plus	17 298,37 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Jean-Yves Martin;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la

soumission de la firme «Centre informatique Micromédica inc.» au montant de 16 836,85 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie cette somme au budget du projet 95-02.

ADOPTÉE

95-06-342

Adoption de la soumission - Éclairage de diverses rues

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour des travaux d'éclairage de diverses rues ont été ouvertes le 9 juin 1995 en présence de madame Louise Tellier, secrétaire-greffe, MM. Daniel Thibault, ing., directeur des Services techniques, Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
R. Dubuc inc.	132 989,17 $
Jean Caron & fils inc.	125 351,37 $
Néolect inc.	149 300,95 $
Les Installations électriques D.G. inc.	127 623,34 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Jean Caron & fils inc.» au montant de 125 351,37 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget des règlements # 744, 745, 746, 749, 751, 752 et 753.

ADOPTÉE

Le 19 juin 1995

95-06-343

Adoption de la soumission - Rénovation du monument historique Le Calvaire

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour des travaux de rénovation du monument historique Le Calvaire ont été ouvertes le 9 juin 1995 en présence de madame Louise Tellier, secrétaire-greffe, MM. Daniel Thibault, ing., directeur des Services techniques, Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Charles-Eugène Roux inc.	25 737,00 $
Construction Jean-Guy Rheault inc.	25 746,99 $
Les Entreprises en construction Roland Paradis inc.	25 525,92 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Les Entreprises en construction Roland Paradis inc.» au montant de 25 525,92 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget du projet # 95-04.

ADOPTÉE

95-06-344

Adoption de la soumission - Reliures de volumes de bibliothèque

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour des reliures de volumes de bibliothèque ont été ouvertes le 16 juin 1995 en présence de madame Louise Tellier, secrétaire-greffe, MM. Michel Lemieux, directeur du service des Loisirs, Daniel Thibault, ing., directeur des Services techniques, Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Le 19 juin 1995

Firme
Les Reliures Vigneault 88 enr.
Reliure Travaction (1991) inc.
Reliure Bois-Francs inc.

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport de Mme France René, bibliothécaire et l'opinion de M. Michel Lemieux;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Reliure Bois-Francs inc.» aux prix unitaires spécifiés pour chaque catégorie de volumes décrite dans la soumission (taxes en sus), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

95-06-345

<u>Adoption de la soumission - Cueillette de déchets domestiques dangereux</u>

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la réalisation d'une journée de cueillette de déchets domestiques dangereux ont été ouvertes le 16 juin 1995 en présence de madame Louise Tellier, secrétaire-greffe, MM. Daniel Thibault, ing., directeur des Services techniques, Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant	
Services Environnementaux Lailaw (Québec) ltée	Option "A"	15 621,52 $
	Option "B"	48 331,65 $
Chemcycle Environnement inc.	Option "A"	13 170,35 $
	Option "B"	41 468,80 $
Philip Environnement (Québec) inc.	Option "A"	14 504,76 $
	Option "B"	45 782,90 $

Le 19 juin 1995

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte l'option "B" de la soumission de la firme «Chemcycle Environnement inc.» au montant de 41 468,80 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

95-06-346

Adoption de la soumission - Scellement de fissures dans le pavage

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour des travaux de scellement de fissures dans le pavage ont été ouvertes le 16 juin 1995 en présence de madame Louise Tellier, secrétaire-greffe, MM. Daniel Thibault, ing., directeur des Services techniques, Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Scellement provincial inc.	34 072,54 $
Solfixe inc.	21 286,79 $
Groupe Lefebvre M.R.P. inc.	22 209,82 $
Pavage Rolland Fortier inc.	23 018,91 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Solfixe inc.» au montant de 21 286,79 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget du projet 95-05.

ADOPTÉE

95-06-347

Adoption de la soumission - Réfection de la rue Sirois

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour des travaux de réfection de bordure et de pavage de la rue Sirois ont été ouvertes le 19 juin 1995 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., directeur des Services techniques, Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Les Constructions et Pavages Continental, Division du Groupe Devesco ltée	83 742,04 $
Pagé Construction, Division Simard-Beaudry inc.	75 660,77 $
Construction et Pavage Maskimo ltée	72 841,23 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Construction et Pavage Maskimo ltée» au montant de 72 841,23 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget du projet 95-05.

Le 19 juin 1995

ADOPTÉE

95-06-348

Adoption de la soumission - Mini-tracteur neuf de marque Kubota

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture d'un mini-tracteur neuf diesel de marque Kubota, modèle F-2100 ont été ouvertes le 19 juin 1995 en présence de MM. Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant	
Le Groupe Lafrenière Tracteurs	Item "A"	17 720,00 $
	Item "B"	12 079,23 $
Les Équipements J.A. enr.	Item "A"	18 745,60 $
	Item "B"	12 933,89 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte l'item "A" de la soumission de la firme «Le Groupe Lafrenière Tracteurs» au montant de 17 720,00 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie cette somme au budget du projet 95-01.

ADOPTÉE

95-06-349

Adoption d'un plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 24 janvier 1995 et portant sur la subdivision d'une partie des lots 153, 154, 155, 158, 159, 160 et 464 ainsi que sur la création des lots 153-10, 154-10, 155-304, 158-227 à 158-238, 159-274 à 159-284, 160-953 à 160-964 et 464-311 à 464-331 inclusivement du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Terrasses Boisées inc., et Terrasse Duvernay Ltée soit accepté tel que présenté (dossier 38638, minute 5244).

ADOPTÉE

95-06-350

Cession de divers lots

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cessions pour les lots suivants du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Terrasses Boisées inc. et Terrasse Duvernay ltée :

Contrat	Objet	# de lots	Rue
Cession	Rue	160-964, 159-280, 158-233 & 464-331	Laflamme
Cession	Zone tampon	160-953, 159-274, 158-227, 155-304 & 464-311	Laflamme
Cession	Sentiers pour piétons	158-232 & 158-238	Laflamme

ADOPTÉE

95-06-351

Nomination - policiers-pompiers suppléants

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que monsieur Serge-Alexandre Gervais soit engagé à titre de policier-pompier suppléant à compter du 21 juin 1995, au salaire

de 11,93 $/heure selon la convention collective en vigueur, conditionnellement à ce qu'il réponde aux normes d'embauche prévues à la Loi de police ainsi qu'aux normes minimales en ce qui a trait au service d'incendie tel qu'évalué par les responsables du service d'incendie et conditionnellement aussi à la recommandation du médecin qui aura procédé à l'examen requis par la Ville et

qu'advenant l'élection de monsieur André Pronovost, au poste de président de la Fédération des Policiers du Québec, qui devra alors se prévaloir du congé sans solde mentionné dans la résolution # 95-04-177, que monsieur Michel Descôteaux soit engagé à titre de policier-pompier suppléant, à compter du 3 juillet 1995, au salaire de 11,93 $/heure selon la convention collective en vigueur, conditionnellement à ce qu'il réponde aux normes d'embauche prévues à la Loi de police ainsi qu'aux normes minimales en ce qui a trait au service d'incendie tel qu'évalué par les responsables du service d'incendie et à la réussite du Bloc B de la formation en incendie qu'il aura suivi à ses frais et conditionnellement aussi à la recommandation du médecin qui aura procédé à l'examen requis par la Ville.

ADOPTÉE

95-06-352 **Demande de contribution financière au ministère de la Culture**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande au ministère de la Culture d'apporter une contribution financière de l'ordre de 40% du coût des travaux de la rénovation du monument historique Le Calvaire.

ADOPTÉE

95-06-353 **Adoption du compte rendu R-05-95 de la réunion du comité de circulation du 31 mai 1995**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

Le 19 juin 1995

que le compte rendu R-05-95 de la réunion du comité de circulation, tenue le 31 mai 1995, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE

95-06-354

Adoption du compte rendu R-06-95 de la réunion du comité de circulation du 15 juin 1995

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu R-06-95 de la réunion du comité de circulation, tenue le 15 juin 1995, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE

95-06-355

Financement, emprunt temporaire du règlement # 736-C

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le Conseil ordonne au trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au trésorier d'adresser aux contribuables concernés, après le 1er janvier 1996, les comptes de taxes appropriés, payables trente (30) jours après leur envoi; et que le trésorier de la Ville soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer les dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par ledit règlement :

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire
# 736-C Sabourin et aqueduc Royal et côte Richelieu	67 636 $	90 %	60 872 $

ADOPTÉE

Le 19 juin 1995

95-06-356

Paiement comptant du solde de l'obligation Série U SQAE

CONSIDÉRANT que l'obligation SÉRIE U de la Société québécoise d'assainissement des eaux vient à échéance le 15 août 1995;

CONSIDÉRANT que le solde en capital non amorti, de la ville de Trois-Rivières-Ouest, prévu devant être refinancé à l'échéance se chiffre à 151 039,28 $;

CONSIDÉRANT que la Société offre l'opportunité d'acquitter ce solde et ainsi diminuer le coût de notre service de la dette des années futures;

CONSIDÉRANT que, depuis 1989, les revenus concernant l'assainissement sont supérieurs aux dépenses;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le conseil de la Ville de Trois-Rivières-Ouest autorise le trésorier à payer comptant le solde en capital, de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, de l'obligation SÉRIE U de la Société québécoise d'assainissement des eaux au montant de 151 039,28 $ et que ce montant soit pris à même le surplus réservé à cet effet.

ADOPTÉE

95-06-357

Adoption de la soumission - Impression d'une nouvelle émission d'obligations

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest a reçu les soumissions suivantes pour l'impression de son émission d'obligations;

Firme	Montant
J.B. Deschamps inc.	13 118,50 $
Yvon Boulanger	13 341,85 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

Le 19 juin 1995

IL EST

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «J.B. Deschamps inc.» au montant de 13 118,50 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie cette somme au budget des règlements # 735, 736 et 743 ainsi qu'au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

95-06-358 **Adoption du compte rendu de la réunion du comité de la Sécurité publique du 12 juin 1995**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de la Sécurité publique, tenue le 12 juin 1995, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE

95-06-359 **Adoption du compte rendu de la réunion du comité "Ville en santé" du 31 mai 1995**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité "Ville en santé", tenue le 31 mai 1995, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE

95-06-360 **Adoption du projet # 95-06**

Le 19 juin 1995

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil vote des crédits de 130 000 $ au projet # 95-06 (circulation boulevard Royal) pour permettre la dépense suivante : modification du boulevard Royal face à la rue Garceau et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE

95-06-361

Prolongement du contrat des photocopieurs

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le contrat des photocopieurs, avec la firme SBM systèmes de bureautique, soit prolongé jusqu'au 30 avril 1998, au coût unitaire de 0,0355 $/copie, prévoyant également l'ajout d'un appareil à la bibliothèque municipale, le tout selon le rapport du 19 juin 1995 de M. Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques et l'opinion de notre conseiller juridique. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

95-06-362

Mandat à la firme Les consultants Falardeau & Ass. ltée

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la firme «Les consultants Falardeau & associés ltée» soit mandatée pour effectuer une étude de circulation et de préparation de plans et devis et de surveillance des travaux relativement au réaménagement des accès au boulevard Royal devant le centre commercial "Le Carrefour de Trois-Rivières-Ouest" et à l'implantation de nouveaux feux de circulation à l'intersection boulevard Royal et rue Garceau, au montant de 17 474,52 $ (taxes incluses). Le conseil approprie cette somme au budget du projet 95-06.

ADOPTÉE

Le 19 juin 1995

95-06-363 **Fourniture de bancs à l'O.M.H.T.R.O.**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest fournisse gratuitement à l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest deux bancs de bois, actuellement entreposés à l'édifice des travaux publics, lesquels seront installés à la résidence Le Châtelain.

ADOPTÉE

95-06-364 **Forum de la gestion municipale**

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest procède à l'inscription de mesdames Nicole Laroche et Louise Gélinas et messieurs Claude Lacroix, André Carle, Yves Lévesque et Jean-Charles Charest au «Grand forum de la gestion municipale, seconde édition de l'Union des municipalités du Québec», qui se tiendra à Trois-Rivières, les 5 et 6 octobre 1995, moyennant un coût de 313,38 $/personne. Le Conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Ministère de la Justice : Augmentation de la juridiction de la cour municipale.

Famille de M. Paul Michaud : Remerciements pour condoléances.

Association des ingénieurs municipaux du Québec : Concours Génie-Méritas-Municipal.

M. André Couture, école secondaire Chavigny : Demande d'aide financière.

Caisse des policiers-pompiers : Retenue sur le salaire.

Le 19 juin 1995

Garde côtière canadienne : Consultations publiques.

La Villa des Petits : Escalier extérieur.

Mme Diane Côté et M. Bernard Bazin : Pavage des entrées charretières.

Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du T.-R. métropolitain : Visite des principaux travaux.

Mme Julie et M. Danny Régis, dépanneur Marion : Demande pour l'installation de pompes à essence.

Motel le Deauville, Confort Inn et Auberge du Canada : Panneau indicateur à la sortie du boulevard Jean-XXIII.

Résidents de la rue Gagnon : Installation d'un dos d'âne.

Directeur général des élections du Québec : Infraction de Mme Marthe Rousseau à la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Dépanneur Paquin & fils inc. : Poste d'essence sur le boulevard Marion.

Sur ce, la séance est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 17 juillet 1995

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 17 juillet 1995, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Consultation

Lors de l'assemblée de consultation sur les règlements # 2032, 3029 et 5019, tenue ce 17 juillet 1995, quelques contribuables ont pris de l'information et plus particulièrement les gens du boulevard Marion.

95-07-365

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 19 juin 1995

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 19 juin 1995.

ADOPTÉE

95-07-366

Adoption de la liste de comptes C-23-95

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la liste de comptes C-23-95 concernant les chèques 53858, 53956 à 54026 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 359 729,01 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Le 17 juillet 1995

95-07-367

Adoption de la liste de comptes C-24-95

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-24-95 concernant les chèques 54005, 54028 à 54134 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 276 823,70 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-07-368

Adoption de la liste de comptes C-25-95

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la liste de comptes C-25-95 concernant les chèques 54027, 54135 à 54225 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 740 649,26 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-07-369

Adoption de la liste de comptes C-26-95

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la liste de comptes C-26-95 concernant les chèques 54226 à 54350 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 682 808,76 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-07-370

Adoption du règlement # 1005.1

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le règlement # 1005.1, intitulé "Règlement modifiant les articles 8.1.2 et 8.1.3 du règlement # 1005 relativement aux maîtres-ramoneurs" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

95-07-371

Adoption du règlement # 2032

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le règlement # 2032, intitulé "Règlement modifiant le plan d'urbanisme", soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville, après avoir retiré le point portant sur le district du Carrefour.

ADOPTÉE

95-07-372

Financement, emprunt temporaire, règlements # 752 et # 753

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le conseil ordonne au trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au trésorier d'adresser aux contribuables concernés, après le 1er janvier 1996, les comptes de taxes appropriés, payables trente (30) jours après leur envoi; et que le trésorier de la Ville soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer les dépenses effectuées en vertu des règlements suivants, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par ledit règlement :

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire
# 752 - Blain	88 024 $	90 %	79 221 $
# 753 - de Montlieu	80 762 $	90 %	72 685 $

ADOPTÉE

Le 17 juillet 1995

95-07-373

Adoption de la soumission - Éclairage de parcs

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour l'éclairage de parcs ont été ouvertes le 10 juillet 1995 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur du Service technique, Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Jean Caron & fils inc.	96 226,87 $
R. Dubuc inc.	101 758,25 $
Les installations électriques D.G. inc.	106 763,08 $
Chagnon (1975) ltée.	120 736,03 $
Monsieur Guy Poliquin	62 700,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing.,urb., directeur du Service technique;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Jean Caron & fils inc.» au montant de 96 226,87 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante, à celui du projet 94-13 ainsi qu'à celui des règlements # 736, # 739 et # 744.

ADOPTÉE

95-07-374

Émission d'obligations de 6 500 000 $, amendement des règlements

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest émet des obligations pour un montant de 6 500 000 $, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Règlement d'emprunt	Pour un montant de
280	17 900,00 $
281	7 800,00 $
283	65 200,00 $
284	7 800,00 $
299	2 900,00 $
301	10 700,00 $
308	9 300,00 $
360	14 100,00 $
361	46 100,00 $
364	53 200,00 $
372	12 500,00 $
373	8 300,00 $
375	39 100,00 $
376	8 800,00 $
377	2 500,00 $
436	6 585,00 $
449	372 100,00 $
456 (456-A)	375 200,00 $
464 (464-A)	682 220,00 $
465	556 437,00 $
466	463 417,00 $
469	109 810,00 $
470	531 349,00 $
471	118 836,00 $
476	3 529,00 $
484	825 936,00 $
485 (485-A)	729 500,00 $
700	39 500,00 $
701	182 300,00 $
704	620 300,00 $
735 (735-A)	136 878,00 $
736 (736-B) (736-C)	50 251,00 $
743	389 652,00 $

CONSIDÉRANT que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

Le 17 juillet 1995

que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 6 500 000 $;

1. Les obligations seront datées du 22 août 1995;

2. Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la banque Nationale du Canada;

3. Un intérêt à un taux n'excédant pas 9 % l'an sera payé semi-annuellement le 22 février et le 22 août de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;

4. "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., Chapitre D-7, article 17)";

5. Les obligations seront émises en coupures de 1 000 $ ou de multiples de 1 000 $;

6. Les obligations seront signées par le maire et le trésorier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lighographié sur les obligations. Également, M. Gilles Viel ou M. Martin Grenier sont mandatés par la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour signer le certificat d'authentification qui apparaît sur les obligations, tel que stipulé dans la résolution 95-04-199 de la Ville.

ADOPTÉE

95-07-375

<u>Émission d'obligations de 6 500 000 $, terme de 5 ans</u>

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que, pour l'emprunt au montant total de 6 500 000 $, effectué en vertu des règlements numéros 280, 281, 283, 284, 299,

Le 17 juillet 1995

301, 308, 360, 361, 364, 372, 373, 375, 376, 377, 436, 449, 456 (456-A), 464 (464-A), 465, 466, 469, 470, 471, 476, 484, 485 (485-A), 700, 701, 704, 735 (735-A), 736 (736-B) (736-C), 743, la Ville de Trois-Rivières-Ouest émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlement d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de :

5 ans (à compter du 22 août 1995); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements mentionnés ci-haut, sauf pour les règlements 280, 281, 283, 284, 299, 301 et 308, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE

95-07-376

<u>Émission d'obligations de 6 500 000 $, terme de 22 jours</u>

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest , dans le comté de Maskinongé, aura le 31 juillet 1995, un montant de 5 470 000 $ à renouveler sur un emprunt original de 6 000 000 $ pour une période de 15 ans, en vertu des règlements numéros 456 (456-A), 464 (464-A), 465, 466, 469, 470, 471, 476, 484, 485 (485-A), 700, 701, 704;

CONSIDÉRANT que ledit renouvellement ne sera pas effectué à la date prévue;

CONSIDÉRANT qu'un montant total de 231 666 $ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 5 238 334 $;

CONSIDÉRANT que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 22 août 1995;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. - Chapitre D-7, article 02), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations.

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

Le 17 juillet 1995

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest, dans le comté de Maskinongé, émette les 5 238 334 $ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 22 jours au terme original des règlements ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE

95-07-377

Adjudication de l'émission d'obligations de 6 500 000 $

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest , dans le comté de Maskinongé, a demandé par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 6 500 000 $;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette demande, la Ville a reçu la soumission ci-dessous détaillée :

Soumissionnaire	Prix offert	Montant $	Taux %	Échéance	Loyer
Lévesque, Beaubien Geoffrion inc., RBC Dominion Valeurs mobilières inc., Scotia, Mc Leod inc., Tassé & associés ltée, Valeurs mobilières Desjardins inc., Richardson Greenshield du Canada ltée, Midland Walwyn Capital inc., Whalen Béliveau et ass. inc.	97.689	246 000	6,15	1996	8.0601
		307 000	6,60	1997	
		287 000	7	1998	
		291 000	7,25	1999	
		5 369 000	7,5	2000	

CONSIDÉRANT que l'offre ci-haut provenant de Lévesque Beaubien Geoffrion inc., RBC Dominion Valeurs mobilières inc., Scotia Mc Leod inc., Tassé & associés ltée, Valeurs mobilières Desjardins inc., Richardson Greenshield du Canada ltée, Midland Walwyn Capital inc., Whalen Béliveau et ass. inc. est la seule offre présentée;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que l'émission d'obligations au montant de 6 500 000 $, de la Ville de Trois-Rivières-Ouest , soit adjugée à Lévesque Beaubien Geoffrion inc., RBC Dominion Valeurs mobilières inc., Scotia Mc Leod inc., Tassé & associés ltée, Valeurs mobilières Desjardins inc., Richardson Greenshield du Canada ltée, Midland Walwyn Capital inc., Whalen Béliveau et ass. inc.

ADOPTÉE

95-07-378

Adoption du compte rendu de la réunion du comité de liaison adolescents parents du 12 juin 1995

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité de liaison adolescents-parents, tenue le 12 juin 1995, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE

95-07-379

Adoption du compte rendu de la réunion du comité de concertation scolaire du 24 mai 1995

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de concertation scolaire, tenue le 24 mai 1995, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE

95-07-380

Adoption du compte rendu de la réunion du comité culturel du 21 juin 1995

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité culturel, tenue le 21 juin 1995, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE

95-07-381

Adoption du compte rendu de la réunion du comité des travaux publics du 8 juin 1995

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité des travaux publics, tenue le 8 juin 1995, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE

95-07-382

Adoption du compte rendu de la réunion du comité de Ville en santé du 22 juin 1995

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de Ville en santé, tenue le 22 juin 1995, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE

95-07-383

Adoption du compte rendu de la réunion du comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie du 24 mai 1995

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie, tenue le 24 mai 1995, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE

Le 17 juillet 1995

95-07-384 **Adoption du compte rendu de la réunion du comité de la Sécurité publique du 3 juillet 1995**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de la Sécurité publique, tenue le 3 juillet 1995, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE

95-07-385 **Adoption du compte rendu de la réunion du comité de la famille du 11 juillet 1995**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité de la famille, tenue le 11 juillet 1995, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE

95-07-386 **Cession du lot 26-9, Zone tampon**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession pour zone tampon du lot 26-9 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, situé en arrière-lot de la rue Huard et appartenant à Société Immobilière Du Pont inc.

ADOPTÉE

95-07-387 **Subvention, Club de Ringuette Francheville inc.**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le trésorier soit autorisé à préparer le chèque de subvention pour l'année 1995 à l'organisme suivant :

Subvention au budget du service des loisirs	
Club de Ringuette Francheville inc.	827,83 $

ADOPTÉE

95-07-388

Demande de fonds supplémentaires, Programmes PRIL et RÉPARACTION

CONSIDÉRANT que les enveloppes budgétaires prévues pour les programmes PRIL et RÉPARACTION de Trois-Rivières-Ouest s'avèrent insuffisantes, compte tenu des demandes en attente et des prévisions les plus récentes;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la Ville adresse à monsieur Guy Chevrette, ministre des Affaires municipales, une demande à l'effet d'augmenter de 40 000 $ l'enveloppe budgétaire du programme PRIL et de 25 000 $ l'enveloppe budgétaire du programme RÉPARACTION, de sorte que les dossiers en attente puissent être traités à la satisfaction des citoyens concernés.

ADOPTÉE

95-07-389

Nomination de madame Josée Désilets à titre de fonctionnaire désigné

CONSIDÉRANT qu'en l'absence de M. René Bourassa, chef de la division des Permis, la présence d'un signataire est requise à l'hôtel de ville pour l'émission des permis de construction et de lotissement;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que madame Josée Désilets soit nommée fonctionnaire désignée et qu'elle soit, de ce fait, autorisée à signer les permis de construction et de lotissement en l'absence de M. René Bourassa, chef de la division des Permis.

ADOPTÉE

95-07-390

Subvention, Club Optimiste Sainte-Catherine de Sienne

CONSIDÉRANT que le Club Optimiste Sainte-Catherine de Sienne a tenu le 28 mai dernier une "Journée de la sécurité cycliste";

CONSIDÉRANT que Kino-Québec (Ministère des Affaires municipales) a octroyé au Club Optimiste Sainte-Catherine de Sienne une subvention au montant de 500 $ pour la tenue de cette activité;

CONSIDÉRANT que le Club Optimiste Sainte-Catherine de Sienne n'a pas encore de numéro de charte et qu'en conséquence, le Gouvernement du Québec a émis un chèque de 500 $ à l'attention de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, de sorte que la Ville puisse le reverser au Club Optimiste Sainte-Catherine de Sienne;

CONSIDÉRANT que ledit chèque a été reçu et encaissé par la Ville de 10 juillet 1995;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil remette au Club Optimiste Sainte-Catherine de Sienne la subvention de 500 $ en provenance du Gouvernement du Québec pour la tenue de la "Journée de la sécurité cycliste"

ADOPTÉE

95-07-391

Poste de surveillants de parcs

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 17 juillet 1995

que la liste des salaires des employés surnuméraires non syndiqués soit révisée en y faisant l'ajout suivant :

Titre d'emploi : Surveillant de parcs

Salaire : 7,50 $ l'heure

ADOPTÉE

95-07-392

Crédits supplémentaires au projet 94-06 (Urbanisme, 2e terrasse)

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 22 000 $ au projet 94-06 (Urbanisme 2e terrasse) pour permettre la dépense suivante : confection d'un plan directeur de l'égouttement pluvial et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE

95-07-393

Mandat à LPA Groupe-conseil inc.

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest octroie à firme LPA Groupe-conseil inc. un mandat pour faire l'étude et le plan directeur de l'égouttement pluvial de la 2e terrasse, le tout au coût de 28 139,82 $ taxes incluses, tel que proposé dans l'offre de services de ladite firme datée du 3 juillet 1995 et que ce montant soit pris à même le budget du projet 94-06.

ADOPTÉE

Avis de motion

Mme Louise Gélinas, conseillère, donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement sur la confection d'un égout pluvial, des chaînes de béton, de la mise

en forme et du pavage du boulevard Saint-Jean du district # 4 Mauricien et autorisant un emprunt pour couvrir la dépense et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

95-07-394

7e colloque annuel du Réseau québécois de Villes et villages en santé

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil accepte qu'une allocation d'un montant maximum de 500 $ soit accordée à M. Jean-Noël Groleau, conseiller, pour sa participation au 7e colloque annuel du Réseau québécois de Villes et Villages en santé et que ce montant soit pris à même le budget de l'année courante.

ADOPTÉE

95-07-395

Vente pour taxes - 17 août 1995

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

qu'en vertu des articles 512 et suivants de la Loi sur les cités et villes, le conseil ordonne au greffier de la Ville de vendre à l'enchère publique, qui aura lieu le 17 août 1995 à 10 heures, divers immeubles dont les taxes sont demeurées impayées, le tout tel que décrit dans l'état préparé par le trésorier.

ADOPTÉE

95-07-396

Cueillette de déchets domestiques dangereux le 14 octobre 1995

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

qu'en vertu de l'article 22 de la Loi sur l'environnement, le greffier de la Ville adresse au ministère de l'Environnement et de la Faune une demande de certificat autorisant la Ville de Trois-Rivières-Ouest à tenir une journée de cueillette de déchets

domestiques dangereux devant avoir lieu le 14 octobre 1995 et que M. Vincent Fortier, ing.,M.Ing., soit désigné responsable de cette activité.

ADOPTÉE

95-07-397

Transfert d'un montant de 240 000 $ - Programme de travaux d'infrastructures Canada-Québec

CONSIDÉRANT que le projet du boulevard Royal, présenté dans le cadre du Programme de travaux d'infrastructures Canada-Québec, a été accepté pour un montant révisé de 240 000 $;

CONSIDÉRANT qu'une des clauses du programme oblige la Ville à faire d'autres travaux pour un montant au moins équivalent à son seuil minimal (1 987 524 $) pendant l'année de réalisation des travaux subventionnée et que ce seuil sera réalisé en 1995;

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun de transférer cette subvention au projet de réaménagement du boulevard Jean-XXIII - Phase II, qui sera réalisé cette année;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande au ministère des Affaires municipales de transférer au projet du boulevard Jean-XXIII - Phase II un montant de 240 000 $, qui a été accepté dans le cadre du Programme de travaux d'infrastructures Canada-Québec pour le projet du boulevard Royal.

ADOPTÉE

95-07-398

Renouvellement du mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat regroupé de gaz naturel

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest renouvelle pour l'année 1996 le mandat qu'elle a donné à l'Union des municipalités du Québec à l'effet de procéder, en son nom et avec les autres

municipalités intéressées, à l'achat regroupé de gaz naturel et ce, aux conditions mentionnées dans la résolution 94-08-337 de la Ville.

ADOPTÉE

95-07-399

Adoption du compte rendu R-07-95 de la réunion du comité de circulation du 12 juillet 1995

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le compte rendu R-07-95 de la réunion du comité de circulation, tenue le 12 juillet 1995, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE

95-07-400

Subvention à Avenue Jeunesse Trois-Rivières Métropolitain

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le trésorier soit autorisé à préparer le chèque de subvention pour l'année 1995 à l'organisme suivant :

Subvention au budget de l'administration générale	
Avenue Jeunesse Trois-Rivières Métropolitain	3000,00 $

ADOPTÉE

95-07-401

Villes et villages fleuris, Journée provinciale

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que quatre (4) membres du comité de Villes et villages fleuris de Trois-Rivières-Ouest soient autorisés à participer à la "Journée provinciale" tenue à Bécancour le 26 août 1995, qu'une allocation de dépenses au montant maximum de 75 $ soit autorisée à chacun pour cette activité et que ces montants soient pris à même le budget de l'année courante.

ADOPTÉE

Le 17 juillet 1995

95-07-402

Félicitations à la Ville d'Amos

PROPOSÉ à l'unanimité

APPUYÉ à l'unanimité

de remercier et de féliciter les représentants de la Ville d'Amos pour l'excellent accueil réservé à Mme Nicole Laroche, conseillère, lors de sa visite dans le but de découvrir l'aspect culturel de cette ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller, réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000 de la façon suivante et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite :

- Dans toutes les zones de la ville, une modification sera faite à notre règlement de zonage de façon à ajuster la codification des usages de la sous-division Cc classe 8 touchant les services divers des commerces de vente au détail, à celle utilisée par le ministère des Affaires municipales.

- Dans toutes les zones unifamiliales de la ville, une modification sera faite à notre règlement de zonage afin de permettre un logement d'une chambre à coucher maximum au rez-de-chaussée pour toutes les résidences n'ayant pas de sous-sol.

- Dans toutes les zones de la ville où un secteur résidentiel est bâti à 90%, les terrains vacants devront obligatoirement être entretenus convenablement c'est-à-dire nivelés, débarrassés de tout débris, branches ou arbres morts et la mauvaise herbe devra être coupée régulièrement en période estivale.

- Dans toutes les zones unifamiliales jumelées, en rangée et quadruplées de la ville, une modification sera faite à notre règlement de zonage afin de permettre que les entrées charretières puissent être localisées à la ligne latérale zéro, lorsque la propriété est pourvue d'un garage dont la porte d'entrée pour l'automobile est située près de la ligne latérale zéro.

- Dans toutes les zones commerciales de la ville où l'usage de restauration et d'hôtellerie est autorisé, des cafés-terrasses seront permis dans les cours avant et latérales.

- Dans toutes les zones commerciales de la ville où l'usage de loisir et divertissement est autorisé, les salles de billard de plus de six tables seront permises.

- Dans toutes les zones de la ville, il sera autorisé de l'affichage à distance pour tout commerce d'hébergement à la condition que l'enseigne fasse l'objet d'un règlement et qu'elle soit installée par la ville.

- Dans toutes les zones de la ville, une modification sera faite à notre règlement de zonage afin que les escaliers extérieurs érigés en façade de tout bâtiment soient constitués de maçonnerie et qu'ils ne comportent pas plus de sept contremarches; également, pour qu'aucun escalier extérieur situé dans les cours latérales et arrière ne puisse conduire à un niveau de plancher situé à plus de 4,5 mètres du sol.

- Dans toutes les zones de la ville à l'intérieur de la zone d'inondation 0-20 ans, il sera autorisé l'agrandissement de résidences déjà construites en autant qu'une autorisation de dérogation soit obtenue auprès du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec.

District du Carrefour

- La zone commerciale 120 C, située en bordure ouest de la rue Marion, permettra à la fois de la construction résidentielle multifamiliale de haute densité et du commercial.

District Marion

- À l'intérieur des zones résidentielles # 182 Ra, 183 Ra, 405 Ra^1, 405 Ra^2, 406 Rad et 410 Rad, situées en bordure des rues Huard, Ledoux, Massicotte, Robitaille, Valiquette, Brosseau et Bellefeuille, les normes relatives à l'architecture, à l'apparence extérieure ainsi que celles relatives aux revêtements extérieurs seront assouplies.

District Mauricien

- Le tracé de la rue en impasse, située au sud-est de la rue Charbonneau à l'intérieur des zones 259 I/C et 392 I/C, sera

Le 17 juillet 1995

annulé et remplacé par une voie privée à la charge des propriétaires; qui servira de chemin d'accès à la zone 392 I/C.

District Richelieu

- La zone résidentielle 91 Ra^5, située du côté est de côte Richelieu au sud de la rue Saint-Joseph, sera diminuée par la création de la zone commerciale 289 C qui contiendra les lots # 16-111 à P.16-116 et qui permettra des usages commerciaux non contraignants pour le secteur résidentiel avoisinant.

- L'étendue de la zone commerciale 82 C, située entre le boul. Jean-XXIII et la rue Roland, sera agrandie à même la zone résidentielle 91 Ra^6 afin de permettre du stationnement ainsi qu'un accès à la rue Roland pour la bibliothèque municipale et l'usage pour cette activité sera autorisé.

Avis de motion

M. Yves Lévesque, conseiller, réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de construction # 5000 de la façon suivante et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

- Dans toutes les zones situées à l'intérieur de la zone d'inondation, l'obligation de construire le plancher habitable à une hauteur de 300 mm au dessus de la cote centenaire sera ramenée à la cote centenaire elle-même, dans le cas où une autorisation de dérogation aura été obtenue auprès du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec pour l'agrandissement d'une résidence déjà construite.

CORRESPONDANCE

Université du Québec à Trois-Rivières : Demande d'aide financière pour le 24e championnat canadien universitaire de soccer

M. Réal St-Germain : Interdiction de stationner sur la piste cyclable, côte Richelieu

Les Jardins Gaétan Chassé inc. : Modification au règlement de zonage, Lots 12-1 et P.12

Pavillon St-Arnaud inc. : Rapport annuel

Le 17 juillet 1995

Le Conseil canadien du compostage : Remerciements et invitation

Ministère de la Sécurité publique : Reconnaissance de projets de prévention lors du lancement de la semaine de la prévention de la criminalité

Cabinet du ministre des Transports : Accusé réception (cf. Projet de loi 92 modifiant le Code de procédure pénale)

Club Optimiste Sainte-Catherine de Sienne : Remerciements, semaine de sécurité cycliste.

Moisson Mauricie : Demande d'appui lors des audiences de priorisation des dossiers du FIR.

M. Robert Frenette : Terrain situé sur le lot 38-264

Appartenance Mauricie, Société d'histoire régionale : Demande d'aide financière

M. Réal St-Louis : Terrain situé au 7840, rue Alexandre

CEDIC du Trois-Rivières métropolitain : Rapport annuel 1994

Cadets de l'air, Escadron 226 : Remerciements

Compo-Sortium inc. : Offre de services

Commission des biens culturels : Le Calvaire de Trois-Rivières-Ouest reconnu monument historique

Garde côtière canadienne : Base d'entretien pour aéroglisseurs

Ministère des Affaires municipales, Habitation : Programmes PRIL et RÉPARACTION

Comité de territoire du Trois-Rivières métropolitain : Transfert du Centre d'emploi du Canada

Mme Pierre Lamy, M. Gilles Beaudry et M. Pierre Faucher : Arguments contre la demande d'agrandissement de terrain de M. Gaétan Chassé

Le 17 juillet 1995

PÉTITIONS : 1. Dépanneur Marion

2. Arguments contre la demande de modification d'urbanisme visant à modifier le zonage de commercial à multi-résidentiel

Sur ce, la séance est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 18 juillet 1995

Règlement # 757

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement **# 757** intitulé : "Règlement sur la confection de l'éclairage par canalisations souterraines et du repavage des rues Grenier, Parent et Rivard et autorisant une dépense n'excédant pas 61 600 $ et un emprunt de 57 360 $".

Trois (3) personnes habiles à voter se sont présentées et ont signé le registre.

À 19 h 01, le 18 juillet 1995, je déclare que ledit règlement **# 757**, est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 18 juillet 1995

Règlement # 758

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement **# 758** intitulé : "Règlement sur la confection de l'éclairage par canalisations souterraines, des chaînes de béton, de la mise en forme et du repavage des rues Riopel et Bernard et autorisant une dépense n'excédant pas 178 200 $ et un emprunt de 168 410 $",

Seize (16) personnes habiles à voter se sont présentées et ont signé le registre.

À 19 h 01, le 18 juillet 1995, je déclare que ledit règlement **# 758**, est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 19 juillet 1995

Règlement # 759

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement **# 759** intitulé : "Règlement sur la réfection de l'égout pluvial, des chaînes de béton, de la mise en forme, du repavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Deshaies et Després et autorisant une dépense n'excédant pas 342 100 $ et un emprunt de 328 700 $".

Neuf (9) personnes habiles à voter se sont présentées et ont signé le registre.

À 19 h 01, le 19 juillet 1995, je déclare que ledit règlement **# 759**, est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 19 juillet 1995

Règlement # 760

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement **# 760** intitulé : "Règlement sur la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial et de l'éclairage du boulevard Saint-Jean et autorisant une dépense n'excédant pas 420 750 $ et un emprunt de 393 250 $."

Six (6) personnes habiles à voter se sont présentées et ont signé le registre.

À 19 h 01, le 19 juillet 1995, je déclare que ledit règlement **# 760**, est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 20 juillet 1995

SÉANCE SPÉCIALE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 20 juillet 1995, à 16 h 45, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Messieurs les conseillers Jacques Carle Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau motivent leur absence pour raisons personnelles.

Le sujet suivant est pris en considération:

1.- Résolution afin que le règlement # 761, intitulé "Règlement sur la confection d'un égout pluvial, des chaînes de béton, de la mise en forme et du pavage du boulevard Saint-Jean et autorisant une dépense n'excédant pas 835 060 $ et un emprunt de 782 160 $" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

95-07-403

Adoption du règlement # 761

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le règlement # 761, intitulé "Règlement sur la confection d'un égout pluvial, des chaînes de béton, de la mise en forme et du pavage du boulevard Saint-Jean et autorisant une dépense n'excédant pas 835 060 $ et un emprunt de 782 160 $" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Le 20 juillet 1995

Sur ce, la séance est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 8 août 1995

Règlement # 761

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement **# 761** intitulé : "Règlement sur la confection d'un égout pluvial, des chaînes de béton, de la mise en forme et du pavage du boulevard Saint-Jean et autorisant une dépense n'excédant pas 835 060 $ et un emprunt de 782 160 $".

Vingt-sept personnes habiles à voter se sont présentées et ont signé le registre.

À 19 h 01, le 8 août 1995, je déclare que ledit règlement **# 761**, est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la Ville

Le 21 août 1995

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 21 août 1995, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

95-08-404

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 17 juillet 1995

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 17 juillet 1995.

ADOPTÉE

95-08-405

Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 20 juillet 1995

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 20 juillet 1995.

ADOPTÉE

95-08-406

Adoption de la liste de comptes C-27-95

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

Le 21 août 1995

que la liste de comptes C-27-95 concernant les chèques 54351 à 54447 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 725 491,77 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-08-407

Adoption de la liste de comptes C-28-95

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la liste de comptes C-28-95 concernant les chèques 54448 à 54548 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 761 199,43 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-08-408

Adoption de la liste de comptes C-29-95

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la liste de comptes C-29-95 concernant les chèques 54549 à 54661 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 6 760 628,64 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-08-409

Adoption de la liste de comptes C-30-95

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-30-95 concernant les chèques 54662 à 54768 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 729 559,11 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Le 21 août 1995

95-08-410 **Adoption de la liste de comptes C-31-95**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la liste de comptes C-31-95 concernant les chèques 54769 à 54862 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 278 391,64 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-08-411 **Adoption de la liste de mutations du 1er au 15 juin 1995**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la liste de mutations du 1er au 15 juin 1995, pour un montant total de 52 448,45 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-08-412 **Adoption du règlement # 3029**

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 3029, intitulé "Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

95-08-413 **Adoption du règlement # 5019**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

Le 21 août 1995

que le règlement # 5019, intitulé "Règlement modifiant le règlement de construction # 5000", soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement # 1005 afin d'y ajouter le chapitre 12 portant sur les feux d'artifice et les pièces pyrotechniques ainsi que le chapitre 13 portant sur l'accumulation de matières combustibles et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement adoptant le règlement no 55 (1995) de la CITF, lequel adopte le programme de dépenses en immobilisations de la Corporation intermunicipale de transport des Forges, pour les exercices financiers 1996, 1997 et 1998 et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

95-08-414

Adoption du compte rendu de la réunion du comité de relations de travail du 13 juin 1995

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de relations de travail, tenue le 13 juin 1995, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE

95-08-415

Adoption du compte rendu de la réunion du comité de liaison Adolescents-parents du 11 juillet 1995

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité de liaison Adolescents-parents, tenue le 11 juillet 1995, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE

95-08-416

Adoption du compte rendu de la réunion du comité des travaux publics du 13 juillet 1995

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité des travaux publics, tenue le 13 juillet 1995, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE

95-08-417

Adoption de la soumission, Réfection des rues Guay et Lacerte (règlements # 754, 755 et 756)

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la réfection des rues Guay et Lacerte ont été ouvertes le 7 août 1995, en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur du Service technique, Vincent Fortier, ing., M. Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, greffier de la Ville, Michel Lefebvre, technicien, ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Pagé Construction, Division de Simard-Beaudry inc.	472 868,45 $
Construction et pavage Maskimo ltée	456 791,12 $
J.-P. Doyon ltée	428 279,09 $
Cap Excavation inc.	475 728,06 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de Vincent Fortier, ing., M. Ing., ingénieur de projet;

Le 21 août 1995

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «J.-P. Doyon ltée» au montant de 428 279,09 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget des règlements # 754, # 755 et # 756.

que des crédits supplémentaires de 55 000 $ soient votés aux règlements suivants, afin de permettre la réfection de ces rues :

Règlement	Dépenses autorisées	Crédits supplémentaires
754, rues Guay et du Fleuve	96 200 $	5 000 $
755, rue Lacerte, phase A	237 600 $	50 000 $

et que ce montant soit pris à même le budget de l'année courante. Cette contribution servira aussi à réduire l'emprunt prévu pour l'ensemble lorsque les travaux seront terminés.

ADOPTÉE

Soumissions

Ouverture de la soumission, Prolongement d'un ponceau et aménagement de murets de ponceau (rue Bellefeuille)

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour le prolongement d'un ponceau et l'aménagement de murets de ponceau (rue Bellefeuille) ont été ouvertes le 18 août 1995 en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général de la Ville, Daniel Thibault, ing., urb., directeur du Service technique, ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Cap Excavation inc.	64 555,50 $
Lionel Deshaies inc.	49 980,66 $

Suite à l'ouverture des soumissions, le greffier remet celles-ci à l'ingénieur de projet pour étude et rapport.

Le 21 août 1995

95-08-418

Subvention de 5000 $ à la Chambre de Commerce

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

qu'une subvention de 5 000 $ soit accordée à la Chambre de commerce du district de Trois-Rivières pour l'année 1995.

ADOPTÉE

95-08-419

Programme premier toit (volet résidence existante)

ATTENDU que la municipalité de Trois-Rivières-Ouest accepte d'agir au titre de "Municipalité participante" pour l'application du "*Programme d'accession à la propriété résidentielle PREMIER TOIT (Volet résidence existante)*" (ci-après le "Programme") et de conclure à cette fin une entente avec la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU qu'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de cette entente, la Municipalité ne peut exercer la prérogative mentionnée ci-dessus sans procéder, par résolution spéciale de son conseil, à la désignation des personnes qui seront effectivement appelées à exercer les pouvoirs de la Société qu'elle est elle-même autorisée à exercer en vertu du Programme;

ATTENDU que les pouvoirs que peuvent exercer ces personnes dans le cadre du Programme varient selon leur nature et le rôle qu'elles sont appelées à occuper;

ATTENDU que la Municipalité a identifié la(les) personne(s) qu'elle désire voir exercer les pouvoirs prévus par le Programme;

ATTENDU que l'indication du titre de fonction occupée par cette(ces) personne(s) au sein de la Municipalité est suffisamment descriptive de l'identification de celle(s)-ci aux fins de la désignation ci-dessus;

Il est

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

Le 21 août 1995

que la Municipalité accepte de conclure avec la Société d'habitation du Québec l'entente intitulée "*Entente entre la Société d'habitation du Québec et la Municipalité de Trois-Rivières-Ouest concernant l'application du Programme PREMIER TOIT (Volet - résidence existante)*" et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer cette entente en son nom;

de désigner et d'autoriser mesdames Manon Clermont, Johanne Clermont et monsieur Serge Trudel, de la firme Muniressource, à agir au titre d'«*Agent et Inspecteur pour l'application du Programme d'accession à la propriété résidentielle PREMIER TOIT (Volet résidence existante)*

ADOPTÉE

95-08-420

Renonciation au droit de rétrocession et au droit d'acquérir une partie du lot 15-359-2-1 et intervention au contrat de vente du lot 15-359-2-1-1

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la Ville renonce à son droit de rétrocession ainsi qu'à son droit de se porter acquéreur de la totalité ou d'une partie du lot 15-359-2-1 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, en vertu des articles 1 et 2 des conditions spéciales de la vente de ce lot à Canadien Pacifique Express & Transport ltée, faite le 12 avril 1985

et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à intervenir dans un contrat de vente du lot 15-359-2-1-1, avec l'édifice y érigé portant le numéro 1950, rue Sidbec, à Trois-Rivières-Ouest, par Canadien Pacifique Express & Transport limitée à Placements Pierre Letendre inc., pour les fins de signer, pour et nom de la Ville, cette renonciation.

ADOPTÉE

95-08-421

Vente du lot 157-24 (rue de Versailles)

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

Le 21 août 1995

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec M. Philippe Dumont, un contrat de vente du lot 157-24 (rue de Versailles) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour une somme nominale de 1 $.

ADOPTÉE

95-08-422

Vente du lot P.161-167 (rue de Pontoise)

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec M. Daniel Plouffe, un contrat de vente du lot P.161-167 (rue de Pontoise) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour une somme nominale de 1 $.

ADOPTÉE

95-08-423

Achat du lot 38-264 (boulevard Mauricien)

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat d'achat du lot 38-264 (boulevard Mauricien) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à M. Robert Frenette, au coût de 9 500 $ (13 500 $ moins 4 000 $ d'arrérages de taxes) et que ce montant soit pris à même le projet 95-00, qui est modifié afin d'y inclure cette dépense.

ADOPTÉE

95-08-424

Achat du lot 36-341 (rue Lemay)

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

Le 21 août 1995

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat d'achat du lot 36-341 (rue Lemay) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à la Ville de Trois-Rivières-Ouest, adjudicataire.

ADOPTÉE

95-08-425

Arrêt d'emploi du sifflet aux passages à niveau

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer avec Canadien Pacifique limitée un contrat concernant les passages à niveau du boulevard des Récollets, de côte Richelieu et du boulevard Mauricien afin que cesse l'emploi du sifflet et que la Ville s'engage à payer 50 % de la prime d'assurance annuelle pour chaque passage à niveau

ADOPTÉE

95-08-426

Financement, emprunt temporaire, règlements # 754, 755, 756, 757, 758, 759 et 760

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil ordonne au trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au trésorier d'adresser aux contribuables concernés, après le 1er janvier 1996, les comptes de taxes appropriés, payables trente (30) jours après leur envoi; et que le trésorier de la Ville soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer les dépenses effectuées en vertu des règlements suivants, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par ledit règlement :

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire
# 754 - Guay, du Fleuve	91 130 $	90 %	82 017 $
# 755 - Lacerte (phase A)	228 500 $	90 %	205 650 $
# 756 - Lacerte (phase B)	75 000 $	90 %	67 500 $
# 757 - Grenier, Parent, Rivard	57 360 $	90 %	51 624 $
# 758 - Rioppel, Bernard	168 410 $	90 %	151 569 $
# 759 - Deshaies, Després	328 700 $	90 %	295 830 $
# 760 - Égouts et éclairage, boul. Saint-Jean	393 250 $	90 %	353 925 $

ADOPTÉE

95-08-427

Demande de cession des lots P.-10, P.-11, P.-12 et P -15 (côte Richelieu) au ministère des Transports

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande au ministère des Transports du Québec de lui céder une partie des lots P.-10, P.-11, P.-12 et P -15 (côte Richelieu) afin d'en faire un dépôt de neige.

ADOPTÉE

95-08-428

Demande de cession les lots 2-41, P.-3, P.-3-1 (rue Notre-Dame) à Hydro-Québec

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande à Hydro-Québec de lui céder les lots 2-41, P.-3, P.-3-1 (rue Notre-Dame, sous les tours) afin d'en faire un parc.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Jacques Carle, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement portant sur la neutralisation de l'eau potable et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Le 21 août 1995

95-08-429

Mandat à Pluritec Consultants ltée, Système de neutralisation de l'eau potable

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la firme Pluritec Consultants ltée soit mandatée pour effectuer la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux, dans le cadre de la mise en place d'un système de neutralisation de l'eau potable, le tout tel que décrit dans le rapport de ladite firme, daté du 12 mai 1995 et ce conditionnellement à l'approbation du projet 95-07.

ADOPTÉE

95-08-430

Mandat à Pluritec Consultants ltée, Système de traitement du fer pour les puits # 9 et # 10

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que la firme Pluritec Consultants ltée soit mandatée pour effectuer la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux, dans le cadre de la mise en place d'un système de traitement du fer pour les puits # 9 et # 10, le tout tel que décrit dans le rapport de ladite firme, daté du 29 juin 1994 et que ce montant soit pris à même le budget du règlement # 706.

ADOPTÉE

95-08-431

Mandat à Muniressource, Préparation d'un dossier de candidature

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la firme Muniressource soit mandatée pour préparer un dossier de candidature dans le cadre du programme "Ma rue, mes arbres" de la Fondation "Reboisons le Canada", le tout tel que décrit dans l'offre de service de ladite firme, datée du 2 août 1995. La rémunération des honoraires de préparation du

Le 21 août 1995

dossier sera conditionnelle à l'obtention de la subvention, en fonction de l'enveloppe accordée, jusqu'à un maximum de 2 625 $ (taxes en sus).

ADOPTÉE

95-08-432

Mandat à Muniressource, Préparation d'un plan d'ensemble pour une rampe de mise à l'eau en bordure du fleuve Saint-Laurent

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la firme Muniressource soit mandatée pour effectuer la préparation d'un plan d'ensemble pour une rampe de mise à l'eau en bordure du fleuve Saint-Laurent, le tout tel que décrit dans l'offre de service de ladite firme, datée du 2 août 1995 et que ce montant soit pris à même le budget de l'année courante.

ADOPTÉE

95-08-433

Adoption du compte rendu R-08-95

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu R-08-95 de la réunion du comité de circulation, tenue le 8 août 1995, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Claude Lacroix, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement sur la réfection de la mise en forme et du pavage ainsi que la confection des bordures de béton et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Garneau, Boulay, Bellevue, Demontigny, Jacob, Mauriac, Le Beau, Jean-Racine, Gélinas, Gill et Guérin et autorisant un emprunt pour couvrir la dépense et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Le 21 août 1995

95-08-434

Félicitations à M. Roland Fréchette

CONSIDÉRANT que M. Roland Fréchette, de Fréchette Carrosserie enr. à Trois-Rivières-Ouest, a été dernièrement l'artisan du sauvetage d'un motocycliste accidenté et ce, dans des circonstances assez particulières par lesquelles le blessé aurait bien pu décéder, sans l'intervention tenace de son courageux bienfaiteur;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de souligner la bravoure et le sens civique peu communs dont M. Roland Fréchette a fait preuve dans cette circonstance pour le moins inusitée;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal exprime sa fierté de compter parmi la population ouestrifluvienne un citoyen aussi généreux et dévoué que M. Roland Fréchette, qu'il le félicite chaleureusement d'avoir agi d'une façon exemplaire en retournant sur les lieux de l'accident après avoir effectué le remorquage d'une motocyclette, ce qui lui a permis de découvrir le motocycliste et de lui sauver la vie.

que la présente résolution soit acheminée à M. Serge Ménard, ministre de la Sécurité publique du Québec.

ADOPTÉE

95-08-435

Félicitations à tous les athlètes ouestrifluviens ayant participé aux Jeux du Québec

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal félicite sincèrement tous les jeunes qui sont allés représenter la ville de Trois-Rivières-Ouest à la 31^{e} finale des Jeux du Québec, région sherbrookoise, été 1995 et qu'il encourage toute la jeunesse ouestrifluvienne à suivre leur exemple, en se consacrant à un loisir sain et constructif. Les représentants des diverses disciplines sont :

Le 21 août 1995

Sébastien Allard	cyclisme
Magalie Aubin	basket-ball
Catherine Auger	basket-ball
Hugues Bouchard	natation
Patrick Boucher	cyclisme
Véronique Boucher	cyclisme
Luc Carrier	base-ball
Benoit Champoux	basket-ball
Daniel Courchesne	tir à l'arc
Félix Danylo	natation
Marc-André Dargis	base-ball
Louis-Philippe Delorme	natation
Stéphane Diamond	base-ball
Barbara Douville	basket-ball
Mathieu Dupont	tir à l'arc
Frédéric Gauthier	soccer
Marie-Ève Héon	soccer
Maryse Lahaye	athlétisme
Heidi Lajoie	basket-ball
Isabelle Levasseur	natation
Marc-André Levasseur	natation
Caroline Lévesque	softball
Isabelle Lévesque	basket-ball
Alexandra Lord	basket-ball
David Monfette	basket-ball
Dominic Mottet	base-ball
Philippe Périgny	basket-ball
Lisa Richardson	basket-ball
Isabelle Simard	basket-ball
Katrine St-Aubin	natation
Julie Stephens	basket-ball
Mylène Tardif	natation
Maude Thomassin	basket-ball
Marie-Ève Tremblay-Desbiens	tir à l'arc
Éric Turcotte	base-ball

ADOPTÉE

95-08-436

Félicitations à M. Steve Gauthier

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

Le 21 août 1995

que le conseil municipal félicite sincèrement M. Steve Gauthier pour avoir terminé premier lors de l'épreuve de duathlon tenue pour la première fois à l'Île Saint-Quentin et pour avoir terminé cinquième au classement toute catégorie et deuxième de sa catégorie (25-29 ans) lors de l'épreuve du demi "Iron man" tenue à Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Mme Julie Bégin, Les Patriotes, UQTR : Demande d'aide financière pour le 24e championnat canadien universitaire de soccer

M. André Turmel, Cabinet du ministre de la Justice : Accusé réception de la résolution relative à la loi 92 modifiant le Code de procédure pénale (opposition art. 30 et 32).

Mme et M. Gaétane et Alphida Trempe : Remerciement pour plaquette remise à l'occasion de leur 50e anniversaire de mariage.

M. Gaétan Chassé : Modification au règlement de zonage

Mme Carole Bellerose, Club de patinage artistique T.R.O. : Heures de glace

M. Benoit Lauzon, Cabinet du ministre de la Sécurité publique : Suivi de la résolution portant sur l'opposition au projet de loi 92 (précité)

M. Gaétan Levasseur, Les Mélomanes de T.R.O. : Demande d'aide financière

M. Jean Martel : Concession du restaurant du centre sportif T.R.O.

M. Roland Arpin, ministère de la Culture et des communications :

- 1 - Octroi d'une aide financière de 7 725 $ pour restaurer "Le Calvaire"
- 2 - Octroi d'une aide financière de 43 325 $ pour l'amélioration des services de bibliothèque publique

Mme Claudette Savaria, Collectivités en fleurs : Demande de participation au concours "Collectivités en fleurs"

Le 21 août 1995

M. Jacques Turcotte : Demande de retarder les travaux d'infrastructure sur les rues Laflamme et Sabourin

Mme Suzanne Côté, S.C.H.L. : Déplacement du centre des opérations Mauricie et Lanaudière

M. Georges Felli, ministère des Affaires municipales : 7 lettres d'approbation de règlements municipaux (754 à 760 inclusivement)

M. Laurent J. Deshaies : Offre de logements pour l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest

Sur ce, la séance est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, p.m.a.
Greffier de la Ville

Le 5 septembre 1995

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 5 septembre 1995, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

95-09-437

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 21 août 1995

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 21 août 1995.

ADOPTÉE

95-09-438

Adoption de la liste de comptes C-32-95

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la liste de comptes C-32-95 concernant les chèques 54863 à 54963 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 381 760,90 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-09-439

Adoption de la liste de comptes C-33-95

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que la liste de comptes C-33-95 concernant les chèques 54964 à 55076 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 481 469,04 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-09-440

Adoption de la liste de mutations du 16 au 30 juin 1995

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la liste de mutations du 16 au 30 juin 1995, pour un montant total de 25 720,62 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Claude Lacroix, conseiller, réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement sur la réfection de la mise en forme et du pavage ainsi que la confection des bordures de béton et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Garneau, Boulay, Bellevue, Demontigny, Jacob, Mauriac, Le Beau, Jean-Racine, Gélinas, Gill et Guérin et autorisant un emprunt pour couvrir la dépense et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Yves Lévesque, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement concernant la délégation de pouvoir pour accorder le contrat, au nom de la municipalité, à la personne qui a fait, dans le délai fixé, l'offre la plus avantageuse pour un financement par émission d'obligations ou de billets selon la procédure d'appel d'offres et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller, réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement # 1005 afin d'y ajouter le chapitre 12 portant sur les feux d'artifice et les pièces pyrotechniques ainsi que le chapitre 13 portant sur l'accumulation de matières combustibles et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Le 5 septembre 1995

95-09-441 **Adoption du règlement # 856**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le règlement # 856, intitulé "Règlement adoptant le règlement no 55 (1995) de la CITF, lequel adopte le programme de dépenses en immobilisations de la Corporation intermunicipale de transport des Forges, pour les exercices financiers 1996, 1997 et 1998" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

95-09-442 **Adoption du règlement # 763**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le règlement # 763 intitulé "Règlement portant sur la neutralisation de l'eau potable et autorisant une dépense n'excédant pas 309 000 $ et un emprunt de 309 000 $" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

95-09-443 **Adoption du compte rendu de la réunion du comité de la S.P.A.M. du 5 juillet 1995**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie, tenue le 5 juillet 1995, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE

Le 5 septembre 1995

95-09-444

Adoption du compte rendu de la réunion du comité des travaux publics du 17 août 1995

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité des travaux publics, tenue le 17 août 1995, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE

95-09-445

Modification de l'annexe "A" du règlement 378 (rue Lefort)

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable, en vertu de ce règlement, de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente, à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 378 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 22 392,50 $ prévu pour le règlement # 378 (rue Lefort) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7333-73-1926	155-90	18,29 m
7333-73-5051	155-92	20,44 m

Le 5 septembre 1995

Matricule	Lot(s)	Frontage
7333-73-9750	158-60	18,29 m
7333-74-2810	158-55, 155-93	18,18 m
7333-93-0813	158-43	21,15 m

ADOPTÉE

95-09-446

Modification de l'annexe "A" du règlement 379 (rues de Musset, de Rouen, Chagnon et Routhier)

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable, en vertu de ce règlement, de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente, à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 379 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 18 237,08 $ prévu pour le règlement # 379 (rues de Musset, de Rouen, Chagnon et Routhier) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7333-37-9408	158-107, 155-110	20,64 m
7333-56-7609	158-79	20,60 m
7333-65-0681	158-77	19,98 m
7333-65-1026	158-73	21,34 m

Le 5 septembre 1995

ADOPTÉE

95-09-447

Modification de l'annexe "A" du règlement 383 (rues Aubert et d'Orléans

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable, en vertu de ce règlement, de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente, à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 383 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 8 715,43 $ prévu pour le règlement # 383 (rues Aubert et d'Orléans) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7333-99-7254	161-369	19,50 m
7334-90-0773	161-382,162-326	19,81 m

ADOPTÉE

Le 5 septembre 1995

95-09-448

Modification de l'annexe "A" du règlement 384 (rues Brunet et Grenier)

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable, en vertu de ce règlement, de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente, à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 384 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 4 343,18 $ prévu pour le règlement # 384 (rues Brunet et Grenier) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7632-20-8061	11-62	17,99 m

ADOPTÉE

95-09-449

Modification de l'annexe "A" du règlement 386 (côte Richelieu et boulevard Jean-XXIII)

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable, en vertu de ce règlement, de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente, à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours

avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 386 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 9 708,94 $ prévu pour le règlement # 386 (côte Richelieu et boulevard Jean-XXIII) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7432-78-3128	P.16-39, P.16-38, 16-37, 16-49, 16-50, 16-51, 16-52	59,55 m

ADOPTÉE

95-09-450 **<u>Modification de l'annexe "A" du règlement 394-A (rues Laflamme, du Havre, de Louisbourg)</u>**

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable, en vertu de ce règlement, de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente, à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 394-A sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé

par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 5 927,58 $ prévu pour le règlement # 394-A (rues Laflamme, du Havre et de Louisbourg) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7334-12-9173	160-716-1, 160-715-2	24,75 m

ADOPTÉE

95-09-451 **Modification de l'annexe "A" du règlement 475-A (rues Chavigny et Charbonneau, chemin Sainte-Marguerite et boulevard Saint-Jean)**

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable, en vertu de ce règlement, de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente, à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 475-A sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 26 930,01 $ prévu pour le règlement # 475-A (rues Chavigny, Charbonneau, Chemin Sainte-Marguerite et Saint-Jean) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7332-82-8579	140-25, 140-26, P.-140	68,58 m
7431-16-5145	34-185	30.48 m
7431-37-2005	33-5, 34-159, 34-183	98,90 m
7432-11-4031	P.-31-1, 28-8-1, 28-7-1, 28-6-1,28-5-1, P.-28-4, P.-28-4-1, P.-28-5, P.-28-6, P-28-7, P.-28-8, 28-3, P.-28-1, P.-28-2, P.-28-9, P.-28-18, P.-28-19	81,14 m
7432-12-5543	28-22, 2602, 2604	34,90 m

ADOPTÉE

95-09-452 **<u>Adoption de la soumission, Prolongement d'un ponceau et aménagement de murets de ponceau (rue Bellefeuille)</u>**

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour le prolongement d'un ponceau et l'aménagement de murets de ponceau (rue Bellefeuille) ont été ouvertes le 18 août 1995 en présence de MM. Roland Lottinville, ing., directeur général de la Ville, Daniel Thibault, ing., urb., directeur du Service technique, ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Cap Excavation inc.	64 555,50 $
Lionel Deshaies inc.	49 980,66 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing.,urb., directeur du Service technique;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Lionel Deshaies inc.» au montant de 49 980,66 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget du règlement 707.

ADOPTÉE

95-09-453 **Adoption de la soumission, Bassin de rétention, cours d'eau Bettez**

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour l'aménagement d'un bassin de rétention au cours d'eau Bettez, ont été ouvertes le 25 août 1995 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur du Service technique, Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet, de Mme Suzanne Chassé, secrétaire-greffe ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
André Cyrenne inc.	143 757,87 $
Les constructions et pavages Continental Division du Groupe Devesco ltée	169 735,97 $
Lionel Deshaies inc.	198 053,79 $
La Cie de construction Dollard ltée	144 162,19 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «André Cyrenne inc.» au montant de

143 757,87 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget des règlements # 728 et # 740.

ADOPTÉE

95-09-454

Adoption de la soumission, Prolongement de l'égout pluvial, rue Roland et Gagnon

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour le prolongement de l'égout pluvial des rues Roland et Gagnon, ont été ouvertes le 25 août 1995 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur du Service technique, Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet, de Mme Suzanne Chassé, secrétaire-greffe ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Lionel Deshaies inc.	35 033,19 $
Cap Excavation inc.	31 463,64 $
Gaston Paillé ltée	26 601,65 $
Aménagements Pluri-Services inc.	23 652,50 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing.,urb., directeur du Service technique;

IL EST

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Aménagements Pluri-Services inc.» au montant de 23 652,50 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget du projet 94-00, qui sera modifié en conséquence.

ADOPTÉE

95-09-455

Adoption de la soumission, Éclairage de diverses rues

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour l'éclairage de diverses rues de la ville, ont été ouvertes le 1er septembre 1995 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la Ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Jean Caron et fils inc.	182 048,61 $
Guimond Électrique inc.	230 522,90 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Jean Caron et fils inc.» au montant de 182 690,72 $ (incluant ouvrages optionnels et taxes), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget des règlements # 757, # 758 et # 759.

ADOPTÉE

95-09-456

Contrat de vente des lots 35-202-2 et 35-202-3 (rue Leclerc)

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec M. Marquis Poulin, un contrat de vente des lots 35-202-2 et 35-203-3 (rue Leclerc) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières pour une somme nominale de 1 $.

ADOPTÉE

95-09-457

Contrat de cession des lots 464-331 (rue Laflamme) et 464-311 (zone tampon)

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de cession pour rue du lot 464-331 (rue Laflamme) et pour zone tampon du lot 464-311 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à la Terrasse Duvernay ltée.

ADOPTÉE

95-09-458

Contrat de cession pour rue du lot 160-984 (rue de Montlieu) et pour zone piétonnière du lot 160-983

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de cession pour rue du lot 160-984 (rue de Montlieu) et pour zone piétonnière du lot 160-983 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à la Terrasse Duvernay ltée.

ADOPTÉE

95-09-459
(corrigée)

Adhésion à la Corporation Inter-Rives de la Gabelle

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest adhère à la Corporation Inter-Rives de la Gabelle et qu'un représentant de la ville y soit délégué.

ADOPTÉE

95-09-460 **Adoption du projet 95-07**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le conseil vote des crédits de 60 000 $ au projet 95-07 (système de neutralisation de l'eau) pour permettre la dépense suivante : réalisation des plans et devis et surveillance de chantier pour un système de neutralisation de l'eau et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration.

ADOPTÉE

95-09-461 **Adoption du projet 95-08**

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil vote des crédits de 60 000 $ au projet 95-08 (achat d'un tracteur) pour permettre la dépense suivante : devancer l'achat d'un tracteur pour le déneigement des trottoirs et le gazon (devait être remplacé en 1996) et que ce montant soit pris à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE

95-09-462 **Adoption du compte rendu de la réunion du comité de la sécurité publique et des incendies du 29 août 1995**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité de la sécurité publique et des incendies, tenue le 29 août 1995, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE

95-09-463

Adoption des comptes rendus des réunions du comité "Villes, villages et campagne fleuris" des mois de mai-juin-juillet 1995

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que les comptes rendus des réunions du comité "Villes, villages et campagnes fleuris", tenues aux dates suivantes soient adoptés tels que présentés par Mme Nicole Laroche, présidente.

10 mai 1995
16 mai 1995
25 mai 1995
7 juin 1995
14 juin 1995
18 juillet 1995
27 juillet 1995

ADOPTÉE

95-09-464

Programme de plantation d'arbres

CONSIDÉRANT que la Fondation nationale communautaire de l'arbre a récemment créé le programme «Ma rue, mes arbres» pour aider financièrement les municipalités à étendre leurs programmes de plantation d'arbres en région urbaine;

CONSIDÉRANT que le programme «Ma rue, mes arbres» exige que le conseil municipal s'engage envers un programme de plantation d'arbres qui améliorera le programme de plantation d'arbres existant, encouragera la participation des citoyens et des citoyennes et sensibilisera la population sur les avantages des arbres;

CONSIDÉRANT que le service de l'Ingénierie et de la Voirie possède un programme de plantation d'arbres détaillé et que l'aide financière accordée par le programme «Ma rue, mes arbres» donnera lieu à la plantation de six mille (6 000) arbres supplémentaires;

CONSIDÉRANT que la proposition du programme «Ma rue, mes arbres» doit comprendre un accord écrit de la part du maire ainsi que l'appui du conseil municipal;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le conseil municipal confirme l'engagement de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à respecter la proposition soumise, si le projet «Ma rue, mes arbres» présenté par la firme Muniressource, pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest, est accepté.

ADOPTÉE

95-09-465

Mandat portant sur des travaux relatifs à la matrice graphique (deuxième partie)

CONSIDÉRANT que par la résolution 94-02-36 de la Ville de Trois-Rivières-Ouest passée et adoptée le 7 février 1994, la firme Hamel, Roy, Pinard, arpenteurs-géomètres, a été mandatée pour effectuer des travaux d'intégration partielle (50 %) de la matrice graphique aux trente-six cartes topographiques à l'échelle 1/1000, couvrant le territoire urbain de la ville, et ce au coût de 22 500 $ (taxes en sus);

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le conseil municipal autorise à payer la firme Hamel, Roy, Pinard pour la réalisation de l'intégration partielle (deuxième 50 %) de la matrice graphique aux trente-six cartes topographiques à l'échelle 1/1000 couvrant le territoire urbain de la ville au coût de 22 500 $ (taxes en sus), le tout tel qu'engagé aux prévisions 1994;

qu'il autorise le paiement de 10 000 $ pour la réalisation de huit (8) cartes supplémentaires et que le budget de l'année courante soit modifié en conséquence.

ADOPTÉE

Le 5 septembre 1995

95-09-466 **Adoption du compte rendu de la réunion du comité de la famille du 31 août 1995**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de la famille, tenue le 31 août 1995, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE

95-09-467 **Participation à la «Journée de l'embellissement»**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que Mme Nicole Laroche, présidente du comité de "Ville, villages et campagnes fleuris" ainsi que Mme Cynthia Burridge-Desrochers, Mme Renée Hamel et M. Alain Gagnon, représentants au sein dudit comité, soient autorisés à participer à la «Journée de l'embellissement» organisée par l'Association des responsables d'espaces verts municipaux du Québec, qu'un montant maximum de 300 $ soit alloué à l'ensemble des participants pour cette activité et que ce montant soit pris à même le budget de l'année courante.

ADOPTÉE

95-09-468 **Participation à "Festibière de Chambly"**

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que M. Claude Lacroix, conseiller, soit autorisé à participer au festival international de la microbrasserie, de la gastronomie et du patrimoine, "Festibière de Chambly", le 9 septembre 1995, organisé par Vision Compost inc., qu'un montant maximum de 200 $ lui soit alloué pour cette activité et que ce montant soit pris à même le budget de l'année courante.

ADOPTÉE

95-09-469

Embauche de M. Denis Defoy à titre de journalier

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que M. Denis Defoy soit engagé à titre de journalier, à compter du 11 septembre 1995, au salaire de 11,46 $/heure (échelon 1), selon la convention collective en vigueur et ce, conditionnellement à la recommandation du médecin qui aura procédé à l'examen requis par la Ville.

ADOPTÉE

95-09-470

Entente relative à la mutation de trois employées (cols blancs)

CONSIDÉRANT que les demandes de mutation faites par mesdames Louise Tellier, Kathleen Trudel et Suzanne Chassé et présentées à la Ville de Trois-Rivières-Ouest par le Syndicat des employés municipaux ont été accueillies favorablement par les parties concernées;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général soient autorisés à signer une entente relative à la mutation de :

- Mme Louise Tellier au poste de secrétaire-greffe, à compter du 11 septembre 1995, au salaire de 484,74 $/semaine (échelon 6), sans période d'essai et selon les modalités prévues à l'entente;

- Mme Kathleen Trudel au poste de secrétaire-commis au service des Permis, à compter du 11 septembre 1995, au salaire de 450,99 $/semaine (échelon 6), avec une période d'essai d'un (1) mois et selon les modalités prévues à l'entente;

- Mme Suzanne Chassé au poste de secrétaire-réceptionniste-téléphoniste, au service de la Trésorerie, à compter du

11 septembre 1995, au salaire de 429,61 $/semaine (échelon 6), avec une période d'essai d'un (1) mois et selon les modalités prévues à l'entente.

ADOPTÉE

95-09-471 **Entente de location - Club de l'Âge d'Or Jean-XXIII**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer avec le Club de l'Âge d'Or Jean-XXIII une entente relative à la location de l'immeuble situé au 6061, chemin Sainte-Marguerite, à Trois-Rivières-Ouest et appartenant à la Ville pour une période de trois (3) ans.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

M. Gaétan Chassé, Les Jardins Gaétan Chassé : Demande de modification au règlement de zonage

M. Gaétan Levasseur, Les Mélomanes de Trois-Rivières-Ouest : Demande d'aide financière

M. Jacques Turcotte, Terrasse du Pont inc. : Demande de modification au règlement de zonage

M. Raymond L'Italien, Union des municipalités du Québec : Relations du travail policiers et pompiers, recommandations UMQ/CRM

M. Benoit Bouchard, ministère des Transports : Approbation du règlement # 1006 (circulation des véhicules lourds)

M. Jacques Turcotte, Terrasse du Pont inc. : Demande de rencontre

Mme Chantale Turcot, Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie : Invitation à appuyer par voie de résolution la nomination de l'autoroute 40 par celle de "Autoroute Félix-Leclerc"

Le 5 septembre 1995

M. Lionel Bécotte : Remerciements pour installation d'un signal sonore à l'intersection du boulevard Jean-XXIII et côte Richelieu

M. Jean-Paul Beaulieu, Société d'habitation du Québec : Budget des programmes PRIL et RéparAction

La famille Régis, Dépanneur Marion : Remerciements pour appui

M. Jeannot Lemieux : Temps d'arrosage par gicleurs automatiques

Mme Berthe Beauchemin, Centre d'interprétation aqua-touristique du Lac St-Pierre : Défilé de mode

M. Roland Manseau : Concession, restaurant du centre sportif

Comité financement O.H.M.T.R.O. : Concession, restaurant du centre sportif

Sur ce, la séance est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 18 septembre 1995

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 18 septembre 1995, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

95-09-472 **Procès-verbal de la séance régulière du 5 septembre 1995**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 5 septembre 1995, soit adopté avec la correction apportée à la résolution 95-09-459.

ADOPTÉE

95-09-473 **Liste de comptes C-34-95**

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la liste de comptes C-34-95 concernant les chèques 55077 à 55159 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 3 157 354,22 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-09-474 **Liste de comptes C-35-95**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-35-95 concernant les chèques 55160 à 55261 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 645 540,87 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-09-475 **Liste de mutations du 1er au 31 juillet 1995**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la liste de mutations du 1er au 31 juillet 1995, pour un montant total de revenus de 39 088,71 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-09-476 **Liste de mutations du 1er au 15 août 1995**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la liste de mutations du 1er au 15 août 1995, pour un montant total de revenus de 32 952,50 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-09-477 **Compte rendu - comité de relations de travail (employés municipaux) du 30 août 1995**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de relations de travail (employés municipaux), tenue le 30 août 1995, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE

Le 18 septembre 1995

95-09-478

Compte rendu R-01-95 - comité environnemental du 23 août 1995

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le compte rendu R-01-95 de la réunion du comité environnemental, tenue le 23 août 1995, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE

95-09-479

Compte rendu - comité de relations de travail (employés cadres) du 12 septembre 1995

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité de relations de travail (employés cadres), tenue le 12 septembre 1995, soit adopté tel que présenté par M. Jacques Carle, président.

ADOPTÉE

95-09-480

Compte rendu R-09-95 - comité de circulation du 13 septembre 1995

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le compte rendu R-09-95 de la réunion du comité de circulation, tenue le 13 septembre 1995, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE

95-09-481

Règlement # 1005.2

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le règlement # 1005.2, intitulé "Règlement modifiant le règlement # 1005 afin d'y ajouter le chapitre 12 portant sur les feux d'artifice et les pièces pyrotechniques ainsi que le chapitre 13 portant sur l'accumulation de matières combustibles" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

95-09-482

Règlement # 625

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le règlement # 625, intitulé "Règlement concernant la délégation de pouvoir pour accorder le contrat à la personne qui a fait, dans le délai fixé, l'offre la plus avantageuse pour un financement par émission d'obligations ou de billets selon la procédure d'appel d'offres" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

95-09-483

Règlement # 762

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 762, intitulé "Règlement sur la réfection de la mise en forme et du pavage ainsi que la confection des bordures de béton et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Garneau, Boulay, Bellevue, Demontigny, Jacob, Mauriac, Le Beau, Jean-Racine, Gélinas, Gill et Guérin et autorisant une dépense n'excédant pas 1 301 000 $ et un emprunt de 1 280 000 $" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Jacques Carle, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement adoptant le règlement no 53-A (1995) de la CITF, lequel amende le règlement no 53 (1995) concernant le terme de l'emprunt

bancaire et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

95-09-484

Soumission - Fourniture et installation d'un système de feux de circulation, boulevard Royal / rue Garceau

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture et l'installation d'un système de feux de circulation, boulevard Royal / rue Garceau, ont été ouvertes le 15 septembre 1995 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
R. Dubuc inc.	93 786,10 $
Hamel & Hamel inc.	101 476,93 $
Jean Caron & fils inc.	84 786,11 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport de M. Jean-Robert Falardeau, ing., de la firme Les Consultants Falardeau & associés ltée et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Jean Caron et fils inc.» au montant de 84 786,11 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget du projet # 95-06.

ADOPTÉE

Le 18 septembre 1995

95-09-485

Soumission - Fourniture d'un contrôleur de feux de circulation, boulevard Royal / rue Garceau

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture d'un contrôleur de feux de circulation, boulevard Royal / rue Garceau, ont été ouvertes le 15 septembre 1995 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Logisig inc.	14 244,37 $
Circuit Automation M.L. inc.	14 950,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport de M. Jean-Robert Falardeau, ing., de la firme Les Consultants Falardeau & associés ltée et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Logisig inc.» au montant de 14 244,37 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget du projet # 95-06.

ADOPTÉE

95-09-486

Soumission - Traitement de l'eau potable - puits # 8

CONSIDÉRANT que la soumission suivante pour l'ajout de deux (2) unités de recharge pour le traitement de l'eau par oxydo-réduction du type Vyrédox au site du puits # 8, a été ouverte le 15 septembre 1995 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Le 18 septembre 1995

Firme	Montant
Compagnie internationale des eaux Québec ltée	144 335,40 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Compagnie internationale des eaux Québec ltée» au montant de 144 335,40 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget du règlement # 706.

ADOPTÉE

95-09-487

Soumission - Fourniture et installation - enseigne de bienvenue

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture et l'installation d'une enseigne de bienvenue, ont été ouvertes le 8 septembre 1995 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques, Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Construction G. Therrien inc.	18 955,00 $
Enseignes Tag S.E.N.C.	8 882,09 $
Enseignes F.X. Boisvert enr.	20 266,89 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Enseignes TAG S.E.N.C.» au montant de 8 882,09 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget du projet # 95-01.

ADOPTÉE

95-09-488 **Suppléance à la mairie**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que monsieur Jacques Carle, conseiller, soit nommé maire suppléant pour une période de trois mois à compter du 1er octobre 1995.

ADOPTÉE

95-09-489 **Contrat de cession pour parc du lot 162-816**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de cession pour parc du lot 162-816 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Terrasse Duvernay ltée.

ADOPTÉE

95-09-490 **Mandat à la firme Sheehan Environnement inc.**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la firme Sheehan Environnement inc. soit mandatée pour effectuer le contrôle et l'inspection des travaux de mise en place de l'installation septique des propriétés visées par l'étude du 15 août 1995, le tout tel que décrit dans la proposition de ladite firme en date du 21 août 1995 et que le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

95-09-491 **Adoption du projet 95-09**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le conseil vote des crédits de 30 000 $ au projet # 95-09 (réaménagement de l'ancienne bibliothèque) pour permettre la dépense suivante : réaménagement intérieur et installation d'une rampe pour handicapés à l'ancienne bibliothèque et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration.

ADOPTÉE

95-09-492 **Liste des salaires du personnel surnuméraire non-syndiqué**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la liste des salaires du personnel surnuméraire non-syndiqué pour la période du 1er octobre 1995 au 31 mars 1996 soit adoptée telle que présentée par le service du personnel.

ADOPTÉE

95-09-493 **Signature de quittances subrogatoires**

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, les quittances subrogatoires suite à la vente, pour défaut de paiement de l'impôt foncier, qui a eu lieu le 17 août 1995.

ADOPTÉE

95-09-494

Fermeture du projet # 92-14

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 92-14 (Achat, bâtiment O'Keefe) sont terminés et ont coûté 400 000 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 400 000 $;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le projet # 92-14 (Achat, bâtiment O'Keefe) soit fermé.

ADOPTÉE

95-09-495

Fermeture du projet # 91-14

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 91-14 (Expertise, talus rivière Bettez) sont terminés et ont coûté 3 468,39 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 5 000 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

de retourner au surplus libre la contribution excédentaire de 1 531,61 $ et de fermer le projet # 91-14 (Expertise, talus rivière Bettez).

ADOPTÉE

Le 18 septembre 1995

95-09-496 **Fermeture du projet # 93-04**

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 93-04 (Réfection pavage 1993) sont terminés et ont coûté 164 458,19 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 165 000 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

de retourner au surplus libre la contribution excédentaire de 541,81 $ et de fermer le projet # 93-04 (Réfection pavage 1993).

ADOPTÉE

95-09-497 **Fermeture du projet # 94-04**

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 94-04 (Réfection pavage 1994) sont terminés et ont coûté 266 374,50 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 267 000 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

de retourner au surplus libre la contribution excédentaire de 625,50 $ et de fermer le projet # 94-04 (Réfection pavage 1994).

ADOPTÉE

95-09-498 **Fermeture du projet # 94-05**

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 94-05 (Circulation boulevard des Récollets) sont terminés et ont coûté 30 206,75 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 33 000 $;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

de retourner au surplus libre la contribution excédentaire de 2 793,25 $ et de fermer le projet # 94-05 (Circulation boulevard des Récollets).

ADOPTÉE

95-09-499

Soumission - Fourniture et ensemencement hydraulique avec paillis Éro-Mat

CONSIDÉRANT que la soumission suivante pour la fourniture et l'ensemencement hydraulique avec paillis Éro-Mat du mur antibruit, rue Laflamme Sud, a été ouverte le 15 septembre 1995 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Pépinière du Lac St-Paul enr.	12 689,66 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Pépinière du Lac St-Paul enr.» au montant de 12 689,66 $ (taxes incluses), étant donné que cette

soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie cette somme au budget du règlement # 746.

ADOPTÉE

95-09-500 **Présentation de plans et devis au M.E.F.Q.**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la firme Pluritec soit mandatée pour présenter au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec les plans et devis du projet sur la neutralisation des eaux potables.

ADOPTÉE

95-09-501 **Rôle d'évaluation 1996**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le rôle d'évaluation pour l'année 1996, au montant de 756 119 800 $ (valeur imposable de 713 539 800 $ et valeur non imposable de 42 580 000 $), soit accepté tel que présenté par la firme Évaluations L.G.P. (1985) enr.

ADOPTÉE

95-09-502 **Rôle locatif 1996**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le rôle locatif pour l'année 1996, au montant de 16 455 700 $ (valeur imposable de 16 240 900 $ et valeur non imposable de 214 800 $), soit accepté tel que présenté par la firme Évaluations L.G.P. (1985) enr.

ADOPTÉE

Le 18 septembre 1995

95-09-503

Centre régional des ressources humaines Canada

CONSIDÉRANT le poids démographique du grand Trois-Rivières, qui constitue le plus important bassin de population de la région Mauricie/Bois-Francs, avec 136 000 habitants;

CONSIDÉRANT le rôle historique de Trois-Rivières comme capitale régionale de la région Mauricie/Bois-Francs;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que demande soit faite au Premier Ministre du Canada et au Ministre du Développement des ressources humaines de bien vouloir intervenir pour que soit maintenus à Trois-Rivières le Centre régional des ressources humaines Canada, sa vocation, son personnel et ses services et que cette résolution soit acheminée aux autorités concernées.

ADOPTÉE

95-09-504

Fermeture du projet # 93-01

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 93-01 (Surplus réservé, diverses immobilisations) sont terminés et ont coûté 238 169,09 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 252 000 $;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

de retourner au surplus libre la contribution excédentaire de 13 830,91 $ et de fermer le projet # 93-01 (Surplus réservé, diverses immobilisations).

ADOPTÉE

Le 18 septembre 1995

95-09-505

Restaurant Maison Zorba - canalisation du cours d'eau

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande présentée par le Restaurant Maison Zorba et que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit mandaté pour présenter au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, les plans et devis pour effectuer la canalisation du cours d'eau Sainte-Marguerite puisque ces travaux sont conformes aux règlements municipaux actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

95-09-506

Demande de modification de trajet à la C.I.T.F.

CONSIDÉRANT que le nouveau bâtiment de la Société de l'assurance automobile du Québec, situé sur le boulevard Saint-Jean, est maintenant un point des plus stratégiques à Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDÉRANT que la localisation du nouvel édifice, à concept de guichet unique, de la S.A.A.Q. peut parfois être contraignante pour la clientèle, notamment celle desservie par le transport en commun;

CONSIDÉRANT les requêtes présentées par la Société de l'assurance automobile du Québec, l'École de conduite Moderne ainsi que la firme Gestion APL inc.;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest intervienne auprès de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges afin que soit desservi, à l'intérieur d'un circuit, le nouveau bâtiment de la Société de l'assurance automobile du Québec, situé au 3225 boulevard Saint-Jean et ainsi accommoder l'ensemble des usagers.

ADOPTÉE

Le 18 septembre 1995

95-09-507 **Subvention à la Paroisse Sainte-Catherine-de-Sienne**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

qu'une subvention, au montant de 156,97 $, soit accordée à la Paroisse Sainte-Catherine-de-Sienne afin de couvrir les frais engagés pour la fourniture de matériel et la pose de cinq (5) panneaux "Interdiction de stationner, Véhicules autorisés seulement" face à l'église le ou vers le 28 juillet 1995 (dossier C-14-95).

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

M. Gilles Laforest : Remerciements pour l'expérience acquise comme surveillant de parcs.

M. Bernard Caron, ministère des Transports : Affichage - intersection sur Notre-Dame et sortie de l'autoroute 55.

Débat public sur l'énergie au Québec : Journées d'audiences.

M. Guy Chevrette, ministre des Affaires municipales : Proposition de décentralisation vers les instances municipales.

LPA Groupe-Conseil inc. : Trajet d'autobus - S.A.A.Q.

École de conduite moderne : Trajet d'autobus - S.A.A.Q.

S.A.A.Q. : Trajet d'autobus - nouveau centre administratif.

Me Pierre E. Audet, Cabinet du ministre de la Sécurité publique : Acte de bravoure de M. Roland Fréchette.

Le 18 septembre 1995

M. Marcel Blanchet, ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement # 761.

Restaurant Maison Zorba : Projet de stationnement.

Sur ce, la séance est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 25 septembre 1995

Règlement # 763

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement **# 763** intitulé : "Règlement portant sur la neutralisation de l'eau potable et autorisant une dépense n'excédant pas 309 000 $ et un emprunt de 309 000 $".

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 25 septembre 1995, je déclare que ledit règlement # **763**, est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 2 octobre 1995

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 2 octobre 1995, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

95-10-508 **Procès-verbal de la séance régulière du 18 septembre 1995**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 18 septembre 1995, soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

95-10-509 **Liste de comptes C-36-95**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la liste de comptes C-36-95 concernant les chèques 55262 à 55372 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 467 671,07 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-10-510 **Liste de comptes C-37-95**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la liste de comptes C-37-95 concernant les chèques 55054, 55173, 55373 à 55484 inclusivement, pour un montant total

de déboursés de 249 335,12 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-10-511 **Compte rendu # 9 - comité des travaux publics du 7 septembre 1995**

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le compte rendu de la réunion # 9 du comité des travaux publics, tenue le 7 septembre 1995, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE

95-10-512 **Compte rendu - comité de liaison adolescents-parents du 14 août 1995**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de liaison adolescents-parents, tenue le 14 août 1995, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE

95-10-513 **Compte rendu R-02-95 - comité environnemental du 13 septembre 1995**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu de la réunion R-02-95 du comité environnemental, tenue le 13 septembre 1995, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE

Le 2 octobre 1995

95-10-514

Règlement # 857

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le règlement # 857, intitulé "Règlement adoptant le règlement no 53-A (1995) de la CITF, lequel amende le règlement no 53 (1995) concernant le terme de l'emprunt bancaire" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

95-10-515

Bail à long terme - Hydro-Québec

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer avec Hydro-Québec un bail de location à long terme du lot P.-164-2 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières devant servir de piste cyclable et de sentier pédestre moyennant un coût de 1 $ pour la période du 1er septembre 1995 au 31 août 2000 plus 25 $ de frais de préparation de dossier. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

95-10-516

Achat des lots 145-23 et 145-24 du ministère des Transports

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat d'achat des lots 145-23 et 145-24 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant au ministère des Transports, au montant de 7 520 $ plus les taxes. Le conseil approprie cette somme au budget du projet 95-00, qui sera modifié en conséquence.

ADOPTÉE

Le 2 octobre 1995

Avis de motion

M. Yves Lévesque, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant les articles 9 et 10 du règlement # 845 concernant la politique d'achat de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

95-10-517

Semaine nord-américaine de la prévention des incendies

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la semaine du 8 au 14 octobre 1995 soit proclamée "Semaine nord-américaine de la prévention des incendies".

ADOPTÉE

95-10-518

Liste des mauvaises créances CR 95-02

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la liste des mauvaises créances CR 95-02, relative à la taxe d'affaires, pour un montant total de 8 339,02 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-10-519

Soumission, Rues Riopel, Bernard, Deshaies et Després

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la confection de travaux municipaux d'égout pluvial, de mise en forme, de bordure et de pavage des rues Riopel, Bernard, Deshaies et Després, ont été ouvertes le 29 septembre 1995 en présence de MM. Jean Rouette, chef dessinateur, Alain Gagnon, contremaître au service des travaux publics, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Le 2 octobre 1995

Firme	Montant
Construction et pavage Maskimo ltée	485 032,93 $
Pagé construction, division de Simard-Beaudry inc.	493 210,72 $
Les constructions et pavages Continental, division du groupe Devesco ltée	610 542,56 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte une partie de la soumission de la firme «Construction et pavage Maskimo ltée» au montant de 407 847,21 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie la somme de 357 500 $ au budget des règlements # 758 et # 759;

que des crédits supplémentaires de 50 000 $ soient votés au règlement suivant, afin de permettre les travaux de ces rues :

Règlement	Dépenses autorisées	Crédits supplémentaires
758 - rues Riopel et Bernard	178 200 $	50 000 $

et que ce montant soit pris à même le budget de l'année courante.

ADOPTÉE

95-10-520 **Soumission, Tracteur Colpron**

CONSIDÉRANT que la soumission suivante pour la fourniture d'un tracteur neuf 1995 quatre (4) roues motrices, moteur

diesel, d'une puissance nette de 67 C.V. de marque Landini avec cabine, modèle Colpron 6500, ont été ouvertes le 29 septembre 1995 en présence de MM. Jean Rouette, chef dessinateur, Alain Gagnon, contremaître au service des travaux publics, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant	
Les Équipements Colpron inc.	Item "A"	46 291,94 $
	Item "B"	7 786,55 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte l'item "A" et une partie de l'item "B" (sauf la peinture) de la soumission de la firme «Les Équipements Colpron inc.» au montant de 52 768 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie cette somme au budget du projet # 95-08.

ADOPTÉE

95-10-521 **Destruction de documents de la cour municipale**

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le greffier de la ville soit autorisé à procéder à la destruction des boîtes numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 6 contenant les billets de contravention et dossiers payés de l'année 1990, en conformité avec le calendrier de conservation des archives de la Cour municipale.

ADOPTÉE

Le 2 octobre 1995

95-10-522 **Financement par emprunt temporaire du règlement # 761**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le conseil ordonne au trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au trésorier d'adresser aux contribuables concernés, après le 1er janvier 1996, les comptes de taxes appropriés, payables trente (30) jours après leur envoi; et que le trésorier de la ville soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer les dépenses effectuées en vertu des règlements suivants, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par ledit règlement :

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire
# 761 - Saint-Jean	782 160 $	90 %	703 944 $

ADOPTÉE

95-10-523 **Récupération de taxes de vente fédérales et provinciales payées en trop**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la firme Consultaxe Planification ltée soit mandatée pour récupérer les taxes de vente fédérales et provinciales payées en trop entre les années 1991 et 1994 inclusivement, puisque des changements majeurs sont survenus dans les systèmes de taxation. Les honoraires seront payés à raison de 35% des sommes réellement épargnées et ne deviendront dus que lorsque les remboursements, notes de crédit ou compensations nous seront accordés.

ADOPTÉE

Le 2 octobre 1995

95-10-524

Emprunt de 1 727 000 $ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest se propose d'emprunter par billets un montant total de 1 727 000 $ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Règlement numéro	Pour un montant de ($)
338	4 100
378	92 807
379	87 163
383	88 485
384	120 757
386	7 891
394	144 472
475	133 970
481	395 100
483	4 800
498	647 455

CONSIDÉRANT qu'il serait plus avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chap. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un nouvel emprunt;

CONSIDÉRANT qu'à ces fins il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

que les billets seront signés par le maire et le trésorier;

que les billets seront datés du 17 octobre 1995;

que les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15%, payable semi-annuellement;

que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

#	($)
1.-	85 000
2.-	92 000
3.-	100 000
4.-	108 000
5.-	117 000
5.-	1 225 000 (à renouveler)

que pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt; c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans (à compter du 17 octobre 1995); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour tous les règlements énumérés ci-haut, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt;

que la municipalité aura, le 16 octobre 1995, un montant de 1 824 000 $ à renouveler sur un emprunt original de 2 094 000 $, pour des périodes de 9 à 15 ans, en vertu des règlements numéros 338, 378, 379, 383, 384, 386, 394, 475, 481, 483 et 498;

qu'un montant total de 97 000 $ a été payé comptant, laissant ainsi un solde net à renouveler de 1 727 000 $;

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest emprunte les 1 727 000 $ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 1 jour au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

ADOPTÉE

Le 2 octobre 1995

95-10-525

Subventions pour l'année 1995

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le trésorier soit autorisé à préparer les chèques de subvention pour l'année 1995 aux organismes suivants :

Subvention au budget du service des loisirs	
Les Mégophias	7 676 $
Club de nage synchronisée Les Maralga	2 052 $
Club de gymnastique Tri-Excel-Gymnastar	1 280 $
Club de Tir à l'arc Le Sagittaire inc.	570 $

ADOPTÉE

95-10-526

Gagnants du concours "Ville fleurie 1995"

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ à l'unanimité

que les personnes suivantes soient proclamées gagnantes du concours "Ville fleurie 1995" :

- Catégorie *"Aménagement professionnel"*
  M. Alain Gélinas & Mme Chantal Bédard
  3875, rue de Saint-Germain

- Catégorie *"Aménagement artisanal"*
  Mme Simone Rivard
  3205, côte Richelieu

- Catégorie *"Commerce/Industrie/Institution"*
  M. Fernand Bilodeau
  Station service Ultramar
  4350, boul. Royal

- Catégorie *"Fenêtre/Balcon/Clôture"*
  M. Michel Lamy & Mme Susan Lafrenière
  5930, boul. Marion # 3

- Catégorie *"Appartement"*
  Mme Mariette Lemire
  435, rue Laporte # 204

- Catégorie *"Jeune plantation"*
  Mme Jacinthe Guévin
  853, rue Huard

- Catégorie *"Maison fleurie"*
  M. Michel Lampron & Mme Pauline Bellemare
  5180, rue de Chamonix

- Catégorie *"Le plus bel arbre"*
  Mme Françoise Massicotte Bolduc
  7690, rue Notre-Dame

que le conseil municipal offre ses plus sincères félicitations à tous les membres du comité pour le succès remporté par l'organisation du concours et les remercie de l'excellent travail ainsi que de leur implication à l'embellissement de la ville.

ADOPTÉE

95-10-527

Compte rendu - comité de la S.P.A.M. du 23 août 1995

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie, tenue le 23 août 1995, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE

95-10-528

Compte rendu - comité de la sécurité publique et des incendies du 27 septembre 1995

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de la sécurité publique et des incendies, tenue le 27 septembre 1995, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE

Le 2 octobre 1995

95-10-529 **Protocole d'entente - réclamation du boulevard Jean-XXIII**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec les firmes Construction Yvan Boisvert inc. et Construction André Bouvet ltée, le protocole d'entente relatif à la réclamation du tuyau d'aqueduc sur le boulevard Jean-XXIII.

ADOPTÉE

95-10-530 **Nomination d'un assesseur**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que Me Jean-François Lemay soit nommé assesseur pour représenter la partie patronale lors de l'arbitrage du fonds de retraite des policiers-pompiers.

ADOPTÉE

95-10-531 **Fête de l'Halloween**

CONSIDÉRANT qu'il est important d'assurer plus de sécurité dans les rues lors de la tournée des enfants à l'occasion de la fête de l'Halloween;

CONSIDÉRANT que les parents auraient davantage de temps pour maquiller et préparer leurs enfants et que ces derniers bénéficieraient toujours d'un congé le lendemain;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la fête de l'Halloween soit célébrée, à Trois-Rivières-Ouest, le dernier samedi du mois d'octobre.

ADOPTÉE

Le 2 octobre 1995

95-10-532

Vente du lot # 36-183-9

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec M. Roger Lamy, un contrat de vente du lot 36-183-9 (rue Pilon) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, au montant de 10 500 $ plus taxes.

ADOPTÉE

95-10-533

Dénomination autoroute 40 - autoroute Félix-Leclerc

CONSIDÉRANT que l'exceptionnelle contribution de Félix Leclerc à la vitalité et au rayonnement de la culture québécoise mérite d'être soulignée en associant son nom à une construction d'envergure nationale, qui le rappelle de façon constante à la mémoire de l'ensemble des Québécoises et des Québécois;

CONSIDÉRANT que Félix Leclerc, enfant de la Mauricie, porteur de mots, chantre de son pays et de ceux qui l'habitent, a laissé en héritage une oeuvre poétique qui parle du coeur et de l'esprit des hommes, une oeuvre qui s'est toujours intéressée à toutes les grandes réalisations collectives du peuple québécois;

CONSIDÉRANT ce noble désir de faire reconnaître l'homme et son oeuvre;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie le projet de dénomination de l'autoroute 40 pour l'autoroute Félix-Leclerc sur tout son parcours québécois et considère que cette initiative est une façon originale d'honorer, d'une part, la lignée des auteurs-compositeurs-interprètes de la chanson québécoise qui prolongent à leur manière l'oeuvre de Félix Leclerc, et d'autre part, les écrivains et tous les artistes du Québec;

Le 2 octobre 1995

que cette résolution soit acheminée à monsieur Jacques Léonard, ministre des Transports du Québec.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

M. Rolland Fréchette : Remerciements pour la marque de reconnaissance à son égard.

Réseau québécois de villes et villages en santé : Assemblée générale annuelle.

Aféas Jean-XXIII : Félicitations pour la réalisation des travaux du boul. Jean-XXIII.

Éditions En Marge : Prêt de livres pour l'ouverture de la bibliothèque.

Ministère des Affaires municipales : Programme "Travaux d'infrastructures Canada-Québec".

Muniressource : Programmes Rénove et Revitalisation des vieux quartiers.

Mme Jocelyne Elliott Leblanc, mairesse de Louiseville : Festival de la galette de sarrasin.

Mme Joyce Lavoie, Comité d'école Notre-Dame-du-Rosaire : Surveillance du parc-école.

Ministère de l'Environnement et de la Faune : Pont enjambant la rivière Milette sur le boulevard Marion.

MRC de Francheville : Photographie d'un site de Trois-Rivières-Ouest.

Le 2 octobre 1995

M. Wilfrid Champagne, maire de Saint-Louis-de-France: Remerciements pour l'invitation à l'inauguration de la bibliothèque.

Chambre de commerce du district de Trois-Rivières : Remerciements pour la contribution à l'opération du kiosque touristique.

M. Jean-François Bilodeau : Table au parc de Poitiers.

Sur ce, la séance est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 3 octobre 1995

Règlement # 762

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement **# 762** intitulé : "Règlement sur la réfection de la mise en forme et du pavage ainsi que la confection des bordures de béton et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Garneau, Boulay, Bellevue, Demontigny, Jacob, Mauriac, Le Beau, Jean-Racine, Gélinas, Gill et Guérin et autorisant une dépense n'excédant pas 1 301 000 $ et un emprunt de 1 280 000 $".

Cent trente-quatre (134) personnes habiles à voter se sont présentées et ont signé le registre.

À 19 h 01, le 3 octobre 1995, je déclare que ledit règlement **# 762**, est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 16 octobre 1995

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 16 octobre 1995, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

95-10-534 **Procès-verbal de la séance régulière du 2 octobre 1995**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 2 octobre 1995, soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

95-10-535 **Liste de comptes C-38-95**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la liste de comptes C-38-95 concernant les chèques 55458, 55485 à 55575 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 248 560,39 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-10-536 **Liste de comptes C-39-95**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la liste de comptes C-39-95 concernant les chèques 55576 à 55677 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 838 378,08 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-10-537

Liste de mutations du 16 au 31 août 1995

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la liste de mutations du 16 au 31 août 1995, pour un montant total de revenus de 12 291,01 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-10-538

Liste de mutations du 1er au 15 septembre 1995

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la liste de mutations du 1er au 15 septembre 1995, pour un montant total de revenus de 9 498,53 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-10-539

Compte rendu - comité des loisirs du 13 septembre 1995

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité des loisirs, tenue le 13 septembre 1995, soit adopté tel que présenté par M. Fernand Bouchard, président.

ADOPTÉE

Le 16 octobre 1995

95-10-540 **Compte rendu - comité Ville en santé du 28 septembre 1995**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité Ville en santé, tenue le 28 septembre 1995, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE

95-10-541 **Compte rendu - comité de la sécurité publique et des incendies du 5 octobre 1995**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de la sécurité publique et des incendies, tenue le 5 octobre 1995, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE

95-10-542 **Règlement # 845-B**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le règlement # 845-B, intitulé "Règlement modifiant les articles 9 et 10 du règlement # 845 concernant la politique d'achat de la Ville de Trois-Rivières-Ouest" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

95-10-543 **Semaine interculturelle nationale**

CONSIDÉRANT que la participation d'organismes est essentielle pour faire de la Semaine interculturelle nationale un événement qui consolidera les liens entre tous les Québécois et Québécoises, quelle que soit leur origine;

Le 16 octobre 1995

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la semaine du 10 au 17 novembre 1995 soit proclamée "Semaine interculturelle nationale".

ADOPTÉE

Ouverture

Soumissions, boulevard Saint-Jean

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la confection de travaux municipaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial du boulevard Saint-Jean, ont été ouvertes le 13 octobre 1995 en présence de Mme Louise Tellier, secrétaire-greffe, MM. Roland Lottinville, ing., directeur général, Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Les Excavations Marchand & fils inc.	1 307 855,56 $
Les constructions et pavages Continental, division du groupe Devesco ltée	967 765,92 $
Sintra inc.	1 095 207,19 $
La cie de construction Dollard ltée	1 095 852,82 $
André Cyrenne inc.	991 408,49 $

Suite à l'analyse des soumissions reçues, M. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques recommande de rejeter toutes les soumissions compte tenu de la période d'exécution automnale ayant pour effet d'augmenter le niveau de difficultés des travaux et de ce fait, il y a donc lieu de jumeler ces travaux avec ceux prévus au printemps 1996.

95-10-544

Soumissions, modification de la bande centrale du boulevard Royal

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la modification de la bande centrale du boulevard Royal, ont été ouvertes le 10 octobre 1995 en présence de Mme Louise Tellier, secrétaire-greffe, MM. Daniel Thibault, ing., urb.,

directeur des services techniques, Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Construction et pavage Maskimo ltée	19 338,51 $
Noé Veillette inc.	21 813,48 $
Lionel Deshaies inc.	22 399,96 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte une partie de la soumission de la firme «Construction et pavage Maskimo ltée» jusqu'à concurrence d'un montant de 9 994,19 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie cette somme au budget du projet # 95-06.

ADOPTÉE

95-10-545

Soumissions, local pour patinoire, parc Marion

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la construction d'un local pour patinoire au parc Marion, ont été ouvertes le 10 octobre 1995 en présence de Mme Louise Tellier, secrétaire-greffe, MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Construction Jean-Guy Rheault inc.	45 194,55 $
Les constructions Aubry et Boucher inc.	36 133,99 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Les constructions Aubry et Boucher inc.» au montant de 36 133,99 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget du règlement # 707.

ADOPTÉE

95-10-546 **<u>Modification temporaire de l'annexe I des règlements # 744 et # 746</u>**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que soient retranchés temporairement de l'annexe I du règlement # 744 les lots suivants de la rue Sabourin :

	# de lots	Frontage corrigé
1	22-421	12,24
2	22-420	12,24
3	22-419	12,24
4	22-418	12,24
5	22-417	12,24
6	22-416 & 21-230	12,24
7	21-229	12,24
8	21-228	12,24
9	21-231	11,00
10	21-232	11,00
11	21-233	11,00

Le 16 octobre 1995

	# de lots	Frontage corrigé
12	22-422 & 21-234	11,00
13	22-423	11,00
14	22-424	11,00
15	22-425	11,00
16	22-426	11,00
17	22-427	11,00
18	22-428	6,45

ainsi que de l'annexe I du règlement # 746 les lots suivants de la rue Laflamme :

	# de lots	Frontage corrigé
1	464-301	20,45
2	464-302	21,49
3	464-303	21,67
4	464-304	21,81
5	464-305	21,60
6	464-306	21,86
7	464-307	21,97
8	464-308	20,00
9	464-309 & 158-234	20,00
10	158-235	20,00
32	158-229	19,55
33	158-228 & 464-300	19,55
34	464-299	19,55
35	464-298	20,45
36	464-297	21,05
37	464-296	21,24
38	464-295	21,81
39	464-294	21,67
40	464-293	22,03
41	464-292	21,51
42	464-291	21,23
43	464-260	21,01

lesquels lots sont non-desservis puisque les services seront effectués en juillet 1996.

ADOPTÉE

Le 16 octobre 1995

95-10-547 **Crédits supplémentaires au projet # 95-05**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 80 000 $ au projet # 95-05 (repavage 1995) pour permettre la dépense suivante : réfection de la rue Sirois et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE

95-10-548 **Récupération de crédits au projet # 95-01**

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le conseil récupère des crédits excédentaires de 12 000 $ au projet # 95-01 (fonds de roulement) pour permettre la dépense suivante : de l'utiliser aux fins du projet # 95-08 (achat d'un tracteur) et que ce montant soit remis à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE

95-10-549 **Crédits supplémentaires au projet # 95-08**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 12 000 $ au projet # 95-08 (achat d'un tracteur) pour permettre la dépense suivante : exclure la valeur de rachat du Colpron 1988 et que ce montant soit pris à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE

95-10-550 **Appui à M. Henri-Paul Vaillancourt - C.P.T.A.Q.**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande que monsieur Henri-Paul Vaillancourt adresse à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, à l'effet de morceler une exploitation agricole composée des lots P.-59, P.-78 et P.-79 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et ce, afin de pouvoir procéder à la vente des lots P.-78 et P.-79 à monsieur Clément Bruneau, lequel poursuivra l'exploitation agricole sur lesdits lots.

ADOPTÉE

95-10-551 **Suspension d'un employé du service des loisirs**

CONSIDÉRANT qu'il a été porté à la connaissance du conseil municipal des faits concernant un employé du service des loisirs de Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

CONSIDÉRANT les manquements de l'employé concerné;

CONSIDÉRANT qu'il est du devoir impératif du conseil municipal de prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir la plus grande efficacité possible en ce qui a trait au travail exécuté par le personnel de la Ville;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

que l'employé # 3705 du service des loisirs soit suspendu de ses fonctions, sans salaire, à compter du lundi 23 octobre 1995 à 8 h et ce, jusqu'au vendredi 3 novembre 1995 à 17 h.

ADOPTÉE

95-10-552 **Gala de la CÉDIC et des Chambres de commerce 1995**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil municipal procède à la réservation de onze billets, au coût de 65 $ chacun, pour le Gala de la CÉDIC et des Chambres de commerce 1995, qui se tiendra à Trois-Rivières le 27 octobre prochain et que ce montant soit pris à même le budget de l'année courante.

ADOPTÉE

95-10-553 **Subvention - Défi Émilien Côté Challenge 95**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

qu'une subvention, au montant de 694,54 $, soit accordée au Défi Émilien Côté Challenge 95 afin de couvrir les frais engagés pour la location des terrains de baseball, lors de la tenue de cet événement les 8, 9 10 et 11 juin 1995.

ADOPTÉE

95-10-554 **Programme RÉNOVE**

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte d'agir au titre de «Municipalité partenaire» pour l'application du «*Programme RÉNOVE*» (ci-après le «Programme») et de conclure à cette fin une entente avec la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU qu'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de cette entente, la Municipalité ne peut exercer la prérogative mentionnée ci-dessus sans procéder, par résolution spéciale de son conseil, à la désignation des personnes qui seront effectivement appelées à exercer les pouvoirs de la Société qu'elle est elle-même autorisée à exercer en vertu du Programme;

ATTENDU que les pouvoirs que peuvent exercer ces personnes dans le cadre du Programme varient selon leur nature et le rôle qu'elles sont appelées à occuper;

ATTENDU que la Municipalité a identifié les personnes qu'elle désire voir exercer les pouvoirs prévus par le Programme;

Le 16 octobre 1995

ATTENDU que l'indication du titre de fonction occupée par ces personnes au sein de la Municipalité est suffisamment descriptive de l'identification de celles-ci aux fins de la désignation ci-dessus;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Municipalité accepte de conclure avec la Société d'habitation du Québec l'entente intitulée «*Entente entre la Société d'habitation du Québec et la Municipalité de Trois-Rivières-Ouest» concernant l'application du Programme RÉNOVE* et que le maire, monsieur Jean-Charles Charest et le greffier, monsieur Claude Touzin, o.m.a., soient autorisés à signer cette entente en son nom;

de désigner et d'autoriser madame Manon Clermont, directrice des programmes de la firme Muniressource, à agir au titre d'«*Agent pour l'application du Programme RÉNOVE*» et

de désigner et d'autoriser madame Manon Clermont, directrice des programmes de la firme Muniressource et monsieur René Bourassa, chef de la division des permis de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, à agir au titre d'«*Agent et Inspecteur pour l'application du Programme RÉNOVE*».

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

M. François Poisson, S.P.A.M. : Demande de modification des règlements municipaux.

Ministère des Affaires municipales : Référendum du 30 octobre 1995.

Cadets de l'air, Escadron 226 Trois-Rivières-Ouest : Présentation du comité exécutif.

Société d'Habitation du Québec : Programme Rénove.

Le 16 octobre 1995

M. Guy Chevrette, ministre des Affaires municipales : Programme Rénove.

Association des Handicapés Adultes de la Mauricie inc. : Demande d'aide financière.

M. Benoit Bouchard, ministère des Transports : Cession d'un immeuble pour fins de dépôt à neige.

M. Georges Felli, ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement # 763.

Famille de M. Georges Carrère : Remerciements pour sympathies.

Municipalité de la Paroisse de Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet : Implantation d'un centre d'urgence 911.

Municipalité de Yamachiche : implantation d'un centre d'urgence 911.

M. Pierre Vadeboncoeur : Concession du restaurant du centre sportif.

Sur ce, la séance est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 6 novembre 1995

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 6 novembre 1995, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Discours du Maire

Le maire explique la situation financière actuelle de la Ville touchant tout particulièrement ses états financiers et le rapport des vérificateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 1994, de même que son programme des dépenses d'immobilisations pour les années 1995-1996-1997.

De plus, d'après les relevés comptables en notre possession actuellement, il mentionne ce que pourraient indiquer nos états financiers au 31 décembre 1995 ainsi que les orientations générales du prochain budget de l'année 1996 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 1996-1997-1998.

95-11-555 **Procès-verbal de la séance régulière du 16 octobre 1995**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 16 octobre 1995, soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

95-11-556 **Liste de comptes C-40-95**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la liste de comptes C-40-95 concernant les chèques 55678 à 55789 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 2 731 576,76 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-11-557 **Liste de comptes C-41-95**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que la liste de comptes C-41-95 concernant les chèques 55790 à 55877 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 264 576,57 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-11-558 **Liste de comptes C-42-95**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la liste de comptes C-42-95 concernant les chèques 54425, 55376, 55878 à 55989 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 349 505,01 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-11-559 **Liste de mutations du 16 au 30 septembre 1995**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la liste de mutations du 16 au 30 septembre 1995, pour un montant total de revenus de 10 067,08 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Le 6 novembre 1995

95-11-560 **Compte rendu - comité des travaux publics du 18 octobre 1995**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité des travaux publics, tenue le 18 octobre 1995, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE

95-11-561 **Procès-verbal - comité de retraite du 24 octobre 1995**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le procès-verbal de la réunion du comité de retraite, tenue le 24 octobre 1995, soit adopté tel que présenté par Mme Louise Gélinas, présidente.

ADOPTÉE

95-11-562 **Compte rendu - comité de concertation scolaire 7 septembre 1995**

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de concertation scolaire, tenue le 7 septembre 1995, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE

95-11-563 **Compte rendu R-10-95 - comité de circulation du 23 octobre 1995**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le compte rendu R-10-95 de la réunion du comité de circulation, tenue le 23 octobre 1995, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président, à l'exception des points 95-37, 95-40 et 95-42 qui demeurent en suspens.

ADOPTÉE

95-11-564

Compte rendu R-03-95 - comité environnemental du 19 octobre 1995

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu R-03-95 de la réunion du comité environnemental, tenue le 19 octobre 1995, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE

95-11-565

Compte rendu - comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie du 27 septembre 1995

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie, tenue le 27 septembre 1995, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE

95-11-566

Emprunt de 1 616 000 $ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest se propose d'emprunter par billets un montant total de 1 616 000 $ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Le 6 novembre 1995

Règlement numéro	Pour un montant de ($)
730	218 000
730-A	1 398 000

CONSIDÉRANT qu'il serait plus avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

CONSIDÉRANT qu'à ces fins il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

que les billets seront signés par le maire et le trésorier;

que les billets seront datés du 21 novembre 1995;

que les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15%, payable semi-annuellement;

que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

#	($)
1.-	36 000
2.-	38 000
3.-	40 000
4.-	44 000
5.-	48 000
5.-	1 410 000 (à renouveler)

que pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt; c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans (à compter du 21 novembre 1995); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits

amortissements pour les règlements numéros 730 et 730-A, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE

95-11-567 **Implantation d'une SOLIDE sur tout le territoire de la MRC de Francheville**

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt des municipalités de la M.R.C. de Francheville que celle-ci entreprenne des initiatives visant à améliorer la situation économique de leur territoire;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités régionales de comté du Québec (U.M.R.C.Q.) a conclu une entente avec le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) afin de mettre à la disponibilité des M.R.C., par le moyen d'une Société locale d'investissement dans le développement de l'emploi (SOLIDE), la part des capitaux disponibles aux conditions établies par SOLIDEQ;

CONSIDÉRANT que la mission et les objectifs de la SOLIDE correspondent aux préoccupations de la Ville de Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal estime opportun de créer une SOLIDE pour soutenir le développement économique sur le territoire de la M.R.C. de Francheville;

CONSIDÉRANT que la M.R.C. de Francheville souhaite contribuer financièrement à la SOLIDE;

CONSIDÉRANT que le Secrétariat aux affaires régionales (S.A.R.) met une contribution de 100 000 $ à la disposition de la M.R.C., laquelle sera investie dans la SOLIDE;

CONSIDÉRANT que trois organismes de financement ont déjà accepté de contribuer 25 000 $ chacun dans la SOLIDE;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest donne son consentement pour créer un fonds conformément aux règlements régissant le projet d'implantation d'une SOLIDE sur tout le territoire de la M.R.C. de Francheville et

qu'il accepte le principe d'une contribution maximale de 50 000 $ de la M.R.C. de Francheville dont 7 304 $ proviennent de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, versés en trois tranches égales au cours des exercices financiers 1996, 1997 et 1998, soit à même le surplus accumulé de la M.R.C. de Francheville, partie 3, soit suivant une quote-part annuelle.

ADOPTÉE

95-11-568

Soumissions, rénovation du local situé au 6061, chemin Sainte-Marguerite (ancienne bibliothèque)

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la rénovation du local situé au 6061, chemin Sainte-Marguerite (ancienne bibliothèque), ont été ouvertes le 17 octobre 1995 en présence de Mme Louise Tellier, secrétaire-greffe, MM. René Laprise, directeur adjoint du service des loisirs, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Rénovation Guy Lord inc.	19 544,42 $
Les constructions Aubry et Boucher inc.	22 346,58 $
Construction Bibeau inc.	19 315,37 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. René Laprise, directeur adjoint du service des loisirs;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Construction Bibeau inc.» au montant

de 19 315,37 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget du projet # 95-09.

ADOPTÉE

95-11-569 **Soumissions, chlorure de sodium**

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture de chlorure de sodium, ont été ouvertes le 31 octobre 1995 en présence de Mme Denise Isabel, secrétaire-commis, M. Roland Lottinville, ing., directeur général ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme		Montant
Mines Seleine, division de la Société canadienne de sel ltée	livré	115 527,58 $
	non livré	119 082,98 $
Sel Akzo Nobel ltée	livré	134 717,60 $
	non livré	112 815,45 $
Sifto Canada inc.	livré	131 731,98 $
	non livré	112 815,45 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission, option "livré F.A.B. Trois-Rivières-Ouest" de la firme «Mines Seleine, division de la Société canadienne de sel ltée» au montant de 115 527,58 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

Le 6 novembre 1995

95-11-570

Soumissions, sable tamisé abrasif

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture de sable tamisé abrasif, ont été ouvertes le 31 octobre 1995 en présence de Mme Denise Isabel, secrétaire-commis, M. Roland Lottinville, ing., directeur général ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Jules Bourassa & fils (1988) inc.	21 964,83 $
Gravier Mont-Carmel inc.	22 221,23 $
Les graviers M.D.M. enr.	18 118,84 $
Thomas Bellemare ltée	23 930,55 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Les graviers M.D.M. enr.» au montant de 18 118,84 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

95-11-571

Soumissions, mise en forme du stationnement et de la patinoire du parc Marion

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la mise en forme du stationnement et de la patinoire du parc Marion, ont été ouvertes le 2 novembre 1995 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Le 6 novembre 1995

Firme	Montant
Noé Veillette inc.	19 480,32 $
André Cyrenne inc.	24 443,35 $
André Bouvet ltée	22 584,16 $
Construction Yvan Boisvert inc.	20 255,51 $
Aménagements Pluri-Services inc.	26 872,00 $
Lionel Deshaies inc.	26 807,91 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Noé Veillette inc.» au montant de 19 480,32 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget du règlement # 707-A.

ADOPTÉE

95-11-572

Plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 26 septembre 1995 et portant sur la subdivision d'une partie des lots 161 et 162 et la création des lots 161-612 à 161-617 et 162-820 à 162-828 inclusivement, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Terrasse Duvernay ltée, soit accepté tel que présenté (dossier 39 508, minute 5581).

ADOPTÉE

95-11-573 **Contrat de cession pour rue**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession pour rue des lots 162-820 et 161-612 (rue de Montlieu), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartenant à Terrasse Duvernay ltée.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement portant sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des bordures de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue de Montlieu et autorisant un emprunt pour couvrir la dépense et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

95-11-574 **Présentation de plans au M.E.F.Q.**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec les plans suivants pour la construction de l'égout pluvial du cours d'eau Bettez :

Numéro	Description	Date
11-67	Plan d'ensemble d'égout côte Richelieu, du chemin Sainte-Marguerite au viaduc de l'autoroute 40	Octobre 1995
11-435	Rivière Bettez, de l'autoroute à la rue Saint-Joseph	Octobre 1995

Numéro	Description	Date
11-436-P	Rivière Bettez, de la rue Saint-Joseph à côte Richelieu	Octobre 1995

ADOPTÉE

95-11-575

Financement, emprunts temporaires

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le trésorier de la Ville soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer les dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par ledit règlement :

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire
# 763 - Neutralisation de l'eau	309 000 $	90 %	278 100 $

ADOPTÉE

95-11-576

Modification des articles 2 et 3 du règlement # 762

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que les articles 2 et 3 du règlement # 762 (rues Garneau, Boulay, Bellevue, Demontigny, Jacob, Mauriac, Le Beau, Jean-Racine, Gélinas, Gill et Guérin) soient modifiés afin d'enlever les mots "jusqu'à concurrence" et "jusqu'à concurrence de".

ADOPTÉE

95-11-577

Renoncement d'emprunt du règlement # 706

CONSIDÉRANT que le coût des travaux autorisés par le règlement # 706 (puits # 8, # 9, # 10 et ligne d'amenée) a été

révisé à la baisse de 447 920 $ par l'ingénieur et le trésorier de la Ville;

CONSIDÉRANT que la subvention du ministère des Transports est supérieure de 39 890 $ aux prévisions;

CONSIDÉRANT qu'il reste un solde à emprunter de 487 810 $

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest renonce au solde d'emprunt du règlement # 706 (puits # 8, # 9, # 10 et ligne d'amenée), au montant de 487 810 $.

ADOPTÉE

95-11-578

Renoncement d'emprunt des règlements # 736, 738, 739, 744, 747, 752 et 753

CONSIDÉRANT que le coût des travaux autorisés par certains règlements a été révisé par l'ingénieur et le trésorier de la Ville;

CONSIDÉRANT que le budget de la Ville prévoit des contributions aux règlements en cours;

CONSIDÉRANT que l'économie réalisée en comptant les travaux ainsi que la contribution supplémentaire des fonds généraux, éviteront le financement par émission d'obligations payable par l'ensemble de la ville;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest renonce aux emprunts suivants :

Règlements	Rues	Dépenses autorisées ($)	Dépenses révisées ($)	Emprunts renoncés ($)
736	Sabourin et aqueduc boul. Royal et côte Richelieu	107 336	94 854	12 482
738	Audet	65 400	58 262	3 389
739	Massicotte & Robitaille	455 212	365 597	89 615
744	Ledoux, Sabourin et Saint-Aubin	740 500	661 797	78 703
747	Sanitaire et aqueduc partie boul. Saint-Jean	37 950	25 441	12 509
752	Blain	129 500	93 218	30 077
753	de Montlieu	116 500	89 230	29 344

ADOPTÉE

95-11-579

Fermeture du règlement # 735

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 735 (rues Brosseau, Robitaille et aqueduc Jean-XXIII) sont terminés et ont coûté 316 569,90 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 249 266,11 $ et qu'il reste à emprunter 177 894,14 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

de contribuer à même les recettes 1995 d'un montant de 67 303,79 $, de renoncer au solde à emprunter de 177 894,14 $ et de fermer le règlement # 735 (Brosseau, Robitaille, et aqueduc Jean-XXIII).

ADOPTÉE

Le 6 novembre 1995

95-11-580

Fermeture du projet # 93-06

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 93-06 (programme conversion éclairage) sont terminés et ont coûté 131 637,27 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 208 747,42 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

de retourner au fonds de roulement la contribution excédentaire de 77 110,15 $ et de fermer le projet # 93-06 (programme conversion éclairage).

ADOPTÉE

95-11-581

Fermeture du projet # 93-08

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 93-08 (informatisation archivage) sont terminés et ont coûté 41 912,32 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 42 000,00 $;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

de retourner au surplus libre la contribution excédentaire de 87,68 $ et de fermer le projet # 93-08 (informatisation archivage).

ADOPTÉE

95-11-582

Fermeture du projet # 94-02

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 94-02 (réseau micro-ordinateurs) sont terminés et ont coûté 131 963,53 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 134 000,00 $;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

de retourner au surplus libre la contribution excédentaire de 2 036,47 $ et de fermer le projet # 94-02 (réseau micro-ordinateurs).

ADOPTÉE

95-11-583

Fermeture du projet # 94-14

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 94-14 (C.L.A.P. : ameublement et équipement) sont terminés et ont coûté 11 789,24 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 14 450,00 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

de retourner au surplus libre la contribution excédentaire de 2 660,76 $ et de fermer le projet # 94-14 (C.L.A.P. : ameublement et équipement).

ADOPTÉE

95-11-584

Fermeture du projet # 93-05

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 93-05 (diverses immobilisations 1993) sont terminés et ont coûté 82 899,09 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 89 000,00 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

de retourner au surplus libre la contribution excédentaire de 6 100,91 $ et de fermer le projet # 93-05 (diverses immobilisations 1993).

ADOPTÉE

95-11-585 **Permanence de madame France René**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que madame France René soit nommée en permanence à titre de bibliothécaire à compter du 1er novembre 1995, date à laquelle elle a complété sa période de probation.

ADOPTÉE

95-11-586 **Semaine de la Prévention de la criminalité**

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que la semaine du 5 au 11 novembre 1995 soit proclamée "Semaine de la Prévention de la criminalité", sous le thème «La prévention - l'avenir de mon quartier».

ADOPTÉE

95-11-587 **Acte de renonciation - entente avec le ministère des Transports**

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest a acheté de Sa Majesté aux droits de la province de Québec, différentes parties de terrains longeant l'autoroute 755 à Trois-Rivières-Ouest, par contrat notarié reçu devant Me Gilles-Guy Garceau, notaire, le 23 décembre 1975, et dont l'acte de vente a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières sous le numéro 300237.

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest a alors versé la somme de TROIS MILLE DEUX CENTS DOLLARS (3 200,00 $) à Sa Majesté aux droits de la province de Québec.

CONSIDÉRANT que cette vente serait nulle de nullité absolue étant donné que l'acquisition de ces terrains par la ville de Trois-Rivières-Ouest s'est faite à même ses fonds généraux et non en vertu de la Loi sur les Fonds industriels;

CONSIDÉRANT que les parties ont convenu d'une nouvelle vente à être faite pour les mêmes immeubles, par acte notarié à être reçu par Me Yves Boivin, notaire;

CONSIDÉRANT que la ville de Trois-Rivières-Ouest entend renoncer à réclamer la somme de 3 200,00 $ qu'elle a versée à Sa Majesté aux droits de la province de Québec;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

qu'intervienne en faveur de Sa Majesté du Chef du Québec un acte de renonciation, le tout tel qu'il appert du projet d'acte dont les membres du conseil ont pris connaissance et acceptent dans ses formes et teneur et

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient expressément autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest un acte de renonciation et tout autre document jugé utile ou nécessaire pour donner plein et entier effet à ce que prescrit la présente résolution.

ADOPTÉE

95-11-588

Compte rendu - comité Ville en santé du 26 octobre 1995

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité Ville en santé, tenue le 26 octobre 1995, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE

Le 6 novembre 1995

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement adoptant et approuvant le budget 1996 de la CITF au montant de 6 472 016 $ pour le transport régulier et de 722 688 $ pour le transport adapté et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

95-11-589

Vente du lot # P.-16-123

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec M. Marcel Carignan, un contrat de vente du lot P.-16-123 (avec les servitudes existantes) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, au montant de 2 000 $ plus taxes et les frais notariés.

ADOPTÉE

95-11-590

Mise en demeure - insalubrité d'un logement

CONSIDÉRANT que les officiers de la Ville ont reçu une plainte concernant l'état d'insalubrité du logement sis au 8082, rue Notre-Dame à Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDÉRANT que les officiers de la Ville ont fait enquête et qu'ils se sont aperçus que ledit logement était insalubre et que la présence de tous les objets y entreposés constituait un risque pour la sécurité des occupants, vu les risques d'incendie et l'état général du logement qui empêcherait des pompiers de porter secours aux occupants;

CONSIDÉRANT que le capitaine aux incendies a émis un rapport de visite en date du 18 octobre 1995 attestant que l'état du logement sis au 8082, rue Notre-Dame à Trois-Rivières-Ouest, constitue un risque pour la santé et la sécurité des occupants;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest reconnaît que le logement sis au 8082, rue Notre-Dame à Trois-Rivières-Ouest est dans un état sérieux d'insalubrité vu l'accumulation pêle-mêle de tous les objets, vêtements et autres choses y amoncelées et qu'il constitue une menace pour la santé ou la sécurité des occupants vu les risques élevés d'incendie et l'impossibilité qu'auraient les pompiers pour porter secours;

Il est ordonné aux occupants Gilberte Dubé, Serge Dubé et Marie-Paule Dubé de voir à prendre les mesures nécessaires pour faire disparaître dans les vingt-quatre (24) heures de la signification d'une mise en demeure pour assainir les lieux, tous les objets entreposés hors d'une garde-robe, d'une armoire ou autre lieu généralement réservé à l'entreposage et pour rendre ce logement salubre par l'élimination de tous les objets qui ne sont pas des meubles garnissant une résidence et servant à l'usage des habitants, de la nourriture, des combustibles, le linge et les vêtements nécessaires à la vie des occupants ainsi que les instruments de travail nécessaires à une activité professionnelle.

À défaut par les occupants d'agir, autorise ses procureurs Beaumier, Richard à entreprendre tous les recours jugés utiles ou nécessaires et ce, sans autre avis ni délai.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Yves Lévesque, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement permettant l'implantation d'un commerce d'amusement dans la zone 378 I/C et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

95-11-591

Embauche de M. René Caron à titre de technicien en informatique

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que M. René Caron soit engagé à titre de technicien en informatique, à compter du 13 novembre 1995, au salaire de 567,55 $/semaine (échelon 4), selon la convention collective en vigueur et ce, conditionnellement à la recommandation du médecin qui aura procédé à l'examen requis par la Ville.

Le 6 novembre 1995

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Groupe scout Duvernay Trois-Rivières-Ouest : Demande d'aide financière.

Ministère de la sécurité publique : Dossier de M. Rolland Fréchette pour son acte de bravoure.

Mme Michelle Guimond et M. Jean-Guy Germain : Fête de l'Halloween.

Pétition de M. Normand Brouillette : Clôture - parc Terrasse du Fleuve.

M. Pierre Leblond, curé de la Paroisse Sainte-Catherine-de-Sienne : Remerciements pour la subvention.

M. Yves Chabot, président Interactif : Nouvelle formule de paiement pour les amendes reliées aux constats d'infraction.

Association Québec France Mauricie : Demande d'adhésion à titre de membre bienfaiteur.

Régie régionale de la santé et des services sociaux : Plans de transformation pour les 7 territoires.

Famille de Mme Berthe Boulet : Remerciements pour sympathies.

Opération Nez rouge : Organisation de ce service du 7 au 31 décembre 1995.

M. André Richard : Demande d'aide financière pour la participation de sa fille Isabelle au programme "UP WITH PEOPLE".

Mme Sylvie Godon Laprise : Fête de l'Halloween.

Mmes Nicole Biron, Chantale Corneau et Jasmine Marcotte : Pétition et sondage sur la fête de l'Halloween.

Mme Johanne Lafond : Fête de l'Halloween.

Mme Viviane Saint-Pierre : Fête de l'Halloween.

Le 6 novembre 1995

Mme Céline Guilbert : Fête de l'Halloween.

Ville de Nicolet : Service d'urgence 911.

Centraide Mauricie : Demande d'aide financière.

M. André M. Bergeron et Mme Mona Abbondanza : Fête de l'Halloween.

Association des Clubs de Patinage Artistique de la Mauricie : Demande d'aide financière.

Fleur de Mai : Demande d'aide financière.

Ministère des Transports : Désignation de l'autoroute 40 par autoroute Félix-Leclerc.

Ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement # 486-A.

O.M.H.T.R.O. : Remerciements pour la fourniture de bancs.

Les Éditions Yvon Blais inc. : Activité de formation.

Ministère des Affaires municipales : Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière.

Famille de Mme Jeannette Tremblay-Fréchette : Remerciements pour sympathies.

Me Guy LeBlanc, maire de Trois-Rivières : Remerciements suite à l'appui pour le centre d'emploi.

Ministère de la sécurité publique : Semaine de la prévention de la criminalité 1995.

Fondation nationale communautaire de l'arbre : Concours Ma rue, mon arbre.

M. Léon Laroche : Remplissage de terrain.

Mme Sylvie Lapierre & M. Danny Head : Fête de l'Halloween.

Sûreté municipale de Thetford Mines : Fête de l'Halloween.

Club Mère-Enfant de Trois-Rivières-Ouest : Fête de l'Halloween.

Mme Marie L. Bérubé : Fête de l'Halloween.

Le 6 novembre 1995

Mme Johanne Lafond : Fête de l'Halloween.

Mme Carole Gagné : Fête de l'Halloween.

Sur ce, la séance est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 20 novembre 1995

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 20 novembre 1995, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

95-11-592 **Procès-verbal de la séance régulière du 6 novembre 1995**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 6 novembre 1995, soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

95-11-593 **Liste de comptes C-43-95**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la liste de comptes C-43-95 concernant les chèques 55990 à 56086 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 253 392,61 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-11-594 **Liste de comptes C-44-95**

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la liste de comptes C-44-95 concernant les chèques 56087 à 56180 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 311 081,52 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-11-595 **Liste de mutations du 1er au 15 octobre 1995**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de mutations du 1er au 15 octobre 1995, pour un montant total de revenus de 10 700,58 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-11-596 **Règlement # 764**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le règlement # 764 intitulé "Règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des bordures de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue de Montlieu et autorisant une dépense n'excédant pas 96 216 $ et un emprunt de 80 122 $", soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

95-11-597 **Règlement # 858**

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le règlement # 858 intitulé "Règlement adoptant et approuvant le budget 1996 de la CITF au montant de 6 472 016 $ pour le transport régulier et de 722 688 $ pour le transport adapté", soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Le 20 novembre 1995

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Yves Lévesque, conseiller réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement permettant l'implantation d'un commerce d'amusement dans la zone 378 I/C et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

95-11-598

Nomination des représentants des comités

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que les représentants des comités, dont le président ou la présidente est identifié(e) par le chiffre 1, soient nommés pour une période d'un an à compter du 21 novembre 1995 :

M.R.C. de Francheville	Mme Louise Gélinas
C.I.T.F.	M. Fernand Bouchard
Comité de concertation scolaire (Ville de T.R.O. & Commission scolaire de Chavigny)	1. M. Yves Lévesque 2. M. Roland Lottinville 3. M. Michel Lemieux
Comité d'assainissement des eaux	M. Claude Lacroix M. Roland Lottinville
Comité des loisirs (Conseil des loisirs de la Mauricie, Société Saint-Jean-Baptiste, Association générale des bénévoles, Loisirs locaux)	1. M. Fernand Bouchard
Comité de circulation	1. M. Yves Lévesque
Comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie	1. M. Yves Lévesque
Comité culturel (Bibliothèque, Conseil régional de la culture, Activités de mise en valeur des talents locaux)	1. Mme Nicole Laroche

Le 20 novembre 1995

C.L.A.P. (Comité de liaison - adolescents-parents)	1. M. André Carle
Comité de la famille (Comité de la famille de l'Ouest)	1. Mme Nicole Laroche
Activités communautaires (Association touristique du Coeur du Québec)	1. Mme Louise Gélinas
Comité environnemental (Déchets domestiques dangereux, herbe à poux, compostage, eau)	1. M. Claude Lacroix
Comité de retraite	1. Mme Louise Gélinas 2. M. Roland Lottinville 3. M. Claude Touzin
Comité de relations de travail (Employés cadres)	1. M. Jacques Carle
Comité de relations de travail (Employés municipaux)	1. M. Jean-Noël Groleau
Comité «Villes, villages et campagnes fleuris»	1. M. Claude Lacroix
O.M.H.T.R.O	M. Fernand Bouchard M. Jacques Carle Mme Nicole Laroche
Comité du bruit - Autoroute 55	1. M. Yves Lévesque 2. Mme Louise Gélinas 3. M. Fernand Bouchard
Comité de la sécurité publique et des incendies	1. M. André Carle
Comité de la nouvelle glace	1. M. André Carle
Comité des travaux publics	1. M. Jean-Noël Groleau
Comité «Ville en santé»	1. M. Jean-Noël Groleau
Société protectrice des animaux de la Mauricie	1. M. Jean-Noël Groleau
C.É.D.I.C.	M. Jean-Charles Charest

ADOPTÉE

Le 20 novembre 1995

95-11-599

Nomination d'une représentante - O.M.H.T.R.O.

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que madame Estelle Montour soit nommée représentante de la Ville au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest pour une période de deux (2) ans à compter du 15 novembre 1995.

ADOPTÉE

95-11-600

Prévisions budgétaires 1996 - O.M.H.T.R.O.

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que les prévisions budgétaires 1996 pour les six (6) ensembles immobiliers de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest, soit le 01914, le 01361, le 02915, le 03047, le 03206 et le 03302, accusant un déficit de 742 144,00 $ à répartir respectivement dans les proportions de 74 214,00 $ à la Ville de Trois-Rivières-Ouest et 667 930,00 $ à la Société d'habitation du Québec, soient acceptées telles que présentées.

ADOPTÉE

95-11-601

Contrat de cession de lots

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession pour zone tampon des lots 153-10 et 154-10 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Terrasses Boisées inc. et Terrasse Duvernay ltée.

ADOPTÉE

Le 20 novembre 1995

95-11-602

Mandat à la firme "Services Énergétiques ÉcoSystem inc.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le Conseil mandate la firme "Services Énergétiques ÉcoSystem inc." pour procéder à la conversion énergétique du centre sportif (aréna) de Trois-Rivières-Ouest selon les mesures d'économie d'énergie décrites dans le rapport de faisabilité présenté par la firme précitée le 14 février 1995 dans le cadre d'un projet "clef en main", au montant total maximal de 67 935 $ (plus taxes) et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat à cet effet. Le Conseil approprie cette somme au budget du projet # 95-10.

ADOPTÉE

95-11-603

Projet # 95-10

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le conseil vote des crédits de 75 000 $ au projet # 95-10 (centre sportif) pour permettre la dépense suivante : conversion énergétique du centre sportif (aréna) et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration.

ADOPTÉE

95-11-604

Conversion au gaz naturel du centre sportif

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer avec Gaz Métropolitain le contrat de vente de gaz naturel et programme de rabais à la consommation pour le centre sportif, dont une subvention de l'ordre de 17 000 $ est applicable par Gaz Métropolitain. Le Conseil approprie la différence de cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

95-11-605 **Modification du titre de secrétaire administrative**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le titre de secrétaire administrative soit modifié et remplacé par adjointe en ressources humaines et ce, à compter du 20 novembre 1995.

ADOPTÉE

95-11-606 **Location d'un terrain pour dépôt de neige**

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest loue, du ministère des Transports du Québec, un immeuble pour fin de dépôt de neige, soit les lots P.-9, P.-10, P.-11, P.-12 et P.-15 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, au coût de 475 $/mois (plus TPS et TVQ), le tout selon les conditions énumérées dans la lettre du 17 novembre 1995 de M. Benoit Bouchard, ing., dudit ministère. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Ville de Trois-Rivières : Appui auprès des gouvernements pour faire adopter et mettre en vigueur des lois susceptibles de contrôler plus efficacement et de réprimer plus sévèrement les personnes ou groupes d'individus impliqués dans des activités criminelles.

S.P.A.M. : Tarification pour la future convention régissant l'application du règlement.

Le 20 novembre 1995

Ministère des Affaires municipales : Informe que les projets présentés dans le cadre du programme "Travaux d'infrastructures Canada-Québec" ne peuvent faire l'objet d'une aide financière puisque l'enveloppe a été épuisée.

Ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement # 762.

O.M.H.T.R.O. : Demande relative à la fin des mandats des représentants municipaux.

Poly Canevas inc. : Offre d'achat pour le bâtiment du 270, rue Lacerte (Multi-Cam inc.).

Sur ce, la séance est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 4 décembre 1995

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 4 décembre 1995, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations madame la conseillère Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Madame la conseillère Nicole Laroche motive son absence pour raisons personnelles.

95-12-607 **Procès-verbal de la séance régulière du 20 novembre 1995**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 20 novembre 1995, soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

95-12-608 **Liste de comptes C-45-95**

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la liste de comptes C-45-95 concernant les chèques 56181 à 56271 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 216 175,66 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-12-609 **Liste de comptes C-46-95**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la liste de comptes C-46-95 concernant les chèques 56272 à 56376 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 390 917,17 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-12-610 **Liste de mutations du 16 au 31 octobre 1995**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la liste de mutations du 16 au 31 octobre 1995, pour un montant total de revenus de 8 622,00 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-12-611 **Compte rendu - comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie du 25 octobre 1995**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie, tenue le 25 octobre 1995, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE

95-12-612 **Compte rendu # 10 - comité de la sécurité publique et des incendies du 7 novembre 1995**

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu # 10 de la réunion du comité de la sécurité publique et des incendies, tenue le 7 novembre 1995, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE

95-12-613 **Compte rendu - comité de la nouvelle glace du 18 avril 1995**

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de la nouvelle glace, tenue le 18 avril 1995, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE

95-12-614 **Compte rendu - comité de la nouvelle glace du 28 septembre 1995**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de la nouvelle glace, tenue le 28 septembre 1995, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE

95-12-615 **Compte rendu - comité des loisirs du 7 novembre 1995**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité des loisirs, tenue le 7 novembre 1995, soit adopté tel que présenté par M. Fernand Bouchard, président.

ADOPTÉE

95-12-616 **Compte rendu # 11 - comité des travaux publics du 9 novembre 1995**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu # 11 de la réunion du comité des travaux publics, tenue le 9 novembre 1995, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE

95-12-617 **Compte rendu R-11-95 - comité de circulation du 29 novembre 1995**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le compte rendu R-11-95 de la réunion du comité de circulation, tenue le 29 novembre 1995, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE

95-12-618 **Compte rendu - comité de relations de travail (employés cadres) du 28 septembre 1995**

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de relations de travail (employés cadres), tenue le 28 septembre 1995, soit adopté tel que présenté par M. Jacques Carle, président.

ADOPTÉE

95-12-619 **Compte rendu - comité de relations de travail (employés cadres) du 19 octobre 1995**

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de relations de travail (employés cadres), tenue le 19 octobre 1995, soit adopté tel que présenté par M. Jacques Carle, président.

ADOPTÉE

95-12-620 **Financement, emprunts temporaires**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le trésorier de la Ville soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer les dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par ledit règlement :

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire
# 762 - Réfection secteur Demontigny	1 280 000 $	90 %	1 152 000 $

ADOPTÉE

95-12-621 **Protocole d'entente 1996 - SPAM**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un protocole d'entente, pour l'année 1996, avec la Société protectrice des animaux de la Mauricie.

ADOPTÉE

95-12-622 **Séance régulière du mois de janvier 1996**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

de fixer au 22 janvier 1996 la seule séance régulière du mois de janvier 1996.

ADOPTÉE

Le 4 décembre 1995

Avis de motion

M. Yves Lévesque, conseiller réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement permettant l'implantation d'un commerce d'amusement dans la zone 378 I/C et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Jacques Carle, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement concernant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 1996, l'imposition des taxes foncières générales, spéciales, d'assainissement de l'eau, de lumières de rues et de location de contenants, la compensation pour roulottes et la compensation pour la cueillette, le transport et la récupération des ordures recyclables et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement adoptant les prévisions budgétaires pour l'année 1996 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

Mme Louise Gélinas, conseillère donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement concernant les développements domiciliaires 1996, la taxation et la participation monétaire des promoteurs et la politique générale effective jusqu'au 31 décembre 1996 et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement concernant le remboursement des frais encourus par les élus municipaux et décrétant la création d'un fonds pour payer certaines dépenses des membres du conseil pour l'année 1996 et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Claude Lacroix, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 57-S-15 et modifiant les articles 14, 15 et 31 du règlement 57-S-1 sur les tarifs du

service d'aqueduc et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement adoptant le règlement # 56 (1995) de la CITF, lequel décrète et autorise l'achat de huit (8) autobus urbains neufs ainsi que les équipements desdits autobus et décrétant un emprunt bancaire au montant de 2 640 000 $ à ces effets et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

95-12-623

Nomination annuelle d'un directeur général adjoint

CONSIDÉRANT l'importance du rôle du directeur général de la Ville et celle d'assurer les fonctions qu'il exerce;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

que le conseil municipal désigne, pour l'année 1996, M. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques; pour l'année 1997, M. Michel Lemieux, directeur du service des loisirs; pour l'année 1998, M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et pour l'année 1999, M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, pour exercer les fonctions de directeur général adjoint.

Les fonctions de directeur général adjoint ne seront exercées qu'en cas d'absence, d'incapacité ou de refus d'agir du directeur général ou advenant une vacance à ce poste.

Le traitement auquel aura droit le directeur général adjoint sera de 4% supérieur à son traitement actuel, laquelle majoration de 4% ne vaudra que pour la durée temporaire de sa nomination et ne sera d'aucune façon réputée faire partie de son traitement de base.

La désignation au poste de directeur général adjoint cessera automatiquement à l'arrivée du terme ou à toute date antérieure si tel était le désir du conseil municipal par révocation de la présente résolution.

ADOPTÉE

95-12-624

Subvention - comité des élus et des directeurs de police de la Mauricie

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le conseil autorise l'octroi d'une subvention de 300 $ au comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie, afin de défrayer le coût d'opération des diverses activités dudit comité pour l'année 1996. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

95-12-625

Adoption de la soumission, équipement informatique

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture d'équipement informatique, ont été ouvertes le 18 novembre 1995 en présence de M. René Caron, technicien en informatique et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville :

Firme	Montant
Centre informatique Micromédica inc.	11 828,53 $
Infoteck centre de l'ordinateur	13 480,88 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. René Caron, technicien en informatique;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Centre informatique Micromédica inc.» au montant de 11 828,53 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie cette somme au budget du projet # 95-02.

Le 4 décembre 1995

ADOPTÉE

95-12-626

Projet de modifications au plan et aux règlements d'urbanisme

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le projet de modifications au plan et aux règlements d'urbanisme suivants soit adopté :

Les modifications au **plan d'urbanisme** sont les suivantes:

District du Carrefour

- L'aire d'affectation commerciale, située du côté ouest de la rue Marion au nord du bâtiment commercial de la FTQ sur une longueur d'environ 300 mètres, deviendra à la fois une aire d'affectation commerciale et résidentielle multifamiliale de haute densité.

District Richelieu

- L'aire d'affectation résidentielle, située en bordure sud du chemin Ste-Marguerite Est sera diminuée pour faire place à une aire d'affectation commerciale comprenant les lots P.-12 et 12-1, sur une profondeur de 19,8 mètres.

District Mauricien

- L'aire d'affectation résidentielle située en bordure nord du boul. Jean-XXIII couvrant les lots P-90, 90-1, 2605, 2606, 2572 et 2589 sur une longueur d'environ 245 mètres et une profondeur d'environ 110 mètres, deviendra une aire d'affectation à la fois commerciale et résidentielle de basse densité.

- L'aire d'affectation résidentielle située en bordure de la rue Maheu sera diminuée pour créer une aire d'affectation de service éducationnel pour permettre l'implantation d'une garderie à l'angle des rues Maheu et Amyot.

Le 4 décembre 1995

District Marion

- L'aire d'affectation résidentielle multifamiliale de moyenne densité située en bordure est de la rue Marion, pour la partie située entre le Club Price et la voie ferrée, deviendra une aire d'affectation résidentielle multifamiliale de haute densité.

District Cherbourg

- L'aire d'affectation résidentielle multifamiliale de moyenne densité sera diminuée dans les limites nord-ouest de la municipalité pour faire place à une aire d'affectation pour parcs et espaces verts de façon à permettre l'implantation d'une zone tampon entre Trois-Rivières-Ouest et Trois-Rivières.

Les modifications aux **règlements d'urbanisme** sont les suivantes:

- Dans toutes les zones industrielles autres que les zones 336 C/I et 350 C/I/A, la largeur maximale des entrées charretières pourra être majorée pour tous les commerces qui auront démontré leur besoin spécifique à la ville.

- Dans toutes les zones résidentielles unifamiliales de la ville, les entrées charretières pourront se situer à la ligne latérale zéro (0). Sauf en présence d'une borne-fontaine ou d'un lampadaire, la marge de recul à conserver sera de soixante-quinze centièmes de mètre (0,75 m). Les haies et tout autre aménagement paysager devront maintenant se situer à un minimum de un mètre (1 m) des bornes-fontaines au lieu du deux mètres (2 m) prescrit.

- Dans toutes les zones commerciales autorisant les stations-services en bordure des rues Voyer, Notre-Dame et côte Richelieu, les boulevards Jean-XXIII, Saint-Jean, Royal, des Récollets et des Chenaux, la superficie minimum au sol du commerce sera de 900 m^2 sur un terrain d'une superficie minimum de 3 250 m^2. Toutefois, pour le même genre de commerce situé en bordure d'autres rues que celles mentionnées ci-haut, la superficie minimum au sol du commerce sera de 300 m^2 sur un terrain d'une superficie minimum de 2 000 m^2.

- Dans toutes les zones résidentielles trifamiliales et multifamiliales, la largeur des bâtiments annexés sera

majorée de six mètres (6 m) à sept mètres et quatre dixièmes (7,4 m).

- Dans toutes les zones résidentielles multifamiliales de la ville, il sera autorisé d'avoir deux (2) bâtiments accessoires.

- Pour toutes les zones du territoire de la ville, la définition du mot construction sera modifiée de façon à concorder avec la définition donnée au schéma d'aménagement de la MRC.

- Dans toutes les zones commerciales ne permettant pas à la fois le résidentiel ou l'industriel, les marges de recul latérales et arrière seront diminuées pour passer de deux mètres (2 m) à un mètre et cinq dixièmes (1,5 m).

District du Carrefour

- La zone commerciale 120 C, située en bordure ouest de la rue Marion, sera annulée et remplacée par la zone 120 C/Rf pour permettre à la fois de la construction résidentielle multifamiliale de haute densité et l'usage commercial.

- À l'intérieur de la zone 177 C, la marge de recul avant en bordure de la rue Notre-Dame sera diminuée pour passer de neuf mètres (9 m) à sept mètres et six dixièmes (7,6 m).

- La zone commerciale 137 C, pour la partie située en bordure du boul. Royal et de la rue de Sienne, sera diminuée pour créer la zone 400 C qui englobera les lots 15-113, 15-114, 15-50, 15-51, 15-52, 15-53, P.-15-54, P.-15-16, 15-48, 15-47, 15-46, 15-45, P.-15-44, 15-17 et 15-18 permettant l'usage de jeux électroniques.

District Mauricien

- La zone résidentielle 234 Ra/A située en bordure du boul. Jean-XXIII sera diminuée pour créer la zone 398 Ra/C/A englobant les lots P-90, 90-1, 2605, 2606, 2572 et 2589 qui permettra à la fois l'usage résidentiel ainsi que l'usage commercial autorisant la vente de produits d'alimentation ainsi que la vente d'antiquité et brocante. Cette zone aura une longueur approximative de 345 mètres et une profondeur d'environ 110 mètres.

- À l'intérieur de la zone commerciale et industrielle 378 I/C située en bordure de la rue Senécal, sera autorisé l'usage de loisirs et divertissements.

- À l'intérieur de la zone de services 310 Sb située en bordure de la rue Notre-Dame, la marge de recul latérale sera diminuée sur un des deux côtés pour passer de sept mètres (7 m) à trois mètres et cinq dixièmes (3,5 m).

- À l'intérieur de la zone résidentielle 108 Ra, sera créée la zone de service éducationnel 354 Sb englobant les lots 140-51 et 140-52 à l'angle des rues Maheu et Amyot.

District Richelieu

- La zone résidentielle 356 Rab située en bordure du chemin Ste-Marguerite sera diminuée par l'agrandissement de la zone commerciale 84 C de façon à couvrir les lots P.-12 et 12-1 sur une profondeur de 19,8 mètres.

- La zone industrielle commerciale 94 I/C sera diminuée pour créer la zone 399 I/C qui se situera du côté ouest de la rue de l'Industrie au nord de la rue Saint-Joseph et qui contiendra les lots 12-4, 12-5, 12-6, 12-7-1, 12-8-1-2, 12-8-1-1, 12-8-2 et 12-9 de façon à diminuer la marge de recul avant qui passera de onze mètres (11 m) à huit mètres et trois dixièmes (8,3 m).

District Rosemont

- À l'intérieur de la zone commerciale 96 C située en bordure du boul. des Chenaux, sera autorisé l'usage de vente de véhicules usagés.

District Marion

- La zone résidentielle multifamiliale 397 Rd située en bordure est de la rue Marion, pour la partie située entre le Club Price et la voie ferrée, sera annulée et remplacée par la zone 397 Rde de façon à permettre des résidences de 9 logements et plus.

District Cherbourg

- Les zones résidentielles 7 Rd[1] et 181 Rd seront diminuées dans la partie nord-ouest pour permettre la création de la zone tampon 340 Pe d'une largeur de quinze mètres (15 m) sur une longueur d'environ trois cent soixante mètres (360 m) à partir de la zone pour parcs 1 Pe[4].

ADOPTÉE

Le 4 décembre 1995

95-12-627

Renoncement à une partie d'emprunt du règlement # 743

CONSIDÉRANT qu'une entente a été signée entre le ministère des Affaires municipales et la Ville de Trois-Rivières-Ouest concernant une aide financière de 160 000 $ aux fins de réaliser les travaux "Réaménagement du boulevard Jean-XXIII (phase 2)" dans le cadre du volet 1 du programme «Travaux d'infrastructure Canada-Québec»;

CONSIDÉRANT que la moitié de ce montant est payable comptant par le Gouvernement du Canada;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la ville renonce à une partie du pouvoir d'emprunt d'un montant égal à la subvention fédérale promise de 80 000 $ dans le cadre du règlement # 743 (boulevard Jean-XXIII).

ADOPTÉE

95-12-628

Location d'un site pour fin de dépôt de neige

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest loue, à la firme N. Veillette inc., un immeuble pour fin de dépôt de neige, soit les lots P.-9, P.-10, P.-11, P.-12 et P.-15 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, au coût de 475 $/mois (plus TPS et TVQ), le tout selon les conditions énumérées dans leur offre de service du 24 novembre 1995.

ADOPTÉE

95-12-629

Renoncement à une partie de l'emprunt des règlements # 730, 741, 748 et 754

CONSIDÉRANT que les dépenses prévues par certains règlements ont été révisées par le trésorier et l'ingénieur de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville a prévu à son budget 1995 une contribution aux fonds des dépenses en immobilisations afin de réduire ses emprunts;

CONSIDÉRANT l'économie réalisable en payant comptant certains travaux plutôt que de les financer par emprunt à long terme;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

de renoncer à une partie de l'emprunt prévu pour l'ensemble des contribuables et de contribuer à même le budget 1995 d'un montant total de 278 500 $ aux règlements suivants :

Règl.	Rues/Sujets	Dépenses autorisées ($)	Dépenses révisées ($)	Emprunts renoncés ($)	Contribution budget 95 ($)
730	Bibliothèque	1 747 500	1 976 000	362	228 500
741	Marion, Audet	47 350	44 558	12 000	12 000
748	Boul. Jean-XXIII (sanitaire)	26 950	29 450	0	3 000
754	Guay, du Fleuve	96 200	101 200	35 000	35 000
	TOTAL	1 918 000	2 151 208	47 362	278 500

ADOPTÉE

95-12-630 **Annulation de la vente du lot # 36-183-9 (rue Pilon)**

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la résolution # 95-10-532 relativement à la vente du lot # 36-183-9 (rue Pilon) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières à M. Roger Lamy, soit abrogée à toutes fins que de droit; la vente dudit lot étant ainsi annulée.

ADOPTÉE

Le 4 décembre 1995

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement portant sur le traitement du fer au puits # 9, le transfert de la pompe du puits # 9 au puits # 6, le remplacement du démarreur électrique du puits # 6 et la modification de la station de pompage du réservoir et autorisant un emprunt pour couvrir la dépense et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

95-12-631

Mandat à l'UMQ pour l'achat de formulaires pour les cours municipales

CONSIDÉRANT la proposition de l'Union des municipalités du Québec de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant l'achat de formulaires pour les cours municipales;

CONSIDÉRANT l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer les formulaires et les quantités amplement décrites au bon de commande préparé en date du 4 décembre 1995;

IL EST

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant les formulaires pour les cours municipales, nécessaires pour les activités de la Ville et ce, afin de se procurer lesdits formulaires et quantités amplement décrites au bon de commande préparé par monsieur Roger Champagne, en date du 4 décembre 1995;

que la Ville s'engage, si l'Union des municipalités du Québec adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

que la Ville consente, en considération des services rendus par l'Union des municipalités du Québec, à verser à l'Union des frais

administratifs, à concurrence de leur part du contrat adjugé, représentant 3% du montant du contrat;

que copie de la présente résolution et du bordereau de commande soient transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

95-12-632

Présentation de plans et devis au MEFQ

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la firme Pluritec soit autorisée à présenter au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec les plans et devis du projet sur le système d'enlèvement du fer et du manganèse dans l'eau potable.

ADOPTÉE

95-12-633

Félicitations à Cathy Bélanger et à l'équipe de baseball Les Aigles Bantam de Trois-Rivières-Ouest

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que les membres du conseil municipal offrent leurs plus sincères félicitations à Cathy Bélanger pour sa mise en nomination, dans la catégorie «Athlète féminine par excellence "Fondation populaire Mauricie"», lors de la 14e édition du gala Sport hommage Desjardins 04 ainsi que pour avoir terminé première au classement cumulatif de la compétition internationale de Piruetten qui se déroulait à Oslo en Norvège;

que les membres du conseil municipal offrent leurs plus sincères félicitations à Marc-André Dargis, Shany Carle, Guy-Mathieu Sabourin, Érik Turcotte, Luc Carrier, Mathieu Massicotte, Maxime Thibodeau, Stéphane Diamond, David Bellemare, Patrick Hardy et Dominic Mottet ainsi que les entraîneurs Jacques Carle, Louis-Maurice Sabourin et François Bellemare de l'équipe de baseball Les Aigles Bantam de Trois-Rivières-Ouest pour leur mise en nomination, dans la catégorie «Équipe mineure

par excellence "Le Nouvelliste"» lors de la 14e édition du gala Sport hommage Desjardins 04.

ADOPTÉE

95-12-634 **Félicitations à madame Denise Fréchette, commissaire**

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que les membres du conseil municipal offrent leurs plus sincères félicitations à madame Denise Fréchette qui a été élue commissaire dans la circonscription # 14 de la Commission scolaire de Chavigny, lors de l'élection scolaire partielle du 3 décembre dernier.

ADOPTÉE

95-12-635 **Félicitations à monsieur André Ferland et à son équipe**

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que les membres du conseil municipal offrent leurs plus sincères félicitations à monsieur André Ferland pour sa mise en nomination, dans la catégorie «Entraîneur de l'année», ainsi qu'à toute son équipe, pour la mise en nomination, dans la catégorie «Équipe du Québec junior féminine 1995», lors du Gala Mérite sportif québécois 1995 qui sera présenté à Montréal, le 12 décembre prochain, par la Banque nationale.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Régie régionale de la santé et des services sociaux : Mesures législatives antitabagiques.

Le très honorable Roméo LeBlanc, gouverneur général : Création d'un nouveau prix au nom du Gouverneur général.

Le 4 décembre 1995

Association québécoise des techniques de l'environnement : Demande d'aide financière pour la 19e édition de la Campagne d'économie d'eau potable.

Ministère de la Sécurité publique : Plan des mesures d'urgence externe à la centrale Gentilly 2.

M. Guy Chevrette, ministre des Affaires municipales : Aide financière de 80 000 $ dans le cadre du programme "Travaux d'infrastructures Canada-Québec" visant la revitalisation du boulevard Jean-XXIII.

Famille de M. Jean-Noël Dionne : Remerciements pour sympathies.

Inter-universitaire de biologie 1996 : Demande d'aide financière.

Corporation Inter-Rives de la Gabelle inc. : Renseignements sur les statuts de cette corporation.

M. Guy Chevrette, ministre des Affaires municipales : Coupures et baisse de revenus.

Orchestre symphonique de Trois-Rivières : Demande d'aide financière.

Chambre de commerce du district de Trois-Rivières : Demande d'aide financière pour le kiosque touristique.

Union des municipalités du Québec : Assises annuelles 1996.

Citoyens de la rue Notre-Dame et des environs : Ramses gai bar.

L'Éc'eau : Économiseur d'eau.

Les artisans bénévoles de la paix en Mauricie : Demande d'aide financière.

Le 4 décembre 1995

Moisson Mauricie : Demande d'aide financière.

Sur ce, la séance est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 5 décembre 1995

Règlement # 764

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement **# 764** intitulé : "Règlement sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des bordures de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue de Montlieu et autorisant une dépense n'excédant pas 96 216 $ et un emprunt de 80 122 $".

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 5 décembre 1995, je déclare que ledit règlement **# 764**, est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 11 décembre 1995

SÉANCE SPÉCIALE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 11 décembre 1995, à 17 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Le sujet suivant est pris en considération :

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant les articles 4, 5 et 14 ainsi que les annexes II et IV du règlement # 745 lequel porte sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et l'éclairage par canalisations souterraines des rues Amyot et Maheu et autorisant une dépense n'excédant pas 371 935 $ et un emprunt de 325 018 $ et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Sur ce, la séance est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 18 décembre 1995

SÉANCE SPÉCIALE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 18 décembre 1995, à 19 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations, mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Les sujets suivants sont pris en considération :

1- Adoption des indices d'améliorations locales pour l'année 1996.

2- Adoption du règlement # 1996.

3- Adoption du règlement # 57-S-16.

4- Résolution afin de fixer le taux d'intérêt pour les arrérages de taxes de l'année 1996.

5- Résolution afin d'adopter le programme triennal d'immobilisations 1996-1997-1998.

95-12-636 **<u>Indices d'améliorations locales pour l'année 1996</u>**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que les indices d'améliorations locales pour l'année 1996 soient adoptés tels que présentés :

REGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL		INDICES	MONTANT
272	Limoges	Superficie	66 635	0,0566	3 772
278	Tessier	Éval. terr.	923 700	0,00605	5 588
279	Tessier	Superficie	358 093	0,04526	16 207
280	Hamelin - St-Arnaud	Superficie	588 783	0,06491	38 218
281	Boul. Mauricien	Frontage	3 333	2,404	8 013

Le 18 décembre 1995

REGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL		INDICES	MONTANT
283	Lacoursière	Frontage	8 125,30	7,3796	59 961
284	Tessier	Superficie	142 671	0,05678	8 101
286	Laflamme - Poitiers	Superficie	362 806	0,07335	26 612
287	Marion - Riopel	Superficie	490 644	0,06452	31 656
295	Poitiers - Dompierre	Superficie	189 686	0,06667	12 646
296	Dubé	Frontage	2 173,09	2,2406	4 869
297	Dubé	Superficie	116 115	0,01398	1 623
299	Bernard	Superficie	95 502	0,05089	4 860
301	Laflamme - Larochelle	Superficie	246 549	0,08134	20 054
306	Beaumier	Superficie	145 658	0,04642	6 761
307	Terrasse Duvernay - Maricourt - Florence	Superficie	202 921	0,05549	11 260
308	Rosemont	Superficie	48 866,80	0,77961	38 097
309	Terrasse Duvernay	Superficie	180 643	0,06926	12 511
320	Sirois - Garceau	Frontage	363,84	3,4659	1 261
321	Roland - Forest	Frontage	236,21	1,9686	465
327	Bellefeuille	Superficie	17 087	1,3339	22 792
339	De la Montagne	Frontage	399,81	22,144	8 853
342	Codère - Le Royer	Superficie	24 562,50	1,1316	27 795
347	Ste-Marguerite Est	Superficie	8 126,10	0,5347	4 345
351-F	Liège	Frontage	80,17	13,21	1 059
351-S	Liège	Superficie	2 515,17	0,4211	1 059
360	Lausanne	Frontage	134,41	14,34	1 927
361	Maricourt - Liège	Frontage	271,57	25,20	6 844
364	Quirion	Frontage	307,79	25,85	7 956
371	Côte Richelieu	Superficie	8 403,20	0,25384	2 133
372	Lefort	Frontage	122,39	15,59	1 908
373	Bordeaux	Frontage	246,19	4,89	1 204
375	Picardie - Bordeaux	Frontage	283,11	19,93	5 642
376	Quirion	Frontage	307,79	4,35	1 339
377	Lefort (Ouest)	Frontage	122,39	3,12	382
378	Lefort (Est)	Frontage	407,62	35,33	14 401
379	De Musset - De Rouen	Frontage	394,59	34,13	13 467
383	Aubert - Orléans	Frontage	399,10	34,26	13 673

Le 18 décembre 1995

REGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL		INDICES	MONTANT
384	Brunet - Grenier	Frontage	500,19	37,46	18 737
386	Côte Richelieu	Frontage	48,40	24,88	1 204
389	Des Dominicains	Frontage	274,34	10,68	2 930
391	Ste-Marguerite	Frontage	103,94	10,80	1 123
393	Chateleine - Le Mans - Le Havre	Frontage	414,93	42,76	17 742
394-A	Laflamme - Le Havre - Chamonix - Louisbourg	Frontage	603,23	37,06	22 356
395	De Musset - Clermont - Chagnon - Gilbert	Frontage	579,95	42,28	24 520
396	Cherbourg - Turenne - Labossière - Lelièvre - Terr. Érablière	Frontage	1 381,93	42,36	58 539
397	Lisieux - Rosemont	Frontage	776,38	42,36	32 887
398	Brunet - Carrier	Frontage	309,20	42,57	13 163
400	Route 138	Frontage	569,94	8,47	4 827
401	Quirion - De la Montagne	Frontage	314,02	42,34	13 296
402	Roberge	Frontage	169,81	13,34	2 265
403	Des Dominicains	Frontage	948,52	9,86	9 352
408	Précourt - Gadbois - Aubert	Frontage	1 236,09	38,19	47 206
409	Côte Richelieu	Frontage	115,39	41,02	4 733
411	Place Richer	Superficie	10 975,60	0,7861	8 628
412	Chateleine - Chamonix	Frontage	649,10	40,58	26 340
413	Fontenelle - Maricourt	Frontage	721,48	40,47	29 198
417	Place des Pins	Frontage	318,06	40,60	12 913
418	Bellefeuille	Frontage	313,93	6,56	2 059
419	Lauzon	Frontage	329,36	30,07	9 904
420	Turenne	Frontage	545,22	40,57	22 120
421	Poitiers - Dumouchel	Frontage	373,52	40,47	15 116
422	Bellefeuille	Superficie	23 606,30	0,8505	20 077
423	Jean-XXIII - Brodeur	Frontage	124,37	35,83	4 456
424	Côte Richelieu	Superficie	5 079,60	0,8533	4 334
425	Meunier	Superficie	15 865,30	0,8372	13 282
426	De l'Érablière	Frontage	365,54	40,75	14 896
427	Audet - Brunet - Couture	Frontage	666,27	43,10	28 716

Le 18 décembre 1995

REGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL		INDICES	MONTANT
429	Longsault - Laflamme - Côte Rosemont - Aubert	Frontage	1 435,30	38,05	54 613
431	Bayonne - Routhier	Frontage	455,79	38,14	17 384
432	Côte Richelieu	Frontage	289,13	42,93	12 412
435	Forest - Gagnon	Frontage	434,60	38,19	16 597
437	St-Germain	Frontage	326,52	26,76	8 738
438	Ste-Marguerite	Frontage	102,75	10,48	1 077
439	Cherbourg - De Tilly	Frontage	1 340,00	43,67	58 518
441	Cherbourg	Frontage	414,56	43,77	18 145
442	Bellefeuille	Frontage	178,87	2,52	451
444	Cambert	Frontage	280,99	43,60	12 251
445	Dagenais - Brodeur - Gagnon - Roland - Fabre - Corbeil	Frontage	1 028,05	39,48	40 587
446	Dagenais - Brodeur - Corbeil - Fabre	Superficie	38 579,30	0,9154	35 315
447	Lauzon - Bernard - Marion	Frontage	551,48	39,52	21 795
448	Laflamme - Côte Rosemont - Loiselle - Messier - Chateleine	Frontage	2 133,83	43,68	93 206
450	Mongeau	Frontage	237	39,24	9 300
452-1	Julien - Bellefeuille	Frontage	229,92	42,17	9 696
452-2	Julien - Bellefeuille	Frontage	402,87	80,83	32 564
455	St-Germain	Frontage	322,16	42,10	13 563
456	Sidbec	Frontage	715,97	72,179	51 678
458	Quenneville - Matton	Frontage	168,12	41,90	7 044
459	Cherbourg - Routhier - De Rouen	Frontage	472,67	43,75	20 679
460	Corbeil - Fabre	Frontage	576,04	37,93	21 849
461	Corbeil - Fabre - Jean-XXIII	Frontage	530,37	56,99	30 226
464	Gascogne - Cambrai - Montauban	Frontage	1 790,46	50,77	90 902
465	Côte Rosemont - Cherbourg	Frontage	1 459,29	50,87	74 234
466	Cherbourg - Decelles - St-Germain	Frontage	1 215,96	50,81	61 783
468	Côte Richelieu	Frontage	356,98	6,562	2 343
469	Lavallée - Chambord - Bernières	Frontage	291,33	50,13	14 604
470	Marion - Tanguay - Daviau	Frontage	1 393,95	50,83	70 854

Le 18 décembre 1995

REGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL		INDICES	MONTANT
471	Duberger	Frontage	311,93	50,73	15 824
475	Charbonneau - St-Jean - Jean-XXIII	Frontage	1 562,07	9,57	14 949
476	Iberville	Frontage	44,50	10,77	479
482	Quenneville - Boul. Mauricien	Frontage	271,47	49,82	13 525
483	Rouette	Frontage	171,27	3,31	567
484	Gagnon - Lavigne - Fabre	Frontage	2 170,29	50,72	110 077
486	Charbonneau - Dalpé	Superficie	812,23	34,62	28 119
488	Bernières - Lavallée - Préville - Donais - boulevard Rigaud	Frontage	946,57	49,54	46 893
489	Quenneville - Boul. Mauricien	Frontage	380,46	49,90	18 985
490	Marion	Frontage	857,74	49,82	42 733
491	Rue de l'Industrie	Frontage	252,98	68,28	17 273
492	Goyer - Decelles - Pilon - Côte Richelieu	Superficie	1 341,13	40,55	54 383
493	Cherbourg	Frontage	428,22	49,72	21 291
494	De Sienne Sud	Frontage	37,15	9,08	337
499	Corbeil	Frontage	661,05	40,59	26 832
703	Préville - Donais	Frontage	583,47	40,58	23 677
705	Audet - Carrier - Rivard	Frontage	503,60	40,61	20 451
707	Bellefeuille - Huard - Ledoux - Tanguay	Frontage	2 962,20	40,46	119 851
708	Bélanger	Frontage	392,24	40,62	15 933
712	Ste-Marguerite - Jean-XXIII	Frontage	907,75	11,483	10 424
717	Goyer	Frontage	245,24	38,73	9 498
720	Sabourin - Lebel	Frontage	158,92	39,10	6 214
721	Arnaud	Frontage	365,53	42,68	15 601
724	Lebel - Brosseau - Sabourin	Frontage	822,36	42,52	34 967
728	Anctil - Decelles - Dozois - Goyer - Laflamme - Sicard	Frontage	956,52	42,53	40 681
732	Marion (Est) - Audet	Frontage	297,75	29,19	8 691
733	Quenneville - Nolin - Borduas	Frontage	614,96	31,90	19 617
735	Brosseau - Robitaille - Jean-XXIII	Frontage	436,68	29,67	12 956
736	Sabourin - Nolin - Borduas	Frontage	160,29	29,86	4 786
743-1	Jean-XXIII - côte Verdun	Frontage	1 699,86	21,18	36 003

Le 18 décembre 1995

REGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL		INDICES	MONTANT
743-2	Jean-XXIII - côte Verdun	Frontage	82,25	7,69	633

ADOPTÉE

95-12-637 **Règlement # 1996**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le règlement # 1996 intitulé "Règlement concernant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 1996, l'imposition des taxes foncières générales, spéciales, d'assainissement de l'eau, de lumières de rues et de location de contenants, la compensation pour roulottes et la compensation pour la cueillette, le transport et la récupération des ordures ménagères recyclables", soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

95-12-638 **Règlement # 57-S-16**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le règlement # 57-S-16 intitulé "Règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 57-S-15 et modifiant les articles 14, 15 et 31 du règlement # 57-S-1 sur les tarifs du service d'aqueduc", soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

95-12-639 **Taux d'intérêt - Arrérages de taxes**

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le taux d'intérêt pour les arrérages de taxes de l'année 1996 soit fixé à 16%.

ADOPTÉE

95-12-640 **Programme triennal d'immobilisations 1996-1997-1998**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le programme triennal d'immobilisations au montant de 13 583 410 $ pour l'année 1996, au montant de 5 930 000 $ pour l'année 1997 et au montant de 7 050 540 $ pour l'année 1998, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Sur ce, la séance est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 18 décembre 1995

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 18 décembre 1995, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

95-12-641 **Procès-verbal de la séance régulière du 4 décembre 1995**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 4 décembre 1995, soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

95-12-642 **Procès-verbal de la séance spéciale du 11 décembre 1995**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 11 décembre 1995, soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

Madame la conseillère Louise Gélinas déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur cette question en raison du paiement d'un compte à son époux puisqu'il fait l'entretien du site du Calvaire. Elle s'abstient donc de participer aux délibérations et de voter.

95-12-643 **Liste de comptes C-47-95**

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la liste de comptes C-47-95 concernant les chèques 56377 à 56453 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 394 078,69 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Madame Louise Gélinas se joint maintenant au Conseil.

95-12-644 **Liste de comptes C-48-95**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la liste de comptes C-48-95 concernant les chèques 56454 à 56555 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 1 851 765,68 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-12-645 **Liste de mutations du 1er au 15 novembre 1995**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la liste de mutations du 1er au 15 novembre 1995, pour un montant total de revenus de 14 638,02 $, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

95-12-646 **Suppléance à la mairie**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que monsieur Claude Lacroix, conseiller, soit nommé maire suppléant pour une période de trois mois à compter du 1er janvier 1996.

ADOPTÉE

95-12-647 **Règlement # 577-K**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 577-K intitulé "Règlement concernant les développements domiciliaires 1996, la taxation et la participation monétaire des promoteurs et la politique générale effective jusqu'au 31 décembre 1996", soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

95-12-648 **Règlement # 626**

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le règlement # 626 intitulé "Règlement concernant le remboursement des frais encourus par les élus municipaux et décrétant la création d'un fonds pour payer certaines dépenses des membres du conseil pour l'année 1996" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

95-12-649 **Règlement # 745-A**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le règlement # 745-A intitulé "Règlement modifiant les articles 4, 5 et 14 ainsi que les annexes II et IV du règlement # 745 lequel porte sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et l'éclairage par canalisations souterraines

des rues Amyot et Maheu et autorisant une dépense n'excédant pas 371 935 $ et un emprunt de 325 018 $" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

95-12-650

Règlement # 765

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le règlement # 765 intitulé "Règlement portant sur le traitement du fer au puits # 9, le transfert de la pompe du puits # 9 au puits # 6, le remplacement du démarreur électrique du puits # 6 et la modification de la station de pompage du réservoir et autorisant une dépense n'excédant pas 1 495 000 $ et un emprunt de 1 495 000 $" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

95-12-651

Règlement # 859

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 859 intitulé "Règlement adoptant le règlement # 56 (1995) de la CITF, lequel décrète et autorise l'achat de huit (8) autobus urbains neufs ainsi que les équipements desdits autobus et décrétant un emprunt bancaire au montant de 2 640 000 $ à ces effets" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

95-12-652

Règlement # 860

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le règlement # 860 intitulé "Règlement adoptant les prévisions budgétaires pour l'année 1996 de la Régie

intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain" soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Yves Lévesque, conseiller réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement permettant l'implantation d'un commerce d'amusement dans la zone 378 I/C et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

95-12-653

Soumission, fourniture de sable

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture de sable, ont été ouvertes le 12 décembre 1995 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing. et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Type	Prix unitaire $/ton.m.	Montant ($)
Noé Veillette inc.	Sable classe "A" sol granulaire	4,03	4 030,00
	Sable classe "B" sol ordinaire	4,00	8 000,00
	TOTAL		13 708,79
Jules Bourassa & fils (1988) inc.	Sable classe "A" sol granulaire	2,69	2 690,00
	Sable classe "B" sol ordinaire	2,69	5 380,00
	TOTAL		9 196,17

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet :

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Jules Bourassa & fils (1988) inc.» au montant de 9 196,17 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

95-12-654

Soumission, fourniture de pierre concassée

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture de pierre concassée, ont été ouvertes le 12 décembre 1995 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing. et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Type	Prix unitaire $/ton.m.	Montant ($)
Transport Neault et Dupont inc.	Poussière	8,78	1 756,00
	¼" net	13,08	1 308,00
	1" net	11,78	8 835,00
	0-¾"	8,78	30 730,00
	0-8"	8,18	1 636,00
	TOTAL		50 442,18
Noé Veillette inc.	Poussière	8,40	1 680,00
	¼" net	12,80	1 280,00
	1" net	11,95	8 962,50
	0-¾"	8,45	29 575,00
	0-8"	7,90	1 580,00
	TOTAL		49 088,97
Jules Bourassa & fils (1988) inc.	Poussière	7,65	1 530,00
	¼" net	11,85	1 185,00
	1" net	10,20	7 650,00
	0-¾"	7,55	26 425,00
	0-8"	6,40	1 280,00
	TOTAL		43 382,67

Le 18 décembre 1995

Firme	Type	Prix unitaire $/ton.m.	Montant ($)
Constructions & pavages Continental - Division du groupe Devesco ltée	Poussière	10,50	2 100,00
	¼" net	15,75	1 575,00
	1" net	N/D	N/D
	0-¾"	10,75	37 625,00
	0-8"	9,75	1 950,00
	TOTAL		*49 285,54
Pagé construction - Division de Simard-Beaudry inc.	Poussière	9,00	1 800,00
	¼" net	13,40	1 340,00
	1" net	11,65	8 737,50
	0-¾"	9,00	31 500,00
	0-8"	8,60	1 720,00
	TOTAL		51 390,86

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet :

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Jules Bourassa & fils (1988) inc.» au montant de 43 382,67 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

95-12-655

Soumission, système d'enregistrement d'appels à l'édifice de la sécurité publique

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture et l'installation d'un système d'enregistrement d'appels à l'édifice de la sécurité publique, ont été ouvertes le 14 décembre 1995 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing. et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant ($)
ROADsoft Solutions inc.	56 133,09
Mobilayre, division de Autostock inc.	42 619,17

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet :

IL EST

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Mobilayre, division de Autostock inc.» au montant de 42 619,17 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie cette somme au budget du projet # 95-01.

ADOPTÉE

95-12-656 **Modification d'un contrat de service avec la firme Muniressource**

CONSIDÉRANT que la Ville a déjà signé un contrat de service avec la firme Muniressource Consultants inc. afin d'assurer la livraison des programmes PARCQ, PRIL et PAD;

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec initie un nouveau programme «RÉNOVE» et qu'en vertu de celui-ci la Ville entend déléguer une partie de la gérance telle qu'autorisée au protocole d'entente avec la SHQ;

CONSIDÉRANT que la SHQ désire, à chaque modification de dénomination de programme, reconduire explicitement la firme en charge de la gestion des programmes;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le contrat de service existant avec la firme Muniressource soit modifié pour y inclure la nouvelle dénomination «RÉNOVE» à l'article 1.0 alinéa 1.1, «Mandat du consultant» qui devra se lire dorénavant comme suit :

1.1 Accomplir les services d'administration et d'inspection des programmes PARCQ, RÉPARACTION, PRIL+, PAD et RÉNOVE et tout autre programme ayant la même nature et le même effet et ceci, en vertu des ententes avec la Ville de Trois-Rivières-Ouest(le client) et la SHQ; et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

95-12-657 **Demande de location des lots 2-41, P.-3-1 et P.-3 - Hydro-Québec**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande à Hydro-Québec de lui louer à long terme, les lots 2-41, P.-3-1 et P.-3 (rue Notre-Dame, sous les tours) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières devant servir de parc et annulant ainsi la résolution # 95-08-428.

ADOPTÉE

95-12-658 **Route verte**

CONSIDÉRANT l'élaboration d'un projet de piste cyclable à l'intérieur d'un réseau régional intégré;

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest désire offrir à ses citoyens l'opportunité d'utiliser cette voie cyclable;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest donne son accord de principe afin que le tracé de la piste cyclable «route verte» traverse son territoire.

ADOPTÉE

Soumissions

Ouverture des soumissions, assurances de dommages

Les soumissions suivantes pour les assurances de dommages ont été ouvertes le 15 décembre 1995 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., directeur des services techniques et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firmes
B.F. Lorenzetti & associés inc. & J.B. Lanouette inc.
Pratte - Morrissette inc. & Groupe Dufresne - Martel inc.

L'analyse des soumissions sera effectuée par la firme Sobeco Caron Bélanger Ernst & Young qui produira un rapport pour la séance du 22 janvier 1996.

95-12-659

Nouveaux indices d'améliorations locales

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que les indices d'améliorations locales listés ci-après soient adoptés tels que présentés, dans le but de pourvoir au financement temporaire des règlements à émettre en juillet 1996 :

REGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL		INDICES	MONTANT
737	de Montlieu - Blain - Savoie - Chauveau	Frontage	583,70	47,02	27 446
738	Audet	Frontage	109,72	44,20	4 850
739	Massicotte - Robitaille	Frontage	638,91	43,82	27 997
740	Goyer - Sicard - de Montlieu	Frontage	755,90	39,55	29 896
741	Audet - Marion	Frontage	61,09	32,51	1 986

REGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL		INDICES	MONTANT
747	Boul. Saint-Jean	Frontage	296,72	7,80	2 314
748	Boul. Jean-XXIII	Frontage	314,54	7,79	2 450
754	Guay - du Fleuve	Frontage	580,95	8,73	5 072
755	Lacerte	Frontage	845,96	10,76	9 103
756	Lacerte	Frontage	506,73	3,28	1 662

ADOPTÉE

95-12-660

Projet # 95-11

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le conseil vote des crédits de 2 612,60 $ au projet # 95-11 (acquis pour taxes) pour permettre la dépense suivante : acquisition du lot 36-341 (rue Lemay - 7430-93-2887) et qu'un montant de 805,76 $ soit pris à même le fonds d'administration budgétaire et qu'un montant de 1 806,84 $ soit pris à même le surplus réservé.

ADOPTÉE

95-12-661

Contrat de servitude en faveur de Transport Canada

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de servitude réelle et perpétuelle consistant en un droit de passage à pied et en véhicule de toute nature, une servitude réelle et perpétuelle d'alimentation électrique et une servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc, d'égout et d'utilités publiques sur le lot P.-27 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, en faveur de Transport Canada.

ADOPTÉE

Le 18 décembre 1995

95-12-662

Fermeture du projet # 94-07

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 94-07 (infrastructures Jean-XXIII) sont terminés et ont coûté 143 975,29 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 130 000,00 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

de contribuer à même les recettes 1995 d'un montant de 13 975,29 $ et de fermer le projet # 94-07 (infrastructures Jean-XXIII).

ADOPTÉE

95-12-663

Crédits supplémentaires au projet # 94-08

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 50 000 $ au projet # 94-08 (surveillance - travaux boul. Jean-XXIII) pour permettre la dépense suivante : contribution pour honoraires supplémentaires et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE

95-12-664

Crédits supplémentaires au règlement # 743

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 230 000 $ au règlement suivant, pour permettre de compléter les travaux additionnels :

Règlement	Dépenses autorisées	Crédits supplémentaires
743 - boul. Jean-XXIII et côte Verdun	3 915 000 $	230 000 $

et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE

95-12-665 **Affectation du surplus libre de l'exercice du 31 décembre 1995**

CONSIDÉRANT que le résultat net de l'exercice terminé au 31 décembre 1995 permettra de dégager un surplus libre;

CONSIDÉRANT que le conseil peut réserver les fonds nécessaires pour pourvoir à certaines dépenses, sans utiliser son pouvoir de taxation;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le trésorier affecte une partie du surplus libre pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1995 à des fins spécifiques, soit :

Enlèvement de la neige	60 000 $
Réhabilitation des puits	50 000 $
Réclamations (égouts)	20 000 $
Élections municipales	50 000 $
Excédent prévu en 1995 au budget 1996	75 127 $
Total	255 127 $

ADOPTÉE

95-12-666 **Poste de chef d'équipe patinoires**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que la liste des salaires des employés surnuméraires non-syndiqués soit révisée en y faisant l'ajout suivant :

Titre d'emploi : *Chef d'équipe patinoires*
Salaire : *385,35 $/semaine*

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Jacques Carle, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement concernant les commerces de jeux électroniques, de billard ou autres pour fins d'application des règlements d'urbanisme de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

95-12-667

Félicitations - Sport Hommage Desjardins 04

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que les membres du conseil municipal offrent leurs plus sincères félicitations aux personnes suivantes, qui se sont particulièrement démarquées lors de la 14e édition du gala Sport hommage Desjardins 04 tenue le 2 décembre dernier.

M. Pierre Clermont pour sa mise en nomination dans la catégorie «Entraîneur par excellence» et pour sa proclamation à titre de gagnant;

Mme Christiane Ébacher pour sa mise en nomination, dans la catégorie «Bénévole par excellence» et pour sa proclamation à titre de gagnante;

M. Steve Desrochers ainsi que son équipe de soccer masculine pour leur mise en nomination, dans la catégorie «Équipe par excellence»;

M. Éric Poulin ainsi que son équipe de soccer féminine pour leur mise en nomination, dans la catégorie «Équipe par excellence»;

M. Mathieu Doyon pour sa mise en nomination dans la catégorie «Espoir masculin»;

Le 18 décembre 1995

Mme Véronique Boucher pour sa mise en nomination dans la catégorie «Espoir féminin» et pour sa proclamation à titre de gagnante;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

Âge d'Or Sainte-Catherine-de-Sienne : Demande d'aide financière.

Cadets de l'air Escadron 226 Trois-Rivières-Ouest : Souhaits du temps des Fêtes.

Ministère de l'Environnement et de la Faune : Prolongement d'un ponceau de la rivière Sainte-Marguerite.

Sur ce, la séance est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville